5 centimes

La Petite Gironde

5 centimes

45e ANNEE - N° 15.587

JOURNAL RÉPUBLICAIN RÉGIONAL

SAMEDI 6 MARS 1915

ÉDITIONS DE CHAQUE JOUR

1re Édition (Soir) : Bordeaux, Paris et l'étranger.
2e Édition : Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure.
3e Édition : Charente-Inférieure.
4e Édition : Charente.
5e Édition : Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Ariège, Aude, Pyrénées-Orient, Hérault.
6e Édition : Dordogne, Corrèze, Lot, Haute-Vienne, Cantal, Creuse, Allier, Aveyron.
7e Édition : Hautes-Pyrénées, Gers.
8e Édition : Landes, Basses-Pyrénées, Espagne.
9e Édition : Lot-et-Garonne, Gers.
10e Édition (Matin) : Gironde, arr^ts de Bordeaux (partie), Libourne, Blaye, Lesparre, et Dordogne, arr^t de Bergerac.
11e Édition (Matin) : Gironde, arr^ts Bordeaux (partie), La Réole, Bazas.
12e Édition (Matin) : Bordeaux et communes suburbaines.

BORDEAUX, 8, rue de Cheverus. Téléphone { De 8 h. à 20 heures, n° 82 / De 20 h. à 5 heures, n° 86
PARIS, 8, boulevard des Capucines. Téléphone { 103-37. / 16 inter.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

TARIF DES INSERTIONS (Tables d'avril)

	Le Ligne		Le Ligne
Annonces dernière page (dix col. en 6)	1 75	Faits Divers... (sept col. en 7)	7
Réclames d° d° (sept col. en 7)	3 50	Chronique Locale (sept col. en 7)	11

S'adresser pour les annonces : A Bordeaux, Bureau du journal, 8, rue de Cheverus. Agence Havas, péristyle du Grand-Théâtre. A Paris, Agence Havas, 8, place de la Bourse. Société Européenne de Publicité, 10, rue de la Victoire.
Les insertions ne sont admises que sous réserve.

PRIX DES ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	Un an
Gironde et les départements limitrophes ci-après : — Charente-Inférieure, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne	6f »	11f »	22f »
Autres départements et Colonies	6 50	12 »	24 »
Etranger (Union Postale)	9 »	18 »	36 »
Abonnements d'un mois pour la France	2 25	»	»

Les Abonnements se paient d'avance.

BOISSONS SOUS LES OBUS

M. LE PRÉFET DE L'AISNE A LA PORTE DE SA DEMEURE SOUTERRAINE
Photo MEURISSE

L'HEURE DÉCISIVE

L'opération tentée par les flottes alliées contre les Dardanelles est de celles qui ne peuvent être manquées. Un insuccès aurait des répercussions morales et politiques trop graves pour qu'on ne soit pas obligé de réussir coûte que coûte. Mais il semble bien que nous réussirons sans trop de pertes, car l'attaque est menée avec autant de prudence que d'audace. Nous ne savons encore quelle est la valeur véritable des défenses dans la partie la plus resserrée du détroit. Mais la presse allemande nous avait annoncé que les forts bombardés et déjà anéantis par les navires alliés étaient inexpugnables. N'a-t-on pas exagéré de la même manière le formidable armement des batteries que nous allons rencontrer dans la suite ?

C'est fort possible. Mais eût-on organisé les fortifications les plus modernes et les plus puissantes, elles ne résisteront pas au feu de notre grosse artillerie de cuirassés, et si habilement défilées que puissent être les batteries turques installées par les Allemands, elles ne seront pas à l'abri des investigations de nos aviateurs. On peut prédire, sans risquer d'être démenti par l'événement, que le jour est prochain où les Dardanelles nous seront ouvertes, où Constantinople sera entre nos mains.

Cette perspective n'échappe plus aux puissances neutres. Les coups de canons qui ont bombardé les forts à l'entrée du détroit ont retenti à Athènes, à Sofia, à Rome comme un avertissement salutaire. La liquidation de l'empire turc va s'ouvrir. La Grèce, l'Italie, la Bulgarie ne peuvent, évidemment, s'en désintéresser. Elles voudront leur part légitime dans la succession de « l'Homme malade », qui va être bientôt « l'Homme mort ». Mais, d'autre part, ces nations ne peuvent prétendre aux bénéfices de la victoire si elles continuent à s'enfermer dans une neutralité passive. La Triple Entente ne va pas exposer ses escadres et la vie de ses soldats et de ses marins pour le profit de peuples auxquels l'unissent, certes, des sympathies anciennes et sincères, mais dont la réserve persistante a pour effet évident d'augmenter nos charges et de prolonger la durée de la guerre.

Il serait naïf de demander aux autres nations de prendre les armes pour nos beaux yeux. Les gouvernements responsables ne peuvent lancer les peuples qu'ils représentent dans les aventures redoutables que sont les guerres modernes que pour le propre intérêt de ces nations. L'égoïsme est ici un devoir étroit, à la condition qu'il soit intelligent. Au surplus, convient-il de ne pas oublier que les intérêts moraux ne comptent pas moins dans la vie et pour la gloire d'un peuple que les intérêts matériels. Or, la question que doivent se poser à l'heure actuelle les gouvernements italien, grec, bulgare et roumain est précisément celle-ci : « Notre intérêt n'est-il pas d'intervenir sans plus tarder aux côtés de la France, de l'Angleterre et de la Russie pour assurer notre part lors du règlement final de la situation européenne en Orient ? »

A ce moment, chacun devra exposer ses revendications, en les appuyant de ses titres. C'est la France, la Russie et l'Angleterre victorieuses qui auront voix prépondérante et qui apprécieront la valeur des titres invoqués en n'oubliant pas, naturellement, les services rendus à leurs côtés.

Ce point de vue ne saurait échapper aux puissances neutres qui ont, jusqu'à ce jour, retardé leur intervention. La Grèce paraît se décider à sortir de son inaction. Elle a, depuis longtemps, préparé son armée, mobilisé ses troupes. Ses sentiments à notre égard ne sont point douteux. On annonce la réunion d'un conseil de la Couronne, auquel participeront, avec les ministres en fonctions, cinq anciens présidents du conseil. Après cette réunion préparatoire, la Chambre sera saisie des propositions du gouvernement. Il semble que ces propositions ne sauraient être autres que l'entrée en scène de l'armée grecque contre les troupes turques qu'elle a vaincues si vaillamment dans la dernière guerre balkanique.

En Italie, les intrigues de M. de Bülow n'ont pas réussi à détourner de nous les sympathies presque unanimes de l'opinion. M. Giolitti doit commencer à comprendre qu'il n'obtiendra aucune concession sérieuse de l'Autriche autrement que par la force des armes. Il sera contraint, avec le gouvernement, de céder à la pression populaire; le peuple a d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, la claire conscience des intérêts profonds et permanents de l'Italie.

Quant à la Bulgarie, dont la politique hésitante avait un peu trop compté en ces derniers mois avec la force apparente de l'Allemagne, elle devra évoluer rapidement si elle ne veut pas voir ses espérances définitivement déçues. La Bulgarie arrive à une heure décisive de son histoire. Le tsar Ferdinand le comprendra-t-il ? C'est ce que nous saurons bientôt.

Nous ne souhaitons pas l'intervention des neutres comme un secours dont nous aurions besoin. Nos forces sont suffisantes pour nous garantir la victoire. Mais il serait juste et moral que les nations qui voudront partager avec nous les bénéfices de notre action prissent aussi leur part des sacrifices et des responsabilités.

CHARLES CHAUMET.

Étranges et naïfs Procédés allemands en Suède

Stockholm, 4 mars. — Le journal suédois « Nya Dagligt Allehanda » est, à Stockholm, l'organe par excellence de la légation d'Allemagne. A ce titre, il s'est souvent trouvé en butte aux critiques et aux sarcasmes de ses confrères plus indépendants. Récemment, il publiait une lettre d'allure fort mystérieuse, datée « des bords du Mississipi », et où un prétendu espion russe faisait au peuple suédois ses confessions :

« Chargé de pénétrer les secrets de votre défense nationale, écrivait-il en substance, j'ai vite été séduit par votre caractère. J'ai donc renoncé à ma triste mission, et me suis réfugié en Amérique, d'où je vous envoie un avertissement et un bon conseil : A l'automne prochain, une armée russe d'un million un quart de soldats (sic) doit envahir la Suède. Dépêchez-vous donc de vous allier à l'Allemagne tandis qu'il en est temps encore. »

Cette élucubration germanique fut, bien entendu, accueillie à Stockholm comme elle le méritait, c'est-à-dire avec une douce ironie.

Le Bourreau de Sermaize

Le docteur Grondys, professeur de physique à l'Université de Dordrecht (Hollande), a adressé au « Nieuwe Rotterdamsche Courant » une lettre qui a une importance historique considérable. Elle dresse en effet la silhouette inoubliable de celui qui anéantit la charmante cité balnéaire et qui en doit porter la responsabilité. On va voir dans quelles circonstances dramatiques le souvenir de cet officier allemand a été évoqué devant lui :

...Je parle avec l'adjoint de Sermaize, dans une auberge, l'unique maison qui ait échappé à l'incendie. Un type brun, qui a l'air d'un militaire.

Après avoir examiné mes papiers, il me conduit dans une petite chambre voisine, où nous pouvons parler à notre aise. Il me raconte, sans élever la voix, les aventures de sa commune :

— Tout sera rebâti, dit-il; « ils » nous le paieront.

Au milieu de l'entretien, il s'interrompit :

— Ce matin, j'ai reçu une lettre de Suisse; je l'avais presque oublié. Il faut vous dire que j'avais communiqué à la Croix-Rouge de Genève la nouvelle de la mort de l'officier auquel cette lettre fait allusion. Lisez vous-même, voici la lettre :

« La Métairie, près de Nyon (Suisse), 19 décembre 1914.

» Monsieur le Maire,

» C'est au nom d'une femme bien malheureuse que je vous demande quelques renseignements.

» Il s'agit du major allemand Kurt von Asten, décédé à Sermaize. Si vous connaissiez les détails de sa mort, je vous supplierais de vouloir bien me les faire parvenir, afin de les transmettre à la malheureuse Mme von Asten. Tout, même les moindres indications, nous intéresserait vivement, et ce serait une grande consolation pour nous de savoir l'exacte vérité. Notre imagination, bien souvent, nous fait voir les choses encore plus affreuses qu'elles ne se sont passées.

» Encore une fois, je vous en prie, aidez une pauvre femme.

» Mme von Asten me charge également de vous demander si vous pouvez lui dire ce que sont devenus les petits souvenirs du mort, bague d'alliance et marque de reconnaissance. Si ces menus objets, si chers à l'épouse, ne sont pas perdus, elle tiendrait beaucoup à les avoir.

» De plus, j'ai encore une très grande prière à vous adresser : c'est de nous écrire où se trouve la tombe du malheureux officier. Ne pourriez-vous la marquer bien distinctement, afin que le nom du mort ne soit effacé ni par la pluie ni par la neige ? Sitôt que cette funeste guerre sera terminée, Mme von Asten viendra elle-même à Sermaize chercher le cadavre de son mari, pour le faire inhumer en Allemagne, dans le tombeau de sa famille.

» Elle vous prouvera sa reconnaissance pour vos bons services et votre amabilité personnelle en donnant alors une petite somme d'argent à la commune de Sermaize.

» Selon les renseignements que vous avez bien voulu fournir à la Croix-Rouge de Genève, Monsieur le Maire, le major Kurt von Asten est mort le 11 septembre 1914.

» Vous avez, j'en suis sûre, le cœur chevaleresque, et vous aurez pitié de cette malheureuse épouse, qui a tout perdu en perdant son mari.

» Avec mes bien vifs remerciments anticipés, agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» Mlle THEO MEHL. »

Quand j'eus achevé la lecture de cette lettre, je regardai l'adjoint sans l'interroger. Il me fixa, droit dans les yeux :

— Vous n'avez pas encore compris ? Le major von Asten fut le commandant de Sermaize. Il nous a tous ruinés, sans nécessité militaire, car les Français, pour épargner la ville, n'y avaient pas mis de garnison.

» Par une haine contre nous, qu'il n'a d'ailleurs pas cachée, il a détruit tous nos biens. Après avoir fait tomber sur notre belle et florissante commune environ 2,000 obus, il a expressément ordonné l'incendie de toutes les maisons restées intactes. Il a fait emprisonner huit malheureux, sans que rien ne se fût passé; il les a menacés et insultés. Ces gens ont vécu des jours interminables dans la crainte d'être fusillés; ils savaient très bien ce qui avait eu lieu dans d'autres villages. Le major Kurt von Asten n'a pas puni ceux de ses hommes qui avaient violé des femmes. Sur son commandement, la magnifique église de Sermaize — et vous savez ce que pour nous signifie notre église — a été consumée par les flammes. Il est le bourreau de Sermaize.

» Le 9 septembre, les Français commencèrent leur contre-attaque. Le major venait de s'étendre tout habillé sur un lit, quand un obus de 75, pénétrant par le toit, le blessa grièvement.

» On le dirigea sur une ambulance, où il fut soigné le mieux possible. Néanmoins, il restait farouche et offensant. Le curé doyen de Sermaize demeura continuellement à son chevet. Les derniers mots du blessé avant d'entrer dans l'éternité furent : « Les Français sont tous des v... ! »

Je demande :

— Dites-moi, Monsieur l'Adjoint, que pensez-vous faire au sujet de la prière de Mme von Asten ?

Il me regarde fixement :

— Je ferai le nécessaire pour rendre plus reconnaissable la tombe du major, me dit-il. Et je ferai parvenir à sa femme toutes les informations dont elle a besoin.

Je lui serrai cordialement la main.

LE BAISER SUPRÊME

La scène se passe à l'hôpital du Val-Fleury, Meudon. Le jeune Cabirol, de Coutras, est étendu sur son lit d'agonie, consumé par la fièvre. Son père, son frère, l'infirmier et quelques infirmières l'entourent, attendant l'issue fatale.

Soudain le moribond dit : « Cher père, je sens que je n'ai plus que quelques instants à vivre. Avant de mourir, je voudrais embrasser le drapeau. »

Le père lui présente le drapeau tricolore; le soldat de vingt-deux ans le pose sur sa poitrine, et tandis que ses bras crispés le pressent sur son cœur, ses lèvres se collent à l'emblème sacré. Et dans cette attitude émouvante, il rend le dernier soupir.

Nos Soldats d'Afrique

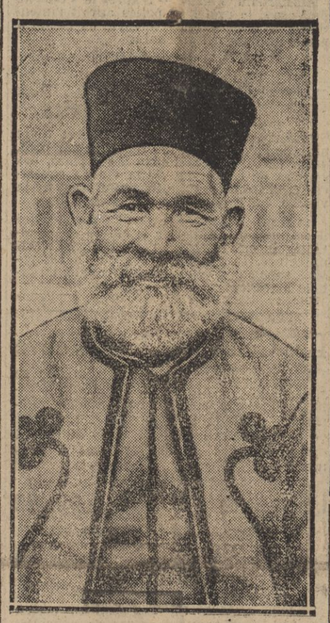

Photo CHAPOUR

Le tirailleur SELHAB MOHAMMED OULD CHAREF BOU KHOUSSA, âgé de 60 ans, retraité après quinze ans de service, s'est engagé pour la durée de la guerre le 15 septembre 1914. Le vieux brave, en traitement à l'hôpital n. 23, rue d'Arlac, à Bordeaux, est impatient de guérir et de repartir pour le front.

Le Record de l'Altitude pour Dirigeables

Rome, 4 mars. — Le record de l'altitude pour dirigeables a été battu par le dirigeable italien « M. 1 », qui s'est élevé à Campalto à 10,600 pieds. Son ascension a duré huit heures. Le précédent record était détenu par le zeppelin « Z. 8 », qui s'était élevé à 9,900 pieds.

PAROLES POUR TOUS

Aux obsèques du jeune Albert Girerd, qui s'était engagé n'ayant pas encore dix-huit ans, et qu'une brusque maladie a emporté en quelques jours à l'hôpital militaire, une émouvante allocution a été prononcée par M. Pierre-Félix Pécaut, inspecteur général de l'instruction publique.

Petit-fils de M. Cyprien Girerd, ancien sous-secrétaire d'Etat, fils de M. Jacques Girerd, percepteur à Paris, et de Mme Jacques Girerd, la pupille de Henri Brisson, Albert Girerd éveillait, par les qualités de l'esprit et du cœur dont il avait hérité et qu'il continuait en quelque sorte, les espérances les plus vives et les ambitions les plus hautes. La guerre venue, il ne put tolérer de ne pas se trouver au combat, bien que son âge semblât devoir l'en écarter. Il voulut être soldat. Ecoutons M. Félix Pécaut :

« Il a apporté à ses parents une résolution qui surgissait du fond de sa nature, une résolution calme, mais inébranlable. — Ah ! chers amis, je sais que l'autorisation que vous lui avez donnée vous a coûté, à ce moment, bien des larmes, qu'elle vous coûtait plus que la vie. Ne la regrettez pas, pourtant; ne la regrettez jamais ! Je vous le dis, vous ne pouviez faire autrement. On résiste à un fils pour l'arrêter au bord d'une défaillance juvénile; mais nous sommes désarmés devant un enfant qui se donne, même prématurément, un grand devoir : du coup, il devient notre égal, et même notre juge, et il conquiert son indépendance morale. »

A cette heure tragique où se jouent les destinées de la France et du monde, est-il d'ailleurs permis de pleurer ceux qui se sont sacrifiés pour la patrie, la civilisation et le droit ? M. Félix Pécaut répond ainsi :

« ... Nous touchons vraiment à l'extrémité de la douleur humaine. Jamais, dans aucune société, les familles n'avaient aimé leurs enfants comme nous les aimons dans notre France d'aujourd'hui. Et c'est pourtant cette génération, si tendrement chérie, qui a été marquée par le Destin pour le grand service; ces vies, que nous entourions de tant de soins, doivent être jetées dans la tempête; ces enfants, devant lesquels nous marchions, sont maintenant devant nous, prêts à mourir pour nous défendre. Et nous ne pouvons même pas crier notre détresse, car ils seraient les premiers à nous dire de la taire pour les laisser poursuivre en pleine sérénité leur œuvre de délivrance. »

Ne point crier sa souffrance. Taire sa douleur. Faire aux morts ce sacrifice, afin qu'ils soient vengés plus sûrement. Il le faut. Mais on aura bien, pourtant, le droit de pleurer les disparus :

« Chers amis, dit à la famille en larmes M. Pécaut, nous ne pouvons vous offrir que l'humaine consolation, qui est de pleurer avec ceux qui pleurent, d'unir nos cœurs dans la commune souffrance. » Les survivants sont les plus à plaindre. Mais leur tâche n'est pas finie, et ils doivent tenir — tenir jusqu'au bout.

On les calomnie !..

« N'avouez jamais » : c'est le mot d'un célèbre assassin. Les bandits des armées d'Allemagne semblent en avoir fait leur devise. A toute accusation contre leur ignominie, ils opposent des dénégations cyniques. Ils n'ont jamais perpétré ni meurtres ni viols; ni même le moindre cambriolage. Ainsi le mensonge le plus éhonté sert constamment tous les desseins de leur « Kultur ».

Assez ignobles, moins éduqués toutefois, c'est-à-dire moins enfoncés dans le crime, les Allemands d'il y a quarante-quatre ans mentaient déjà très bien. Avec quels airs d'innocence !... Il y a, par exemple, dans le numéro de la *Gazette de Strasbourg* du 11 juillet 1872, un article qu'un de nos amis a conservé et dont le titre seul est un poème : *Quels pourraient bien avoir été les voleurs de pendules ?* L'auteur de cette page veut à toute force établir que si des « objets de prix » ont disparu en France pendant la guerre, ce sont les Français eux-mêmes qui se les sont dérobés entre eux; on a donc, à ce propos, « odieusement calomnié » les Prusiens dans la presse française, ce qui, d'ailleurs, « est une coutume »... Enfin : « L'ineptie de ces accusations se réfute assez par l'*impraticabilité matérielle* de pareils détournements... »

« Impraticabilité matérielle » est exquis... Il n'y a pas de doute que Messieurs les Prussiens n'aient perfectionné, depuis ce temps-là, leurs moyens de transport; leur « kultur » l'exigeait. Ils pillent aujourd'hui bien plus méthodiquement qu'en 1870, et ne se contentent point de nos pendules.

DANS LES DARDANELLES

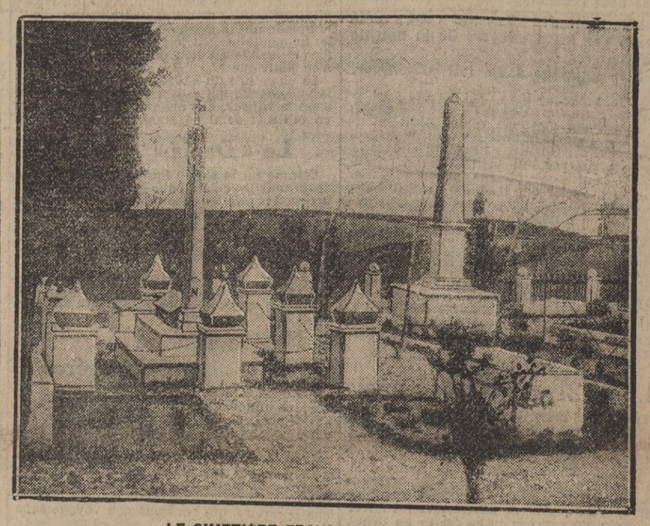

LE CIMETIÈRE FRANÇAIS DE GALLIPOLI
Photo CHUSSEAU-FLAVIENS

Lettres Parisiennes

Paris, 4 mars.

La question des loyers parisiens sera d'une solution malaisée. Les propriétaires se sont réunis; puis les gérants d'immeubles ont tenu leurs assises presque en même temps que la Fédération des commerçants détaillants.

En réalité, le problème posé est insoluble en ce qu'il y aura, en tout état de cause, des intérêts lésés.

M. Eugène Héros, le directeur de la Scala, va contribuer à fixer un peu les idées sur ce que les locataires débiteurs peuvent attendre des tribunaux. Il demande à la justice d'être déchargé du loyer de son établissement, dont la guerre a rendu depuis le 1er août 1914 l'exploitation impossible. C'est le cas de force majeure, mais il est à prévoir que le propriétaire sera d'avis de n'en point porter seul la responsabilité.

Je cite cet incident parce qu'il est, je crois, le premier de ce genre qui se soit produit depuis le début des hostilités. En 1871, après la fin de la guerre, les tribunaux eurent à se prononcer sur divers conflits entre propriétaires et locataires. On sait que la loi sur les échéances et sur les loyers, votée à Bordeaux par l'Assemblée Nationale, fut une des causes de l'insurrection communaliste. Cette loi, bâclée, était exécutoire trois jours après sa promulgation; il y eût dans Paris près de 150.000 protêts en moins de huit jours. M. Martial Delpit, chargé du rapport sur les causes de la Commune, déclara que la loi avait placé une grande partie du commerce parisien en présence de la ruine.

Le gouvernement de la Commune, qui était simpliste, ne se mit point en peine d'examiner le pour et le contre; il décréta rondement la remise totale des loyers des trois termes d'octobre 1870 et de janvier et avril 1871. Considérant, déclara-t-il, que le travail, l'industrie et le commerce ont supporté toutes les charges de la guerre, il est juste que la propriété fasse au pays sa part de sacrifices.

C'était aller vite en besogne; la question, qui était moins simple que cela, fut reprise après la fin de l'insurrection et réglée dans des formes plus équitables.

En réalité, les loyers parisiens (qui représentent annuellement un capital de plus d'un demi-milliard) ne sauraient en bien des cas être exigibles pendant la durée de la guerre, surtout quand le locataire est mobilisé. Il y a des arrangements à prendre, de grands ménagements à observer; mais il convient d'ajouter que bien des gens dont les ressources n'ont point décru, et qui par conséquent pourraient payer leur loyer, s'en dispensent dans l'espoir probablement mal fondé que le Parlement finira par exonérer les locataires sans distinction de catégories.

Cette disposition d'esprit semble résulter d'un ressouvenir imprécis des faits de 1871, que j'ai cru devoir rappeler.

On a publié ces jours-ci de fort intéressantes communications au sujet des propriétaires parisiens dont la situation n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Ils ont, dans la proportion approximative de sept sur dix, des charges hypothécaires et autres qui réduisent singulièrement leurs revenus.

La légende de M. Vautour a reçu là quelques atteintes.

J'ajoute que quelques propriétaires, dont la fortune est modeste, ont spontanément fait remise du paiement des deux termes d'octobre et de janvier à ceux de leurs locataires qui servent le pays les armes à la main.

Quoi qu'il en soit, les pouvoirs publics auront à se prononcer avant le 15 avril sur cette grave question, dans laquelle tant d'intérêts sont engagés.

On commence à se demander à Paris si la question des Allemands naturalisés, discutée à la Chambre au mois de janvier dernier, aura ou n'aura point de suites.

A propos de l'incident de Menton, M. Emile Constant a demandé au président du conseil des éclaircissements qui ne semblent pas lui avoir été fournis avec une rapidité foudroyante. Ils sont pourtant nécessaires. Le cas du boche de Menton reparaissant en France sous les espèces d'un citoyen de la libre Helvétie n'était pas seulement à prévoir; je demande rappeler que je l'avais annoncé à cette place. Il s'agit de savoir si nous pousserons la niaiserie ou l'indifférence jusqu'au point de tolérer l'effronterie de ce procédé.

On nous avait annoncé des rigueurs qui se font attendre. Les permis de séjour, accordés grâce à de regrettables complaisances, se multiplient comme si nous n'étions plus sous le coup de l'invasion allemande.

J'ai aperçu place de l'Opéra un beau type de Boche, à mufle de rhinocéros; — un rhinocéros à lunettes, — c'est un grand industriel, un infatigable draineur de capitaux français; que fait-il à Paris, où depuis le début de la guerre on a vu tant de Germains essentiellement indésirables, tels que le colonel Schwartzkoppen ? Il n'était pas même naturalisé Suisse, celui-là !

Cette liberté accordée à d'implacables ennemis est une chose inconcevable. Elle est en tout cas sans réciprocité; un Français épris de folles aventures qui se risquerait à circuler dans Berlin serait cueilli au premier coin de rue et conduit avec forces bourrades au poste le plus voisin. Son affaire serait claire.

Il semble que chez nous on se préoccupe de faire de la haute courtoisie à tort et à travers, et jusque sous le feu de l'ennemi. Noblesse oblige, comme le disait cyniquement à l'un des nôtres un Allemand prisonnier, qui ne croyait pas à nos représailles.

La noblesse oblige à rester nobles, mais point du tout à devenir bêtes.

ALBERT ROBERT.

UN REMÈDE DE CHEVAL !

Pendant la guerre sino-japonaise, les médecins avaient utilisé, sur le champ de bataille, un produit antiseptique qui fit merveille. Le remède, composé de résines et de cires du Caucase et d'Extrême-Orient, avait été rapporté en France par un médecin de marine, et appliqué, sous le nom d'*ambrine*, à l'antisepsie... humaine. Un entraîneur du baron de Rothschild, M. James d'Okhuysen, Hollandais naturalisé, et attaché pour la durée de la guerre au dépôt de remonte de Caen, a eu l'idée d'appliquer ce remède oriental à la médecine vétérinaire.

Les résultats, nous écrit un officier de cavalerie de nos amis, ont été merveilleux. Sur vingt-neuf chevaux blessés par le harnachement ou par des projectiles (quelques-unes de ces pauvres bêtes avaient été grièvement atteintes), vingt-huit sont actuellement guéris; le vingt-neuvième est en voie de guérison.

Aussi, les praticiens du dépôt de remonte de Caen sont-ils ravis. Ils ont même donné au produit le nom de l'ingénieux entraîneur : ils l'appellent l'*Okhuysine !*

La Condamnation du Pasteur Gérold

Bâle, 4 mars. — On sait que le pasteur Gérold, de Strasbourg, a été condamné à six mois de prison pour avoir donné un peu d'argent à de malheureux prisonniers français blessés. Cet acte de charité ne serait pas le seul, ni le principal grief de l'autorité allemande contre lui. M. Gérold aurait eu l'audace de désapprouver du haut de la chaire l'accaparement de Dieu par le pouvoir impérial en disant : « Il n'y a pas un Dieu allemand. » De plus, dans son sermon de fin d'année, il a déploré qu'au lieu d'obtenir des mesures équitables, la population de son pays se soit vue accablée de règlements de plus en plus durs. Et il a terminé en priant pour le triomphe de la justice.

Il paraît que le gouvernement ne pense pas que ce triomphe soit le sien, car il s'est offensé, et il a invité le directoire dont dépendent les pasteurs d'Alsace à suspendre M. Gérold de ses fonctions. Le directoire ayant eu le courage de s'y refuser, le conseil de guerre s'est chargé de la condamnation de cet homme de soixante-dix-huit ans, qui est entouré de l'estime et de la sympathie de tous, et dont le crime est d'avoir osé s'opposer au despotisme.

Il s'est défendu admirablement lui-même, et sa condamnation est une victoire morale sur ses adversaires.

UN ZEPPELIN DE MOINS !

LES RESTES DU DIRIGEABLE ALLEMAND L.-3, NAUFRAGÉ PRES DE L'ILE DANOISE DE FANOE
Cliché « DAILY MAIL »

FEUILLETON DE LA PETITE GIRONDE DU 6 MARS 1915

(18)

Z. 212, ESPION

GRAND ROMAN D'ACTUALITÉ

Par Paul d'IVOI

PREMIERE PARTIE

Le Traité anglo-français

XIII

L'Enfant douloureuse

(Suite)

Mon interlocutrice me regarda, surprise, semblant se demander quel était ce monsieur qui déclarait n'avoir pu oublier.

C'était un succès. Je pouvais parler. Je ne m'en fis pas faute.

— Comme tous ceux qui ont vécu, Mademoiselle, repris-je du ton le plus respectueux, le plus propre à l'inciter à m'écouter, j'ai connu des heures sombres, et malgré moi, peut-être indiscrètement, ma pitié va à ceux en qui je devine la tristesse.

— Elle est venue à moi, voulez-vous dire, fit-elle avec un désespoir d'autant plus poignant qu'il jaillissait du calme même des paroles prononcées.

— Elle est venue à vous, oui, Mademoiselle, mais non pas comme la consolation stérile qui interroge, croit panser la blessure par des mots vides de sens... Non, c'est une pitié agissante, combative, que la mienne. Prenez-la comme on prend une épée. A l'épée, on ne confie pas sa pensée, on lui dit : « Frappe... » Et elle obéit.

L'isolement est le grand multiplicateur de la souffrance. Je fus assez satisfait de la façon dont j'avais fait comprendre à la mignonne qu'elle n'était plus seule, qu'un ami fidèle, fidèle comme une épée (comme la faconde castillane nous gagne en pays espagnol) se trouvait en face d'elle.

Elle m'avait écouté. Dans ses yeux bleus il y eut une lueur.

— C'est étrange. Vous m'êtes inconnu, et je vous crois.

— Vous acceptez mon dévouement ? m'écriai-je, ravi.

Elle secoua lentement sa tête blonde :

— Non, mais je vous en suis reconnaissante infiniment.

Et comme j'allais insister, elle m'imposa silence du geste, et continua, sans élever le ton, d'une voix douce et troublante, semblable au murmure d'un cristal brisé :

— Cette nuit déjà, oui, je me souviens, vous fûtes bon... Discrètement, le hasard, comme vous le disiez justement, nous ayant mis en présence, vous avez fait le possible... Je n'oublierai jamais... Vous le voyez, je n'essaie pas même de prétendre que vous vous êtes mépris, que la tristesse dont vous me gratifiez n'existe que dans votre imagination... Non, je réponds sincèrement, comme à un ami éprouvé : Oui, la douleur est en moi. Mais il n'est au pouvoir de personne au monde de m'en délivrer. Il faut... — son accent prit une fermeté impressionnante — il faut que je vive seule, ignorée, oubliée.

Je comprenais. Le cloître, suprême refuge des vaincus de la vie, le cloître lui donnerait la solitude, la retrancherait du nombre des vivants.

Je sentais en face de moi la résolution inébranlable, et je considérais avec un attendrissement respectueux ce jeune visage, sur lequel, en toute justice, eût dû fleurir le sourire, et qui reflétait seulement le découragement de la résolution suprême, inéluctable.

Ses yeux bleus regardaient les miens sans embarras.

Elle avait dit vrai. Elle m'avait accordé confiance et elle me disait ce qu'elle eût dit à un ami ancien. Pour un peu, j'aurais pleuré.

J'étais furieux contre moi-même de ne rien trouver à répliquer. Quoi, j'allais quitter cette pauvre petite sans avoir essayé davantage de fléchir sa détermination.

J'étais à bout d'éloquence, moi, à qui l'on accorde généralement une certaine facilité d'élocution, et pourtant, jamais auparavant je n'avais aussi ardemment désiré persuader quelqu'un.

Elle me tendit la main gentiment.

— Adieu, Monsieur, et croyez à ma gratitude.

Soudain, dans une envolée de jupes, Assuncion fit irruption dans le pavillon.

— El señor comte ! El señor comte ! répéta-t-elle par deux fois d'une voix sifflante.

— Mon père !

Lisbe avait prononcé ces deux mots avec un accent impossible à rendre.

Je la regardai, blême, frissonnante, semblant prête à défaillir, et machinalement je fis un pas vers elle.

Ce mouvement parut la rappeler à elle-même. Sa main se tendit vers la porte.

— Partez, Monsieur, partez, je vous en prie.

Evidemment, je n'avais pas autre chose à faire. Le comte de Leufen n'eût pas compris que je me trouvasse là, en tête à tête avec sa fille.

Seulement, vouloir et pouvoir font deux... De la porte, j'aperçus le comte à dix pas au plus.

Impossible de sortir sans qu'il me vît.

Heureusement, Assuncion regardait aussi.

— Pas par là, susurra-t-elle, de l'autre côté.

Ces soubrettes andalouses ont le génie de l'intrigue. Les imbroglios les plus compliqués ne leur font rien perdre de leur sang-froid.

Elle m'avait pris la main et m'attirait vers la tenture bleue et argent, remarquée à mon arrivée. Elle la souleva, démasquant l'entrée de la seconde pièce du pavillon, et me désignant une porte située juste en face :

— Par là, le second perron... Vous serez dans le jardin. A l'abri des massifs, gagnez la sortie de la rue Zorilla.

La portière était retombée, me séparant des deux femmes.

Allons, il s'agissait de déguerpir. Sur la pointe des pieds, j'allai à la porte désignée par la soubrette et tirai la gâchette.

La porte résista.

Sapristi ! Elle était fermée à clé. Impossible de sortir. Je veux avertir mademoiselle de Leufen. A l'instant où je vais atteindre le rideau qui cache la porte de communication avec la chambre voisine, une voix d'homme se fait entendre.

— Lisbe, dit-elle, c'est par un domestique que j'ai appris votre retour dans ma maison. Pourriez-vous me dire pourquoi vous n'avez pas jugé à propos de venir vous-même calmer l'inquiétude qui me torturait, vous n'en doutez pas ?

Je reconnais cet organe, perçu la veille dans le trajet des salons à la Chambre Rouge.

Le comte de Leufen est entré dans le pavillon.

Je suis bloqué. Je dois rester immobile, entendre ce que mademoiselle de Leufen veut laisser ignorer à tous vraisemblablement, puisqu'elle songe à ensevelir sa jeunesse dans un couvent cloîtré.

La tenture n'est pas retombée complètement. Entre l'encadrement de la baie et le rideau, il existe un espace libre.

Mon regard se glisse par cette étroite ouverture, et je vois... comme je vais entendre... Cette fois, je ne puis m'accuser. Ce n'est point par ma faute que j'assiste, moi troisième, à l'entretien de ce père, de cette enfant, qui se trouvent en face l'un de l'autre.

XIII

Z. 212 sera vengé

Cependant, je me sens le cœur serré. Il y a véritablement des instants où l'on sait qu'il va se produire un fait qui modifiera notre état d'âme ou l'orientation de notre existence.

Je ne me suis jamais mêlé aux discussions des adeptes du spiritisme contre les fervents du magnétisme, lesquels cherchent, chacun en ce qui le concerne, à canaliser au profit de la science qu'il pratique ces manifestations des rapports moraux de l'individu avec le monde extérieur invisible. Je me borne comme toujours à enregistrer le fait.

Ces réflexions, j'eus le loisir de les exprimer pour moi-même, car un grand silence suivit l'interrogation du comte de Leufen.

Je voyais distinctement le père et la fille à travers le léger écartement de la tenture.

Lui, vaguement inquiet, questionnant de tout son être.

Elle, comme repliée sur elle-même, un égarement dans les yeux, tremblant à ce point que le frissonnement de son corps m'était perceptible.

Elle souffre, la malheureuse petite, elle souffre au delà de tout ce que j'ai supposé jusque-là. Je sens en elle une angoisse surhumaine, une horreur de sa pensée, une terreur d'être en face de son père.

(A suivre.)

LE BLOCUS ALLEMAND

LA CHASSE AUX PIRATES

Un Sous-Marin allemand coulé. — Un Second canonné

Un Sous-Marin allemand coulé

L'Equipage est fait Prisonnier

Paris, 4 mars. — Le ministère de la marine nous communique la note suivante :

Le sous-marin allemand « U-8 » a été coulé par les destroyers de la flottille de Douvres.
Son équipage a été fait prisonnier.

Le sous-marin « U-8 » était un des plus sinistres écumeurs allemands de la Manche; plusieurs des steamers coulés dans la semaine qui suivit la mise en vigueur du blocus naval proclamé par l'Allemagne avaient été torpillés par lui; sa destruction constitue un beau succès pour la flottille anglaise.

Il est probable que l'« U-8 » avait disparu pendant quelques jours pour aller s'approvisionner à Cuxhaven, et qu'il a été frappé au moment où il comptait recommencer ses actes de piraterie.

Les sous-marins allemands qui portent les numéros 8 à 16 datent de 1910-1912; ils sont munis de trois tubes lance-torpilles, l'un à l'avant, les deux autres à l'arrière.

La désignation des sous-marins « U-1 », « U-2 », etc., vient de l'initiale du mot « Untersee » qui, en allemand, signifie « sous-mer ».

L'« U-21 » a été canonné

La Haye, 5 mars. — La légation allemande se plaint de ce qu'un sous-marin ait été canonné par un yacht anglais dans le canal Saint-Georges le 21 février.

L'attaque en question est antérieure à la date donnée par les autorités allemandes.

Le sous-marin « U-21 » fut bien canonné par un yacht, mais ce navire, qui fut offert à l'amirauté par son propriétaire au début de la guerre, fait depuis cette époque partie du service de patrouilles organisé le long des côtes du Royaume-Uni; il croisait dans la mer d'Irlande au moment où le « U-21 » y accomplissait ses exploits.

Le 1er février, vers neuf heures du matin, il fut prévenu que le pirate ennemi avait été aperçu entre Fishguard et Rosslare. Il s'y rendit aussitôt, et ayant rencontré le sous-marin, il ouvrit le feu sur lui avec ses deux canons; il tira sur lui exactement neuf projectiles, dont plusieurs semblèrent l'avoir atteint. Le sous-marin ayant disparu brusquement, le capitaine du yacht crut l'avoir sérieusement endommagé, sinon coulé. Les doléances allemandes prouvent que s'il fut avarié, il n'en put pas moins regagner son port d'attache.

Les Sous-Marins coulés actuellement

D'après ce que l'on sait, tout au moins les Allemands auraient perdu quatre sous-marins :

1° Le 4 février, un hydro-aéro anglais lançait des bombes à Zeebruge sur un sous-marin allemand, qui coula;

2° Le 24 février, un bâtiment de la 2e escadre légère française canonna un sous-marin allemand à 8 milles dans le sud-ouest du cap d'Alprecht, près Boulogne; le sous-marin coula;

3° Le 28 février, un navire de commerce anglais, le « Thordis », coula un sous-marin allemand au large de Beachy-Head, en l'éventrant avec sa proue;

4° Le « U-8 », coulé par les destroyers anglais.

Le Combat du « Thordis »

Londres, 5 mars. — Il semble certain que le sous-marin allemand éperonné par le charbonnier « Thordis » a été coulé. Non seulement tous les récits faits par les membres de l'équipage concordent en tous points avec les déclarations du capitaine Bell, mais le navire porte à l'avant les traces indiscutables d'une collision.

L'amiral Egerton a félicité le capitaine Bell de son sang-froid et de l'habileté avec laquelle il avait jeté son bateau sur le sous-marin ennemi. D'autre part, les propriétaires du « Thordis » lui ont adressé le télégramme suivant: « Bravo, capitaine! Nos plus cordiales félicitations pour vous et l'équipage, pour votre bel exploit ! »

Le Calme Courage d'un Marin anglais

Londres, 5 mars. — Une médaille bien gagnée est celle qui vient d'être accordée pour faits de bravoure au sergent Charles Mayes, servant à bord du vaisseau anglais « Kent ». Lors de la bataille des îles Falkland, un obus ennemi vint enflammer une charge de cordite près des soutes à munitions. Sans se soucier du danger, le sergent Mayes enleva cette charge et la jeta par-dessus bord.

« Son courage et son sang-froid, dit la dépêche officielle, évitèrent un désastre qui aurait pu amener la perte du vaisseau. »

Ils estiment que leur Situation est désespérée

La Haye, 4 mars. — Un diplomate neutre arrivant de Berlin signale la considérable émotion produite dans les milieux gouvernementaux par la note des alliés menaçant l'Allemagne d'un désastre par l'arrêt complet de son industrie, faute de matières premières. Ce moyen de représailles des alliés n'avait pas été prévu lors de la rédaction de la réponse allemande aux Etats-Unis, qui eût été plus conciliante. L'Allemagne escompte une protestation de l'Amérique.

Un gros effort militaire allemand est à prévoir, effort désespéré, afin de soustraire l'empire à une étreinte économique qui serait bientôt fatale, la nouvelle offensive russe ne permettant pas le transport prévu d'une partie des forces du front oriental.

Comment échappa le « Wrexham »

Rotterdam, 5 mars. — Le steamer anglais « Wrexham », de 1,100 tonnes, qui a pu gagner le port après avoir été poursuivi par un sous-marin allemand, n'a dû son salut qu'à la présence d'esprit de son capitaine, qui fit descendre tout l'équipage (vingt-deux hommes) aux machines et à la chaufferie.

Le sous-marin avait été aperçu à mi-chemin d'Harwich à Rotterdam. Aussitôt, le capitaine décida « d'en mettre un coup ». Tout le monde mit la main au charbon ou à l'huile. Le capitaine prit le gouvernail; le navire fila 16 nœuds au lieu de 13. Le sous-marin n'en filait que 14.

La cheminée du « Wrexham » rougit; mais le sous-marin, qui espérait bien forcer de vitesse le vapeur, dut abandonner la chasse à un mille et demi de Maas-Lightford.

Le « Dacia » à Brest

Comme on le sait, l'équipage du « Dacia » devait partir ce soir pour le Havre, mais les instructions de l'ambassade des Etats-Unis à Paris n'étant pas parvenues aujourd'hui, le départ des marins américains a été ajourné.

Le « Dacia » reste sous le commandement provisoire de l'enseigne de vaisseau de Pontavice.

Le procès-verbal de prise du « Dacia », dressé par le commissaire en chef Lemoine, a été adressé à la commission supérieure des prises à Paris.

Navire attaqué par des Aéros

Londres, 4 mars. — Un télégramme de Dundee annonce que le capitaine du vapeur « Dalblair », en arrivant dans ce port, a déclaré que lorsqu'il était au large de la côte d'Essex, il fut attaqué par deux aéros. Le capitaine du navire dit que les deux aéros étaient de couleur jaune et avaient les ailes courbes du taube. Plusieurs bombes ont été lancées par les avions, mais aucune ne toucha le navire, qui continua son voyage sans nouvelle aventure.

L'Achat des Navires des Belligérants

Washington, 4 mars. — Le projet du gouvernement comportant l'achat des navires des belligérants actuellement dans les ports des Etats-Unis a été abandonné au Sénat. Les partisans du gouvernement reconnaissent qu'il n'est pas possible de le faire voter.

Les Etats-Unis prennent des Mesures pour empêcher la Fraude de Guerre

Washington, 4 mars. — Les deux Chambres ont voté un projet de résolution autorisant le gouvernement à employer des douaniers ou les hommes de l'armée de mer pour empêcher le départ, des ports américains, de tous les bâtiments d'une nationalité quelconque, chaque fois qu'il aura la conviction que leur intention serait de fournir du charbon ou des marchandises à des bâtiments de guerre belligérants. Ce projet de résolution est le résultat des investigations faites à New-York et établissant que les employés de la Compagnie allemande Hambourg-America « livraient à un trafic illicite de cette nature.

Mécontentement américain

Washington, 5 mars. — La plupart des journaux blâment à la fois l'Allemagne et les alliés sur la question du blocus sous-marin et des représailles qu'il entraîne.

Epave d'Avion anglais

Amsterdam, 5 mars. — Des torpilleurs hollandais ont recueilli l'épave d'un aéroplane britannique.

LA BULGARIE proteste contre la Pose des Mines dans le Danube

Sofia, 1er mars (retardée dans la transmission). — M. Radoslavoff, président du conseil des ministres de Bulgarie, a adressé une Note identique aux légations d'Autriche-Hongrie, de Russie et de Serbie, pour protester contre les dégâts causés par les mines mouillées dans les eaux du Danube, et qui viennent échouer sur le rivage bulgare.

Après avoir énuméré les victimes faites par l'explosion de ces mines, la Note termine en ces termes :

« Dans ces conditions, non seulement la navigation devient extrêmement dangereuse dans les parages susdits du Danube, mais la population riveraine, ainsi que les biens quelle possède sur la rive bulgare sont exposés à un péril constant.

» Tout en protestant au nom du gouvernement royal contre cet état de choses, j'ai l'honneur de prier votre excellence de vouloir bien intervenir auprès de son gouvernement, afin que des mesures soient prises dans l'intérêt aussi bien de la navigation libre que de la sécurité des riverains qui subissent des dommages dont la responsabilité n'incombe certainement pas au gouvernement bulgare. »

Convocation au Reichstag

Amsterdam, 4 mars. — Le budget de l'empire pour l'année financière 1er avril 1915-31 mars 1916 a été déposé le 3 mars sur le bureau du Reichstag. Le Reichstag se réunira le 20 mars.

L'Interdiction de tout Commerce avec les Sujets austro-allemands

Un Vœu de la Chambre de Commerce de Paris

La Chambre de commerce de Paris a signalé depuis longtemps par la voix de son président, et nous l'avons fait nous-mêmes, une différence importante entre les législations française et anglaise interdisant les relations commerciales avec l'ennemi. Alors que le décret français interdit toute transaction passée par toute personne en territoire français avec l'ennemi, et en tous lieux par les Français ou protégés français avec l'ennemi, l'Angleterre exclut de l'interdiction les personnes de nationalité ennemie qui ne résident pas en pays ennemi et n'y font pas le commerce. L'interdiction ne s'applique pas, notamment, aux succursales qu'un ennemi peut avoir en territoire britannique, en territoire d'un pays allié ou en territoire neutre en dehors de l'Europe.

Cette différence dans les deux législations a des conséquences pratiques considérables. Les commerçants français qui n'ont pas le moyen d'établir avec certitude la nationalité d'un commerçant étranger — par respect pour la loi et par crainte aussi des peines très sévères qu'elle édicte — se voient forcés de rompre des relations dont le maintien serait conforme aux intérêts français, comme l'a parfaitement exposé un rapport présenté à la Chambre de commerce de Paris par M. Max Leclerc :

« Des Allemands d'origine établis outre-mer, ou des Suisses dont le nom est à consonnance germanique, sont très souvent à peu près les seuls commissionnaires importants dans ces pays des articles français. Tel est le cas, par exemple, pour la librairie française aux Etats-Unis, où la plupart des grands libraires importateurs portent des noms allemands. Si les éditeurs français devaient rompre avec eux, la diffusion du livre français, qui est un agent de propagande de premier ordre pour l'influence française, se trouverait gravement entravée.

» Il en est de même dans un certain nombre de républiques du sud et du centre de l'Amérique. Les livres français ou d'origine française se trouveraient remplacés par des éditions concurrentes allemandes ou américaines. Or, les éditeurs français ont fait un gros effort pour reproduire des éditions en langue espagnole, qui sont très répandues dans l'Amérique centrale et dans l'Amérique du sud.

» Le gouvernement et le législateur anglais ont abordé le même problème dans un esprit extrêmement réaliste. Ils ont voulu empêcher le ravitaillement de l'ennemi, et ce résultat obtenu ils se sont gardés de prendre aucune mesure qui pût entraver la marche de leur propre commerce avec les pays d'outre-mer. Les Anglais savent que dans bien des cas les maisons allemandes situées dans les pays neutres d'outre-mer sont des commissionnaires qui importent toutes sortes de marchandises de tous les pays du monde, et ils se sont rendu compte que s'ils interdisaient toutes relations avec ces commissionnaires, cette mesure, destinée à nuire aux ennemis, aurait pour principal effet d'entraver ou parfois même de suspendre l'exportation des produits britanniques. C'est pourquoi le gouvernement a adopté le critérium de la résidence et non pas celui de la nationalité.

» Si l'on veut, comme cela est tout à fait désirable et même nécessaire, obtenir les mêmes résultats en ce qui concerne le commerce français d'exportation, il importe d'amender dans ce sens la législation française. C'est ce que demandent les exportateurs français qui, pénétrés comme le législateur de l'idée que c'est par un blocus effectivement pratiqué que la durée de la guerre sera abrégée, sont décidés à ne rien demander et à ne rien faire qui puisse directement ou indirectement favoriser l'ennemi. Mais ils savent aussi que si l'on veut favoriser la reprise des affaires en France, il importe de ne rien faire qui puisse entraver ou suspendre les relations anciennes qu'ils entretiennent avec les pays neutres et alliés d'outre-mer.

» Il y a lieu de considérer également que si un amendement n'était pas apporté à la loi française sur ce point, les industriels et les commerçants français seraient placés dans un état d'infériorité particulièrement dangereux par rapport au commerce et à l'industrie britanniques, qui se trouvent déjà, du fait que le service militaire obligatoire n'existe pas en Angleterre, dans des conditions plus favorables pour lutter avec eux sur les marchés du monde. »

La Chambre de commerce de Paris, n'ayant pas encore pu obtenir satisfaction, a, conformément aux conclusions du rapport de M. Max Leclerc, adopté dans sa dernière séance le vœu suivant :

« Considérant qu'il y a lieu de favoriser la reprise de la vie économique et d'assurer à l'industrie et au commerce français la place qui leur est due sur les marchés d'outre-mer;

» Considérant en outre qu'une mesure qui, s'inspirant de celles qui ont été prises dès le mois d'août par le gouvernement britannique et qui leur permettrait de soutenir loyalement la concurrence avec leurs alliés et avec les neutres sur les marchés éloignés du théâtre de la guerre, ne saurait soulever aucune objection sérieuse,

» Emet le vœu que l'addition suivante soit introduite dans le texte du projet de loi ayant pour but de ratifier le décret en date du 27 septembre 1914, tel qu'il a été modifié par la commission parlementaire :

« Art. 8 (§ 2). Lesdites prohibitions ne s'ap» pliqueront pas aux actes ou contrats passés » avec des personnes, quelle que soit leur na» tionalité, résidant en territoire allié ou » neutre hors d'Europe. »

Ce vœu ne peut manquer, peut-on croire, d'appeler l'attention du gouvernement.

A la Chambre des Communes

Une Question au sujet du Sort de la Belgique

Londres, 4 mars. — A la Chambre des communes, un député demande si la Grande-Bretagne et ses alliés seraient décidés à accueillir les suggestions des pays neutres ayant en vue d'arrêter la dévastation du territoire belge.

Sir Ed. Grey répond : « La seule solution de cette question est l'évacuation de la Belgique par les troupes allemandes, le rétablissement de l'indépendance de ce pays et la réparation des dommages causés. »

Le ministre des affaires étrangères ajoute : « A moins que les neutres ne soient prêts à nous aider pour l'obtention des satisfactions que je viens de dire, je ne vois pas ce que nous pourrions gagner à l'acceptation de semblables suggestions. »

La Belgique sous la Botte allemande

Amsterdam, 4 mars. — D'après le « Telegraaf », le baron von Lutz, conseiller intime de législation, attaché au ministère des affaires étrangères de Bavière, est nommé vice-gouverneur civil de Belgique.

Un Taube de moins

Amiens, 5 mars. — Un aéro allemand, qui survolait les lignes alliées, a été abattu à coups de canon entre Vermelles et Annequin.

Les Opérations des Armées russes

LA MARCHE EN AVANT CONTINUE

Pétrograd, 5 mars. — Communiqué du grand état-major :

Sur le front entre le Niémen et la Vistule, notre offensive se poursuit sur les voies d'Olita. L'ennemi se maintient dans les passages lacustres près de Simno et Sored.

Dans la région de Grodno, nos troupes continuent à progresser. Près d'Ossovietz, un duel d'artillerie opiniâtre continue.

A l'est d'Iodwabno, nos troupes ont atteint les lignes de tranchées ennemies et livrent des combats corps à corps dans la région des villages de Moocarze et de Sestrazanka. Nous développons notre succès près de Kerzec, où une brigade allemande a été délogée et le village pris. Nous avons augmenté le nombre des prisonniers jusqu'à 21 officiers et 600 soldats.

Entre l'Orzic et la Vistule, des combats particulièrement acharnés sont engagés à Sulner, entre Mlawa et Kerzale.

Dans les Carpathes, entre Ondawa et la San, les Autrichiens continuent jour et nuit leurs attaques infructueuses contre nos positions malgré les pertes importantes qu'ils éprouvent. Nos troupes les repoussent avec des grenades à main et par des contre-attaques à la baïonnette, au cours desquelles nous avons réussi à capturer de nombreux prisonniers et à prendre des mitrailleuses.

Dans la Galicie orientale, les arrière-gardes autrichiennes tentent de se maintenir sur la rivière de Lukwa et, plus loin, jusqu'à Iezoupol. Dans la journée écoulée, nous avons capturé dans les Carpathes et en Galicie orientale 47 officiers, 3,000 soldats et 16 mitrailleuses.

Les Allemands expliquent leur Retraite à Prasnysch

Amsterdam, 5 mars. — L'agence Wolff explique ainsi la retraite :

« A Prasnysch, qui avait été transformé en un solide point d'appui, le corps se trouva dans une position critique. Trois corps d'armée russe l'attaquaient de l'est, du sud-est et du sud. Les troupes furent obligées de se replier, et certains détachements furent fortement éprouvés (« sic »).

» Un assez grand nombre de blessés, qui avaient été transportés dans les villages voisins, ne purent être emmenés à temps. Cependant, les Russes ne furent pas capables d'empêcher que la retraite ne s'effectuât en bon ordre, et ils perdirent même contact avec le corps allemand, ce qui prouve que leurs attaques leurs coûtèrent beaucoup de monde (!).

» Plus tard, grâce à l'arrivée de renforts, la situation se rétablit. Le succès remporté par les Russes est sans importance (!!) ».

Un Raid désespéré qui Echoue

Pétrograd, 5 mars. — Les Allemands ont tenté en Pologne occidentale un raid de cavalerie qu'ils exécutaient à partir de Serpetz. Ce raid s'est heurté à un groupe d'autos blindées que conduisait le capitaine Ponomareff. Le feu des autos blindées a chassé la colonne allemande de la route, de sorte que les Allemands n'eurent d'autre ressource que de mettre en travers les véhicules qui formaient leur propre convoi. Mais les Russes ont poussé les voitures allemandes à bas de la chaussée, dans le marais, et ont continué à tirer sur l'ennemi jusqu'au moment où la cavalerie allemande a tourné le dos et s'est repliée vers le nord.

Demi-Aveux autrichiens

La « Neue Freie Presse » de Vienne reconnaît que les chutes de neige très abondantes n'ont pas diminué la violence des combats engagés dans les Carpathes. Tandis qu'à l'aile occidentale, où les Russes ont souffert des plus fortes pertes, l'intensité de l'attaque moscovite a décru, au centre, entre Lupkow et Uszok, la bataille est plus acharnée que jamais. Au sud-est de la Galicie, l'extrémité de l'aile droite autrichienne a devant elle d'importantes forces russes, qui sans cesse reçoivent des renforts. « Il est impossible de dire combien de temps durera la bataille, » ajoute le journal autrichien.

LE RECUL DES AUTRICHIENS

Bucarest, 5 mars. — En présence des succès militaires des Russes en Galicie, l'armée autrichienne est obligée de reculer de la ligne Czernovitz-Zourin sur la ligne Franzensthal.

POUR LEUR COUPER LA RETRAITE

Bucarest, 5 mars. — Les Russes assemblent des troupes dans le nord de la Bukovine pour couper la retraite des Autrichiens dans la direction des Carpathes.

POUR LES MUNITIONS AUTRICHIENNES

Rome, 5 mars. — Le ministère de la guerre autrichien a réquisitionné tous les stocks d'ammoniaque, de sulfate d'ammonium, d'azotate de chaux, tous produits pouvant servir à la fabrication des explosifs, en l'absence des nitrates du Chili, dont l'importation n'est plus possible.

Les plus Beaux Canons autrichiens sont capturés

Venise, 4 mars. — Les Autrichiens avaient envoyé en Pologne et en Prusse orientale vingt-trois batteries de gros canons, les meilleurs de l'armée. Selon des nouvelles considérées comme officielles, les Russes se sont emparés de neuf batteries intactes; ils ont détruit ou gravement endommagé six autres batteries.

Un Régiment tchèque mutiné

Bucarest, 4 mars. — Un régiment d'infanterie tchèque, à Prague, s'est révolté et a refusé de se rendre en Galicie. Après de sévères répressions, ce régiment a été envoyé en Transylvanie.

La Portée de la Prise de Kopah en Arménie

Pétrograd, 4 mars. — La prise du port de Khopa sur la mer Noire, s'est faite aussi le 27 février. Les avant-gardes de l'aile droite de l'armée russe opérant dans la région du Tchorok, occupèrent les hauteurs, près de la rivière Khopotchai, d'où l'artillerie put soutenir par un feu constant les mouvements d'approche vers le port de Khopa, au-dessus duquel le 1er mars flottait le pavillon russe. La flotte russe avait puissamment aidé à cette action. La prise de Khopa est un gros succès. Maintenant, toute la région du Tchorok est entre les mains des Russes.

La prise de Khopa et de la région du Tchorok met fin aux intrigues entretenues par le moyen des tribus guerrières des Géorgiens et autres dont le soulèvement avait, au début de la campagne, contribué pour beaucoup au succès de l'avance turque dans la région de Batoum. Ces derniers succès réduisent à une complète inaction ces éléments anarchiques, que l'or allemand, au Caucase comme ailleurs, a su gagner à sa cause, et qui constituaient une de ses principales forces.

50,000 fr. d'Amende pour une Affiche déchirée

Amsterdam, 5 mars. — L'affiche annonçant la victoire allemande d'Augustovo ayant été endommagée, les autorités allemandes ont infligé à la municipalité d'Anvers une amende de 50,000 fr., et menacent de peines sévères les habitants des maisons voisines des lieux où pareil fait se reproduirait.

Le Général Pau en Russie

Déjeuner en son Honneur

Pétrograd, 4 mars. — La grande-duchesse Marie-Paulovna a offert un déjeuner en l'honneur du général Pau. M. Paléologue, ambassadeur de France; le général Laguiche, attaché militaire; le lieutenant de vaisseau Galland, attaché naval; le colonel Chicherbatoff, attaché à la personne du général Pau, et les officiers de la suite de ce dernier étaient au nombre des convives.

Dans l'après-midi, le général Pau s'est rendu au palais Anitchkoff pour présenter ses hommages respectueux à l'impératrice douairière Marie-Fcodorovna.

Les Souverains de Belgique bombardés par des Avions allemands

Dunkerque, 4 mars. — Il y a quelques jours, le roi Albert et la reine Elisabeth ont passé en revue à La Panne, la plage belge au nord de Furnes, les troupes belges qui combattent sur cette partie du front. Des aviateurs allemands lancèrent des bombes sur l'hôpital de la Croix-Rouge à quelque distance de la villa occupée par les souverains.

Le roi et la reine n'insistèrent pas moins pour passer la revue des troupes, et pendant que l'infanterie belge défilait devant les souverains et que les musiques militaires jouaient, des mitrailleuses tiraient sans discontinuer sur les aéros ennemis, qui survolaient La Panne.

A une seconde revue des troupes qui eut lieu lundi, le fils aîné des souverains, le duc de Brabant, chevauchait à côté de son père.

La Disette en Allemagne

L'Importante Question des Pommes de Terre

Rome, 4 mars. — Selon les journaux allemands, le Conseil fédéral a ordonné le recensement des provisions de pommes de terre et de porcs de l'empire.

Le mécontentement est très grand en Allemagne contre le ministre de l'agriculture, M. von Schorlemer.

« Tous ceux, dit le « Berliner Tageblatt », pour qui la résistance est chose sérieuse, auront lu avec stupéfaction le discours où le ministre traite la question des provisions. »

La revue « Welt Am Montag » critique très vivement les mesures prises par le ministre. « Le ministre croit, dit la revue, que nous nous en tirerons avec des pommes de terre. Tout fait prévoir, ce sont les propres paroles du ministre, que de grandes quantités existent encore, et on active la culture des pommes de terre printanières. Comment le ministre d'Etat peut-il éluder ainsi une question dont dépend la victoire de l'Allemagne et même le sort de tout l'empire allemand? En ce moment, il n'est pas permis de croire ou de prévoir. Il nous faut une certitude. Il faut absolument qu'en mai et en juin, il y ait assez de pommes de terre à des prix raisonnables pour que tout le monde puisse vivre. Tout doit être confisqué, et s'il ne reste rien pour l'élevage des porcs, ceux-ci doivent être abattus aux frais de l'Etat. L'élevage des porcs est moins important que la guerre et que la victoire. »

Le « Berliner Tageblatt » approuve cette critique, et déclare que quand on réclame de toute ménagère qu'elle reconnaisse la gravité du moment, on peut réclamer du gouvernement qu'il résolve d'une façon sérieuse certains problèmes. Le manque de pommes de terre se fait sentir très vivement à Berlin.

Selon la « Frankfurter Zeitung », les commerçants en gros de Berlin ont demandé télégraphiquement au ministre des travaux publics qu'il fasse activer les transports. Le ministre a promis d'établir des trains à grande vitesse vers les grands centres de l'empire.

La Distribution de la Farine

Amsterdam, 4 mars. — L'Office impérial pour la distribution de la farine et du pain assigne 230 grammes de farine par tête et par jour. Cependant, les municipalités qui organisent la distribution n'en accordent que 200 grammes. Les enfants âgés de moins d'un an ne recevront pas de pain. Les autres, plus âgés, recevront seulement la moitié de la quantité accordée aux adultes.

La Haye, 5 mars. — Le gouvernement allemand a publié dans la « Gazette du Nord de l'Allemagne » un décret restreignant davantage la consommation des vivres. **A partir du 15 mars, chaque personne n'aura droit qu'à 200 grammes de pain ou de farine par jour.**

Ils plantent des Choux!

Rome, 5 mars. — A Vienne, le Prater et toutes les espaces disponibles dans les jardins impériaux ont été plantés en choux par ordre de François-Joseph.

Ils vont fermer les Théâtres

Amsterdam, 4 mars. — D'après la « Gazette de Voss », le préfet de police aurait l'intention de fermer tous les théâtres de Berlin à partir du 1er avril prochain.

La Hollande garde ses Produits

Amsterdam, 5 mars. — Un décret royal prohibe l'exportation des moutons sur pied, de la chicorée sous toutes ses formes, des viandes de conserves, de la viande conservée et des autres produits renfermant de la viande, ainsi que des articles en cuir.

La Haye, 5 mars. — A partir d'aujourd'hui il est interdit d'exporter le cuivre et les alliages de cuivre soit à l'état brut, soit manufacturé, sauf dans le cas où ils composent, sans en être la partie principale, un article manufacturé.

Les Canadiens à l'Epreuve

Béthune, 3 mars. — Les Canadiens se sont emparés, après un audacieux combat, dimanche soir, d'une tranchée allemande, près de Lombaertzyde. Ils n'ont eu qu'un tué et un blessé, alors qu'ils ont occasionné des pertes sérieuses à l'ennemi.

L'Incendie de la Poudrerie de Rottweil raconté à l'allemande

Amsterdam, 5 mars. — Un aéro ennemi a survolé hier Rottweil. Il a jeté trois bombes à la fabrique de poudres. Les dégâts, légers, n'ont interrompu en aucune façon le travail. Un détachement aérien protége l'établissement contre de nouvelles attaques éventuelles.

N. B. — C'est en ces termes qu'un télégramme de Stuttgart rend compte de l'exploit remarquable accompli par le capitaine aviateur français Happe. Il est évident que la version allemande ne dit pas précisément la vérité, puisque dix minutes après le lancement des bombes la poudrerie était complètement en feu.

Comment les Allemands justifient leurs Vols

Le Havre, 4 mars. — Le « Vingtième Siècle belge » reproduit un récit fait par un industriel de Bruxelles qui explique comment les Allemands, après une période de violences et d'atrocités, s'occupent maintenant à mettre la main sur tous les produits.

C'est ainsi qu'avant le 15 janvier ils avaient accaparé pour 25 à 30 millions de cuirs et de matières tannantes de toutes sortes qui ont été expédiés à Berlin pour y être estimés par les soins d'une Société formée sous les auspices du ministre de la guerre, sans que les intéressés puissent intervenir.

Ceci constitue une violation de l'article 52 de la Convention de La Haye, signée par le kaiser. Aux objections qui leur sont faites, les Allemands répondent que le cuir peut être considéré comme contrebande de guerre et traité comme le cuivre, dont les stocks ont dû être déclarés à l'autorité militaire.

Les Envois aux Prisonniers de Guerre

Paris, 4 mars. — L'agence des prisonniers de guerre de la Croix-Rouge française a appris que, par lettre du 22 février dernier, le ministère de la guerre de Berlin a confirmé de nouveau que l'envoi de chocolat, tabac, cigares, cigarettes aux prisonniers, est partout autorisé. Seuls, les envois de luxe, tels que : boissons alcooliques, caviar et autres douceurs analogues, ne sont pas autorisés.

Tous les autres envois sans exception sont régulièrement distribués.

Ce n'est que lorsqu'il y a des craintes d'incendie ou par mesure disciplinaire qu'il peut être temporairement interdit de fumer, mais, à l'expiration du délai fixé, tous les envois sont intégralement remis aux prisonniers.

La Terre tremble en Italie

Rome, 5 mars. — Une secousse de tremblement de terre a été ressentie à huit heures du soir à Florence, Bologne, Modane, Forli et Faenza. Aucun dégât.

Agitation au Portugal

Lisbonne, 5 mars. — De nombreux groupes s'étaient rassemblés dans le voisinage du Parlement et se sont livrés à des manifestations lors de l'arrivée des démocrates. La cavalerie les a dispersés.

Des réunions de démocrates semblent devoir être tenues encore, mais non dans le palais du Parlement. Le Congrès législatif devait se réunir, mais le gouvernement a ajourné la séance, mesure dont l'opposition démocratique se montre mécontente.

Les parlementaires démocrates se sont réunis dans la banlieue de Lisbonne, sous la présidence de M. Manoël Monteiro. Ils ont adopté une motion dans laquelle ils déclarent que **« le président de la République et le gouvernement se sont mis hors la loi ».**

L'Agitation en Albanie

Salonique, 5 mars. — Les Serbes ont concentré des troupes à Egripalanka pour réprimer les agressions des comitadjis albanais.

Il faut semer!

Nisch, 5 mars. — Le ministre des travaux publics a ordonné de labourer et de semer tous les jours, même les jours fériés.

Mort d'un Major-Général allemand

Amsterdam, 4 mars. — Les journaux allemands annoncent la mort du major-général von Estorf, tué en Russie à la tête de sa brigade.

La Correspondance de nos Soldats

Paris, 4 mars. — Du bureau central militaire. Situation au 1er mars :

Lettres et cartes, 3,100,000; mandats, 18,500; chargements et paquets, 240,000. Restait à trier à vingt heures : lettres et cartes, 110,000; mandats, 200; chargements et paquets, 50,000.

Ces chiffres ne comprennent pas les correspondances acheminées directement par les dépôts des corps.

L'Attaque des Dardanelles

L'Attaque des Forts continue avec Succès

Londres, 5 mars (officiel). — *L'attaque des forteresses des Dardanelles a continué hier.*

L'amiral n'a pas encore rendu compte des résultats obtenus à l'intérieur du détroit. A l'extérieur, le Dublin a démoli le poste d'observation de la péninsule de Gallipoli. Le Saphir a bombardé les troupes rassemblées en divers points sur le golfe d'Adramyti. Six canons de campagne modernes ont été détruits près du fort B, ce qui porte à 40 le nombre des pièces mises hors d'usage.

Les cuirassés français ont bombardé le fort de Boulair. Ils ont démoli le pont du Kavack.

Plus que deux Forts

Athènes, 5 mars. — *Il ne reste plus à réduire que deux forts principaux.*

Les Pertes turques

Athènes, 5 mars. — Les pertes des Turcs aux Dardanelles sont grandes. On a découvert des piles énormes de cadavres brûlés par l'ennemi avant sa retraite. Parmi les corps se trouvaient plusieurs Allemands.

Les Forces turques à Gallipoli

Amsterdam, 4 mars. — Une dépêche d'Athènes à la « Morgen Post » dit que les Turcs ont 130,000 hommes à Gallipoli.

La Flotte russe arrive

Bucarest, 5 mars. — La flotte russe a été vue près de Burgas, naviguant vers le Bosphore.

La Petite Escadre turco-allemande

Sofia, 5 mars. — La flotte turque se trouverait concentrée à Nagara; elle se compose du « Breslau », de l'« Hamidieh », du « Medjidié » et de quatre destroyers; ces navires ont jour et nuit leurs feux allumés.

L'escadre est placée sous le commandement de l'amiral allemand Souchon, qui a arboré son pavillon sur le « Breslau ».

Enver-Pacha fait aussi un Récit à sa Façon

Amsterdam, 5 mars. — Le correspondant de la « Gazette de Francfort » à Constantinople a interviewé Enver-Pacha, qu'il qualifie de vice-commandant en chef des troupes ottomanes.

Parfaitement calme, dit le correspondant, Enver-Pacha, qui inspectait les forts des Dardanelles au moment où le bombardement commença, a déclaré :

« Jusqu'à présent, le tir des flottes alliées a causé des dégâts importants seulement à quelques forts situés à l'extrémité des Dardanelles. Le premier jour, dit Enver-Pacha, nous avons eu un officier tué et un blessé; le second jour, 4 tués et 14 blessés; 6 canons furent démontés, qu'on remit en position le lendemain matin. Les fortifications extérieures sont les plus vieilles de la Turquie. L'on a toujours escompté que l'ennemi pourrait les réduire. La véritable ligne de défense se trouve plus avant, à l'endroit du détroit où son resserrement empêche de manœuvrer librement les vaisseaux qui s'engagent dans l'étroite passe barrée de mines et commandée par de l'artillerie.

» Jusqu'à présent, la défense réelle des Dardanelles reste intacte. Des tentatives ont été faites pour exercer une pression sur le gouvernement en répandant des bruits fantastiques de nature à jeter le trouble parmi les populations. Mais on comprendra les vrais sentiments du pays, de l'armée et de la marine si l'on songe, a conclu Enver-Pacha, aux manifestations d'enthousiasme qu'a déchaînées au Parlement le discours de Halil-Bey, président de la Chambre des députés. »

N. B. — Depuis qu'Enver-Pacha a fait ces déclarations, la flotte alliée a continué d'avancer dans les Dardanelles, et elle a fait mieux que démolir quelques vieux ouvrages et tuer ou blesser une douzaine de Turcs.

La Surexcitation à Constantinople

Bucarest, 5 mars. — Des voyageurs venant de Constantinople disent que la situation est critique dans la capitale turque. Un certain nombre de ministres désirent faire la paix, dans la crainte d'une révolution que peut faire prévoir la surexcitation de l'opinion publique.

Aveu allemand

Genève, 5 mars. — Le critique militaire très connu le major Moraht avoue dans le « Berliner Tageblatt » que le succès des opérations des alliés contre les Dardanelles lui paraît maintenant plus probable.

On s'inquiète à Berlin et à Vienne

Rome, 4 mars. — Les journaux autrichiens et Allemands publient, au sujet de l'action militaire aux Dardanelles, des dépêches de source exclusivement turque, qui dépeignent naturellement les événements sous un jour favorable aux armées turques. L'inquiétude est grande cependant à Berlin et surtout à Vienne, où l'on commence à admettre que l'action actuelle contre les Dardanelles n'a pu être décidée qu'à la suite d'un accord entre Paris, Londres et Petrograd, au sujet de la question de Constantinople et des détroits, tandis que les dépêches parvenues de Constantinople à Vienne affirment que le bombardement des Dardanelles restera sans effet. Le comte Andrassy, dans un long article de la « Neue Presse », cherche, en rappelant l'histoire de l'Orient depuis la guerre de Crimée, à convaincre l'Italie que son intérêt est d'empêcher que la question des détroits soit résolue en faveur de la Russie.

Le Bluff turco-allemand

Amsterdam, 4 mars. — Suivant le « Lokal Anzeiger », l'ambassade ottomane à Berlin s'étonne des inquiétudes manifestées en Allemagne au sujet des Dardanelles, attendu, dit-elle, que la force inexpugnable des forteresses tout le long du détroit et l'existence d'un barrage complet de mines sont connues de tous. Un débarquement important à l'entrée des Dardanelles est impossible, fait-elle encore remarquer, et un débarquement dans le golfe de Saros exigerait des forces trop considérables, qu'il serait difficile, sinon impossible, à l'ennemi de réunir et d'amener.

L'Allemagne, conclut-on à l'ambassade, peut dormir en toute tranquillité sans s'inquiéter du sort des Dardanelles, dont les fortifications, armées de canons modernes, sont de premier ordre.

Neutralité impossible

Rome, 4 mars. — La « Neue Presse de Vienne » assure que dans les cercles diplomatiques on a l'impression que les changements qui vont survenir dans l'Asie Mineure et dans la Méditerranée, changements provoqués par le forcement des Dardanelles, seront d'une telle nature que la politique suivie jusqu'ici par quelques puissances neutres pourra difficilement rester la même.

Encore un Allemand au Ministère de la Guerre de Turquie

Amsterdam, 4 mars. — Le professeur allemand Schmidt a été nommé adjoint au ministère de la guerre de Turquie.

L'Opinion des Journaux

L'« Embros » écrit :

« Nous devons donner promptement notre aide aux alliés pour la prise des Dardanelles et de Constantinople. Sinon l'hellénisme perdra toutes ses sympathies; il verra ses droits en péril dans le prochain règlement de la question d'Orient. »

L'« Hestia » écrit :

« Ou les décisions du conseil de la Couronne feront prévaloir la politique énergique du gouvernement, ou bien ce dernier démissionnera. La guerre européenne étendra également sur les Balkans les modifications que la carte d'Europe subira.

» Les événements se précipitent autour de nous, et notre neutralité, malgré ses tendances manifestes, risque de laisser la Grèce isolée, sans amis et sevrée des sympathies des puissances. De toute façon, la nation doit comprendre que la politique du gouvernement et les décisions qui doivent en découler constituent une nécessité absolue. »

L'« Ethnos » écrit :

« La nation doit être convaincue que la décision à intervenir sera irrévocable, et que tous les éléments qui doivent assurer le succès dans la lutte sont prêts. Rien n'a été négligé au point de vue international et dans la préparation militaire. Aussitôt que notre glorieux souverain et son gouvernement adresseront leur appel, **la nation entrera dans la lutte pleine d'enthousiasme et de fermeté.** Les puissances de l'Entente nous ont libérés en 1821, elles se sont toujours intéressées à nous, elles nous ont aidés moralement et financièrement en 1897, elles nous ont toujours aimés.

» Entre la Triple Entente, luttant pour l'anéantissement de la barbarie turque, et la Duplice, soutenant ardemment l'ennemi séculaire de l'hellénisme, celui-ci ne peut pas hésiter. L'hellénisme qui hésiterait au moment où il peut participer à la destruction du despotisme turc sur Constantinople trahirait ses traditions naturelles et sacrées. »

Austro-allemands arrêtés en Méditerranée

Marseille, 5 mars. — Un torpilleur croisant au large de Nice a fait prisonniers à bord d'un bateau espagnol à destination de l'Italie quatre sujets allemands et un autrichien rejoignant leur corps. Parmi eux se trouvait un officier. Les prisonniers ont été amenés à Marseille.

DERNIÈRES NOUVELLES

COMMUNIQUES OFFICIELS

Du 4 Mars (23 h.)

EN BELGIQUE, dans la région des dunes, notre artillerie a exécuté des tirs particulièrement efficaces et notre infanterie a occupé une nouvelle tranchée en avant de nos lignes.

EN CHAMPAGNE, nous avons continué à progresser; nous avons consolidé et élargi nos positions, notamment au nord-ouest de Perthes et au nord-ouest de Mesnil, en faisant une centaine de prisonniers. Sur la croupe, au nord-est de ce dernier village, de nouvelles contre-attaques se sont produites; elles ont été repoussées.

Les prisonniers confirment la gravité des pertes subies par les deux régiments de la garde engagés dans le combat d'hier.

EN ARGONNE, au Four-de-Paris, une attaque allemande a été repoussée. Il en a été de même à Vauquois.

PRÈS DE VERDUN, au fort de Vaux, un avion allemand a été abattu dans nos lignes. Les deux aviateurs sont prisonniers.

Du 5 Mars (15 h.)

AU NORD D'ARRAS, près de Notre-Dame-de-Lorette, nous avons repris la plus grande partie de la tranchée avancée que nous avions perdue avant-hier et fait 150 prisonniers.

L'ennemi a de nouveau bombardé la cathédrale de Reims.

EN CHAMPAGNE, au nord de Souain, de Mesnil et de Beauséjour, rien de nouveau depuis le Communiqué d'hier soir.

EN ARGONNE, à Vauquois, nous avons repoussé deux contre-attaques et réalisé de nouveaux progrès en infligeant à l'ennemi des pertes sensibles et en faisant de nombreux prisonniers; nous sommes maîtres de la plus grande partie du village.

Que prépare la Bulgarie?

MOUVEMENTS DE TROUPES

Salonique, 5 mars. — D'après des informations puisées à bonne source, la Bulgarie a concentré secrètement trois divisions complètes dans les environs de Tyrnovo.

La division de Ghiumuldjina aurait été également expédiée vers une destination inconnue.

Un officier supérieur bulgare aurait déclaré que la Bulgarie ferait avancer ses troupes vers Andrinople.

ACHATS POUR L'ARMEE

Salonique, 5 mars. — De nombreux commerçants bulgares sont arrivés et achètent des quantités importantes d'articles divers destinés à l'armée, notamment des produits pharmaceutiques, des cuirs et de vieux cuivres.

L'Offensive française en Champagne

Londres, 5 mars. — Le correspondant du *Daily Mail* écrit qu'il est tout à fait encourageant de constater que les Français ont été capables de prendre l'offensive en Champagne, et ont non seulement chassé la garde prussienne de positions très fortes, mais ont encore occupé et fortifié leurs nouvelles positions malgré les tentatives furieuses faites par le général von Heeringen pour reprendre le terrain perdu.

Les Préparatifs roumains

Bucarest, 5 mars. — Le gouvernement roumain a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant: 1° Convocation de la classe 1916; 2° prorogation pour un an de la durée du service des généraux atteints par la limite d'âge; 3° modification de la loi sur la réquisition du quart du crédit extraordinaire pour l'armée.

Le sénateur Dissesco, ancien ministre, a demandé si le gouvernement se préoccupe de la solution de la question des Dardanelles, et s'il ne pourrait pas donner l'assurance formelle qu'une solution ne sera pas donnée à cette question sans l'intervention de la Roumanie.

Une Statistique sur la Légion étrangère française

Paris, 5 mars. — 30,000 étrangers environ s'y sont engagés depuis le début de la guerre. Voici la répartition par nationalités : 4,913 Italiens, 3,393 Russes, 1,467 Suisses, 1,462 Belges, 1,369 Austro-Hongrois, 1,027 Allemands, 939 Espagnols, 593 Turcs, 541 Luxembourgeois, 379 Anglais, 300 Grecs et 11,854 citoyens d'autres nationalités, dans lesquelles les Alsaciens-Lorrains pour une grande partie.

Le recrutement a, semble-t-il, considérablement augmenté le mois dernier.

Nouveau Groupe au Sénat

Paris, 4 mars. — Un groupe vient de se former au Sénat, comprenant des sénateurs appartenant à tous les groupes du Sénat, sans distinction d'opinion ni de parti.

Le groupe se propose pour champ d'études d'information et d'action, la défense de tous les intérêts français à l'étranger.

Assistaient à la première réunion: MM. d'Aunay, Pierre Baudin, Henri Bérenger, Peyronnet, Cauvin, Cazeneuve, Chastenet, Colin, Doumer, Etienne, Flandin, Herriot, Jenouvrier, de Lamarzelle, de Las Cazes, Maurice Ordinaire, Pauliat, Henry Chéron, Quesnel, Ribière, Honoré Leygue, Masole, Caunac, de La Jaille, Loubet, Laurent, Théry, Bonnelat.

Le groupe a décidé d'entendre dans sa prochaine séance un exposé de M. Pierre Baudin sur l'action économique française dans l'Amérique du sud.

Le bureau du groupe a été ainsi composé pour 1915: Président, M. d'Aunay; vice-présidents, MM. l'amiral de La Jaille, Pauliat, Etienne et Flandin; secrétaires, MM. Albert Peyronnet, Maurice Ordinaire et Henry Bérenger.

Les Prestations des Mobilisés

Paris, 5 mars. — Du fait de sa présence sous les drapeaux au 1er janvier de l'année 1915, le contribuable mobilisé cesse d'être imposable pour sa personne à la taxe des prestations pendant la dite année, et s'il a été porté au rôle, le dégrèvement auquel il a droit lui sera accordé d'office.

La taxe reste seulement exigible pour les éléments d'imposition (domestiques et attelages) que le contribuable mobilisé continue de posséder, le cas échéant, dans la commune de sa résidence.

Les Permissions aux Viticulteurs

Paris, 5 mars. — La circulaire du ministre de la guerre en date du 30 janvier comprend les viticulteurs parmi les territoriaux auxquels des permissions peuvent être accordées en vue de l'exécution des travaux de printemps. Par conséquent, les viticulteurs peuvent bénéficier de ces permissions pour procéder à la taille des vignes.

Découverte d'une Association antipatriotique

Un abominable Factum. — Les Acolytes de Bonnot se retrouvent

Paris, 5 mars. — On sait qu'à Paris et en province étaient distribués clandestinement, la nuit, des exemplaires d'un abominable factum copié à la machine, intitulé : « Peuple, on te trompe, » et qui contenait avec de grossières injures à l'adresse du Président de la République, des insinuations perfides concernant nos alliés anglais et un essai de réhabilitation en faveur des Allemands.

Après de patientes investigations, la police a réussi à découvrir ceux qui se livraient à cette besogne antipatriotique. On en trouva en France, en Italie, en Angleterre. Tous ou presque tous avaient été en relations avec les trop fameux membres de la bande Bonnot. Ils formaient comme une sorte d'Association dont les membres vivaient très largement, car l'argent ne leur manquait point.

La plupart de ces individus ont été arrêtés. Parmi eux se trouve Lorulot, l'ancien directeur de l'« Anarchie », qui joua un rôle lors du procès de la bande tragique et dans une affaire plus récente de falsifications de timbres-poste.

En même temps que Lorulot a été arrêtée Jeanne Benardi, l'ancienne maîtresse du bandit Carouy, qui se suicida en prison, et qui, elle aussi, fut mêlée aux dramatiques événements de 1912.

A côté de Lorulot et Jeanne Benardi, il y a encore d'autres comparses de la bande Bonnot, notamment des faux monnayeurs.

Ce serait le conseil de guerre siégeant à Marseille qui serait chargé de cette affaire. L'enquête est menée dans le plus grand secret. Les débats auront du retentissement.

En Grèce

Manifestations pour les Alliés

Athènes, 5 mars. — Dans la soirée, les étudiants de l'Université ont manifesté en faveur des alliés. Ils ont parcouru la ville en acclamant les légations.

Le Sentiment populaire

Athènes, 5 mars. — Lorsque la Grèce a été invitée à venir en aide aux Serbes au moment où ces derniers ont failli être écrasés par les Autrichiens, l'opinion publique grecque était peu disposée à s'embarquer dans une troisième guerre. La décision des alliés de forcer les Dardanelles a pourtant amené un changement remarquable dans le sentiment populaire.

La chute imminente de Bizance a électrisé la population. Rester spectateurs de cet événement historique qui touche de si près leurs traditions serait humiliant pour les Grecs. Il n'y en a pour ainsi dire plus un seul aujourd'hui qui ne se rende compte **que c'est maintenant ou jamais qu'il faut donner un coup de main pour aider à la culbute définitive de l'ennemi traditionnel.** La surexcitation est accrue par le bruit que le sultan aurait déjà quitté Constantinople et que la panique règne parmi les Jeunes-Turcs, dont les meneurs se préparent à déguerpir.

L'Enlèvement du Drapeau

Aurillac, 5 mars. — A quelque cent mètres des tranchées françaises, un peu en avant des lignes allemandes, il y avait un poste d'observation qu'un drapeau allemand surmontait. Un de nos caporaux se glissa la nuit venue hors de la tranchée, rampa vers le poste ennemi, s'empara du drapeau et revint prendre sa place parmi ses camarades.

Voici d'ailleurs comment le héros de cette aventure le caporal Viravaux, a conté à ses parents, qui habitent le village de Maillargues, son heureuse expédition :

« Chers parents, je vais vous dire comment j'ai passé hier la journée du Mardi-Gras. Il faisait très beau, on eût dit une journée du mois de mai chez nous. Malgré ce beau temps, j'avais quelque chose qui me tracassait. A moitié chemin de nos lignes et des lignes allemandes est un petit mamelon, et sur ce mamelon, une tranchée fortifiée auprès de laquelle flottait un drapeau allemand. Je décidai d'aller le chercher, et je l'ai fait avec beaucoup de prudence. Quand je suis revenu avec le drapeau, j'ai été félicité par tous les officiers de la compagnie et surtout par le capitaine, qui m'a dit : « C'est très bien, ce » que vous avez fait là. Je vous en récom» penserai. »

La récompense ne se fit pas longtemps attendre, et deux jours après, le courageux caporal Viravaud reçut, par la voie d'un ordre du jour, les félicitations de son colonel.

Le commandant dut également féliciter deux soldats de la même compagnie, les nommés Casimir et Albrespy, qui, le lendemain, sur le même poste, enlevèrent un second drapeau que les Allemands avaient commis l'imprudence d'arborer pour remplacer le premier. Depuis lors, les Boches ont jugé à propos de supprimer le drapeau.

Un Discours du Kaiser

Toujours du Bluff, toujours du Lyrisme

Amsterdam, 4 mars. — Voici, d'après des notes sténographiques prises par un officier, quel a été le discours prononcé par le kaiser dans le parc du château de Nivbowo, en Pologne russe, après le service religieux :

« Soldats, c'est pour moi une grande joie de participer à ce simple service religieux sous le libre ciel de Dieu et devant son autel. Je vous remercie de vos prouesses. Partout, au pays et parmi les troupes qui combattent à l'Ouest on les considère avec fierté et reconnaissance.

» Il ne faut pas s'exagérer la force de l'ennemi. Nous, Prussiens, nous sommes déjà accoutumés à combattre et à vaincre un ennemi supérieur. Nous devons mettre notre ferme confiance en nos grands alliés, dans le ciel, qui mèneront notre juste cause à la victoire. Nous savons depuis notre enfance, et nous avons appris en étudiant le soir, quand nous fûmes devenus grands, qui Dieu est du côté des armées des croyants. C'est ainsi qu'il en était sous le Grand Electeur, sous le vieux Fritz et du temps de mon bisaïeul et de mon grand-père, et il en est de même sous moi, comme un grand Ecossais et comme Luther le déclarait : « Qui est avec Dieu a toujours » la majorité. »

» L'avantage que nous avons sur nos ennemis, c'est que ceux-ci n'ont pas de mots de ralliement. Ils ne savent pas pourquoi ils combattent, ils ignorent pourquoi ils se font tuer (« sic »). Ils portent sur leurs épaules le lourd sac d'une mauvaise conscience, car ils ont attaqué un peuple amoureux de la paix (« sic »). Tandis que nous, nous marchons contre l'ennemi avec le paquetage de combat d'une conscience pure (« sic »). Néanmoins, pour obtenir le succès, il est nécessaire que chaque homme fasse son devoir, et j'attends et j'exige de vous que vous donniez tous jusqu'aux dernières limites vos santés et vos forces pour nous assurer la victoire. »

N. B. — Ce discours était prononcé après le succès de Hindenburg en Prusse orientale; mais depuis...

Les Mensonges boches

Du colonel Rousset, dans le **Petit Parisien**, sur les mensonges allemands :

« En attendant la problématique victoire de leurs vassaux ottomans, les Allemands multiplient les fausses nouvelles et changent effrontément leurs revers en succès. A les en croire, nous n'aurions fait aucun progrès en Champagne, non plus qu'en Argonne ou dans les Vosges. Cela va si loin que le Communiqué français se croit obligé de réfuter leurs mensonges, ce qui vraiment est bien de la bonté, car les occasions ne se comptent plus où ils se sont laissé prendre en flagrant délit de duplicité. »

L'Espagne préparerait une Action au Maroc

Délibération du Conseil de la Défense nationale

Madrid, 5 mars. — On apporte beaucoup de réserve dans l'appréciation des résolutions prises par le conseil de la Défense nationale, au cours d'une séance très importante qui a été tenue au ministère de la guerre, sous la présidence du roi.

En dépit du soin pris par le gouvernement et par les membres du conseil pour éviter toute indiscrétion, on croit savoir que l'Espagne, en exécution des engagements qu'elle a pris envers la France, va entreprendre prochainement une action au Maroc.

Le gouvernement espagnol a démenti qu'il soit question de l'occupation de Tanger; toutefois, le départ de plusieurs milliers d'hommes pour le Maroc est imminent.

La seule déclaration qui ait été faite par le premier ministre est que les décisions du conseil supérieur de la défense ne sont pas de nature à être publiées sans inconvénients.

Dépêches de la Nuit dernière

Dans les Dardanelles

Les nouveaux Superdreadnoughts anglais

Londres, 4 mars. — Le « Queen-Elisabeth », qui a pris part au bombardement des Dardanelles et est le plus puissant cuirassé existant actuellement, est le premier superdreadnought d'une série de cinq. Les quatre autres vaisseaux du même type sont : le « Warspite », le « Valiant », le « Barham » et le « Malaya », qui sont sur le point d'entrer dans notre flotte.

Tous ces bâtiments ont un déplacement de 27,500 tonnes et un armement de 8 canons de 15 pouces (375 millimètres), qui peuvent lancer à 12 milles et plus (de 10 à 20 kilomètres), des projectiles d'un poids de près d'une tonne. Cinq autres cuirassés de la classe du « Royal-Sovereign », qui ont été ajoutés à nos forces navales, porteront aussi des canons de 15 pouces. Leur déplacement n'est inférieur que de 2,000 tonnes à celui des cuirassés de la classe du « Queen-Elisabeth ».

Les Communiqués ottomans

Voici la façon dont le communiqué turc raconte les événements des Dardanelles.

« Amsterdam, 4 mars. — (Communiqué ottoman du 3 mars) : La flotte ennemie a continué de bombarder d'une façon intermittente les batteries de Sebdul-Bahr. Les tentatives de l'ennemi dans le but de débarquer des détachements ont échoué; finalement cinq cuirassés ennemis, après avoir violemment bombardé nos batteries, ont été touchés par sept obus de ces batteries, et obligés de se retirer.

» Communiqué ottoman du 4 mars. — Hier, la flotte ennemie a vainement bombardé les Dardanelles trois heures durant. L'efficacité du feu de nos batteries l'a obligée à se retirer. Dans la même journée, 4 croiseurs français et quelques torpilleurs ont vainement bombardé nos positions du golfe de Saros.

» Les aviateurs ottomans ont bombardé avec succès les vaisseaux ennemis, près d'Ahoz. A la suite d'une escarmouche entre les colonnes ottomanes parties en reconnaissance et deux escadrons de cavalerie britannique renforcés de mitrailleuses, l'ennemi a été contraint de se retirer abandonnant 50 cadavres et une grande quantité d'armes et de munitions »

C'est de l'opérette !

Les Victoires russes

Une Question qui les intéresse

Pétrograd, 4 mars. — Sur le front de la Narew, les Russes ont saisi des ordres de l'armée allemande exigeant de faire coûte que coûte des prisonniers dans le but de se renseigner sur le groupement des forces russes. Il était recommandé aux troupes allemandes de tendre des traquenards et de creuser des sauts-de-loups.

Lourdes Pertes autrichiennes

Bucarest, 4 mars. — Avec des pertes immenses, les Autrichiens se voient obligés de se retirer déjà sur quelques points.

Les pertes autrichiennes s'élèvent pour la dernière quinzaine, depuis le jour où fut donné l'ordre de s'emparer de deux lignes de Zboro et Zzvijnik, à plus de 25,000 hommes.

L'Avance russe

Bucarest, 4 mars. — Ungvar est toujours menacé de l'invasion russe. Le comitat de Bereg reste toujours le théâtre des batailles acharnées, et sur les rives de la Veosa et de la Latorcza les Russes sont depuis une semaine en possession de toutes les communications ferrées du comitat.

La Terreur autrichienne à Czernovitz

Bucarest, 4 mars. — Les Autrichiens ont instauré à Czernovitz un règne de terreur sur la population roumaine de la ville. Un cordon de police militaire a été placé autour de la ville et empêche tout le monde de partir [illegible] la Roumanie; mais les nouvelles se sont fait jour que de nombreux citoyens ont été emprisonnés sans jugement et sur les plus légers soupçons d'avoir entretenu des relations avec les Russes pendant la récente occupation de la ville, encore que dans presque tous les cas ces relations aient été contraintes et forcées. Deux prêtres roumains ont été emprisonnés, et on dit que d'autres Roumains encore ont été secrètement pendus haut et court. Les Roumains restent chez eux, portes fermées, immobilisés par la peur. Des agents secrets dénoncent d'ailleurs quotidiennement des gens tout à fait innocents et qui paient de leur tête des fautes imaginaires.

Des Aéroplanes autrichiens lancent des Bombes sur Antivari

Cettigné, 3 mars. — Trois aéros autrichiens ont survolé Antivari et lancé plusieurs bombes sur le port et la villa du prince héritier sans causer de grands dommages. Les batteries ennemies ont bombardé nos positions du mont Lovcen, mais sans résultat.

LE BLOCUS

Le Bilan de la seconde Semaine

Londres, 4 mars. — La seconde semaine du blocus que l'Allemagne a prétendu établir devant les côtes anglaises en totalité, et devant les côtes françaises de la Manche, vient de se terminer. Elle n'a rien ajouté aux torpillages de la première et l'on ne compte aucun navire détruit pendant les sept jours qui viennent de s'écouler.

Les sous-marins suspendraient-ils momentanément leur action, en raison de la situation diplomatique ? Non, car, dans ce cas, ils seraient restés dans leurs ports, se préparant à une nouvelle attaque, tandis qu'on en a vu au moins un sur la côte française et un autre devant Beachy-Head, où l'autre semaine ils ont remporté leurs principaux succès.

Reviendront-ils à l'attaque ? C'est probable. Mais l'accalmie de cette semaine était en quelque sorte forcée, le sous-marin n'est pas capable d'une action continue : il lui faut de larges temps de repos pour le matériel, comme pour le personnel. Après les destructions qui ont eu lieu du 18 au 24, il doit être constaté que le septennaire suivant est vide de navire alliés ou neutres torpillés et qu'il s'achève sur le glas de l'agonie d'un sous-marin allemand.

La Hollande est touchée

Rotterdam, 4 mars. — La déclaration franco-anglaise sur le blocus crée un certain malaise dans les milieux maritimes hollandais. Quand la guerre commença, toutes les exportations allemandes furent détournées des ports allemands au profit de la Hollande, dont les navires ont depuis lors effectué un commerce formidable de denrées ne figurant pas sur les listes de contrebande.

Tout ce trafic se trouve maintenant arrêté, et de très gros intérêts se trouvent gravement lésés. On compte, par exemple, que 60 % du commerce d'une seule ligne va se trouver arrêté par l'interdiction des alliés d'exporter certaines denrées qu'on ne peut se procurer qu'en Allemagne. Le besoin de ces marchandises sera péniblement ressenti dans certains pays neutres, les colonies hollandaises notamment, qui usent en grandes quantités de machines allemandes à bon marché.

Pour exciter les Equipages des Navires pirates

Amsterdam, 4 mars. — La flotte allemande ne manifestant son existence dans cette guerre que par l'action de ses sous-marins, l'amirauté allemande multiplie les mesures destinées à exciter les équipages de ces navires.

C'est ainsi que dans ces derniers jours, à Wilhemshaven, l'amiral inspecteur des flottilles a promis aux équipages des sous-marins des récompenses exceptionnelles pour chaque navire marchand coulé; si c'est un transport de troupes qui est détruit, la récompense sera plus grande encore, et chaque homme aura droit à une pension viagère importante.

Il est recommandé aux sous-marins assaillants de s'emparer, s'ils le peuvent, des valeurs qui seront trouvées à bord des navires de commerce avant de les couler.

Mesures anglaises

Londres, 4 mars. — A partir du 8 mars, des certificats d'origine seront exigés pour toutes les marchandises provenant de la Norvège, de la Suède, du Danemark, de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie, même si leur valeur déclarée est inférieure à 25 livres sterling.

Une incroyable Appréciation espagnole

A quels Excès conduit la Propagande allemande

Paris, 4 mars. — Un journal de Madrid, la « Tribuna », publie un article où l'on peut lire ceci :

« En avertissant les puissances neutres des risques auxquels s'exposent les bateaux marchands qui naviguent, l'Allemagne a accompli tout ce qu'on pouvait lui demander au nom de l'humanité (sic). L'Allemagne ne pouvait pas répondre d'une façon plus douce au saccage inouï contre la propriété privée et contre les personnes elles-mêmes de ses sujets commis de gaîté de cœur par les alliés dès les premiers jours de la guerre (sic). L'Allemagne a porté à un tel point dans cette guerre la modération, la chevalerie et la patience dans sa conduite et dans ses procédés (sic), qu'on pourrait les prendre pour des signes de faiblesse s'il n'était pas évident que de telles manifestations proviennent de son désir de « se charger du » bon droit » comme elle l'a fait pendant les préliminaires de la guerre de 70-71. »

Nous ne pouvons que déplorer qu'un journal d'un pays voisin et ami s'exprime en ces termes et formule des appréciations qui heurtent si violemment la vérité.

Dans l'article du journal espagnol, nous devons trouver une preuve nouvelle de la campagne de calomnie et de mensonge par laquelle le gouvernement allemand, qui sent la partie perdue, tente d'influencer les pays neutres. Il appartient aux Français de rendre coup pour coup. Il leur suffira d'opposer au mensonge la simple vérité.

Les Faux Passeports allemands

Une Tentative de Subornation de Témoin

New-York, 4 mars. — Un nouvel incident vient de se produire dans l'affaire des faux passeports. Deux journalistes allemands et la femme de l'un d'eux viennent d'attirer la femme de l'Allemand Stegler — dont les déclarations ont compromis l'attaché naval allemand aux Etats-Unis — dans un guet-apens et tenté de lui faire signer par force un document démentant les accusations formulées par son mari.

Avant-hier, Mme Stegler, qui est Américaine, recevait une lettre lui demandant de venir à un rendez-vous où deux amis inconnus lui donneraient des renseignements utiles à la défense de son époux et confirmant ses dires.

Elle se rendit sans défiance à l'endroit indiqué, un hôtel où les journalistes l'attendaient et où ils avaient retenu deux chambres pour eux et leurs femmes. Pour faciliter la réussite de leur coup, ils avaient, à son insu, laissé entendre au patron de l'hôtel que Mme Stegler était la femme de l'un d'eux. On la fit donc monter sans difficulté; mais elle avait à peine pénétré dans l'une des chambres que les deux Allemands se jetaient sur elle et essayaient de lui faire signer de force un document déclarant que tout ce qu'avait dit son mari était de pure invention.

Mme Stegler s'y refusa et tenta de s'enfuir. Une lutte s'engagea, qui attira le personnel de l'hôtel et la police.

Mme Stegler a comparu devant le tribunal de simple police. Elle a fait le récit de son aventure et a naturellement été acquittée.

Quant aux deux journalistes allemands, ils ont déclaré qu'ils avaient uniquement essayé d'obtenir de Mme Stegler des renseignements lavant l'attaché naval de l'accusation portée contre lui.

Le magistrat, en rendant son jugement, a déclaré regretter que la loi ne l'autorisât pas à les faire arrêter sur-le-champ et les condamner à la prison.

L'Espionnage allemand

Découverte de Complicités

Washington, 4 mars. — Des témoignages suivant lesquels l'attaché naval à l'ambassade d'Allemagne serait le chef de la police secrète de l'Allemagne aux Etats-Unis et au Canada ont été envoyés à Washington par le bureau du service secret américain, ces témoignages sont considérés comme très importants.

Plusieurs membres de l'ambassade allemande seraient impliqués dans l'affaire.

Espions allemands au Canada

Victoria (Colombie britannique), 4 mars. — Les deux réservistes allemands détenus à Vancouver avaient sur eux les plans et des photographies de la cale sèche navale de Prince-Rupert.

La Crainte de l'Opinion en Allemagne

Londres, 4 mars. — Le correspondant du « Daily Express » à la frontière belge adresse à ce journal le récit d'une conversation qu'un voyageur neutre, arrivé en Hollande de Bruxelles, eut avec un officier supérieur de l'état-major allemand. Celui-ci a dit :

« Nous ne nous faisons pas d'illusion sur la campagne de l'Yser. Nous aurions mieux fait de nous retirer il y a plusieurs semaines, et d'utiliser nos forces ailleurs. Nous n'avons pas osé le faire, parce que le gouvernement ne voulait pas que nous cédions d'un pouce dans la crainte de l'effet que cela produirait sur le peuple. On craint des troubles intérieurs bien plus qu'une défaite de nos armées en campagne. Si le peuple s'apercevait que les sacrifices qu'il a consentis sont inutiles, et que l'Allemagne est battue, il y aurait un bouleversement.

» Mais le peuple ne le pense pas, car les attaques aériennes et sous-marines contre l'Angleterre et la victoire d'Hindenburg ont stimulé l'opinion. »

Ils avouent leurs Pertes

Copenhague, 4 mars. — Le roi de Saxe a envoyé au régiment d'infanterie de réserve numéro 107, du 12e corps d'armée, un télégramme de sympathie et d'admiration à l'occasion des pertes importantes éprouvées par ce régiment en Champagne.

La Disette

ILS MANQUENT D'ENGRAIS

Berne, 4 mars. — A la séance de la Société d'agriculture, le professeur Ruemker a déclaré que l'Etat devait le plus vite possible procéder à la création de fabriques d'engrais artificiels, car le nitrate manque à la fois pour l'agriculture et pour les explosifs.

LE DEFAUT DE VIVRES

Rotterdam, 4 mars. — Si l'on tient compte des difficultés que les habitants de la frontière prussienne s'attirent pour venir se procurer des vivres sur le territoire hollandais, on peut se faire une idée du manque de vivres qui se manifeste dans plusieurs localités prussiennes. Les femmes et les enfants font deux heures de chemin pour se procurer de la farine, du riz, des pois, des fèves, etc. On vient aussi pour avoir du pain, car le pain de guerre allemand est cher, et ne convient pas à tout le monde.

LES VINGT COMMANDEMENTS DE LA MENAGERE

La Haye, 4 mars. — Le « Vorwaerts » reproduit un discours du professeur allemand Vohtlmann contenant les vingt commandements à l'usage de la bonne ménagère allemande.

Le 5e de ces commandements est ainsi conçu :

« La pomme de terre doit, à défaut du blé, devenir notre principal aliment. Tout adulte doit augmenter de 400 grammes sa portion de pommes de terre, soit sous forme de pain de soupe, de pommes bouillies ou frites. Afin d'éviter le gaspillage, la pomme de terre doit être bouillie avec sa pelure. »

Le « Vorwaerts » ajoute que le gouvernement de la place de Hambourg a porté lui-même ces commandements à la connaissance du public, en ajoutant que celui qui ne s'y conformerait pas trahirait scandaleusement la patrie.

Extension de la Zone allemande en Lorraine

Berne, 4 mars. — Le gouverneur de Metz a pris un arrêté par lequel 81 communes de l'arrondissement de Metz, où jusqu'ici la langue française ét[ait] tolérée pour les relations d'affaires, sont incorporées dans la zone allemande de la Lorraine, c'est-à-dire que l'usage du français » sera désormais interdit.

A la Légation belge à Madrid

Madrid, 4 mars. — La légation de Belgique a donné une soirée en l'honneur de la mission belge de MM. Cooreman et Caton de Wiart.

On remarquait dans l'assistance le représentant du roi, les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Italie, les ministres de Hollande, de Suède et de Norvège, les secrétaires particuliers de M. Maura, du comte Romanones, de M. Navarro Reverter, des diplomates, des hommes politiques et de nombreuses personnalités appartenant à la noblesse espagnole.

Aucun discours n'a été prononcé.

L'Odyssée du Ministre allemand en Chine

Londres, 4 mars. — Le « Daily Mail » raconte l'amusante histoire de l'amiral von Hintze, qui vient d'arriver à Pékin pour représenter auprès de Yuan-Shi-Kaï le gouvernement du kaiser.

L'amiral était ministre d'Allemagne au Mexique quand la guerre éclata; il essaya de rejoindre son poste. Il passa par l'Angleterre, débarqua à Rotterdam et se hâta vers Mayence, où se trouvait alors l'impérial manchot. Il fit à ce dernier le récit de son retour difficile, mais qui s'était effectué sans accident.

« Vraiment, vous avez fait cela ? dit le maître. Eh bien ! il n'y a pas de raison pour que vous ne recommenciez pas. »

Et il nomma l'amiral von Hintze, qui s'attendait à aller croiser entre Cuxhaven et Kiel, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire d'Allemagne en Chine. Il fallut reboucler la valise, reprendre le bateau pour l'Angleterre, puis le grand paquebot pour l'Amérique.

A Honolulu, l'ambassadeur fut pris en surcharge par un cargo scandinave, le « Chistian-Bort »; puis, à Ukow, il affréta clandestinement un train spécial qui le conduisit à Tien-Tsin, où il put enfin voyager comme tout le monde dans tous les pays de la terre.

Cette entrée en fonctions d'un haut diplomate le rendrait à jamais ridicule. En Chine, c'est beaucoup plus grave : on ne pardonnera jamais à l'amiral de n'avoir pu sauver la face.

Insoumis et Déserteurs

Des agents ennemis établis aux abords de nos frontières s'efforcent de détourner les citoyens de leurs devoirs et de provoquer la désertion.

Parmi les mensonges qu'ils ne craignent pas de répandre pour tromper la confiance de leurs victimes figure l'annonce d'une amnistie générale venant, après la guerre, absoudre les insoumis et les déserteurs.

Il importe de mettre en garde contre de telles promesses ceux que le sentiment du devoir ne suffirait pas à maintenir dans le droit chemin. Que ceux-là sachent qu'aussi bien pendant les hostilités qu'après la conclusion de la paix, aucun pardon ne sera accordé à ceux qui n'auront pas, au cours de la crise actuelle, accompli leur devoir envers le pays.

A la honte et au remords de leur faute s'ajoutera inexorablement pour eux le juste châtiment que la loi a prévu :

« Article 230 du Code de justice militaire. L'insoumission en temps de guerre est punie de deux à cinq ans de prison.

» Article 232. La désertion à l'intérieur en temps de guerre est punie de deux à cinq ans de travaux publics.

Article 236. La désertion à l'étranger en temps de guerre est punie de cinq à dix ans de travaux publics. »

La Journée du 75 a rapporté plus de 3 Millions et demi

Paris, 4 mars. — La vente des médailles et insignes de notre glorieux canon de 75 s'est continuée dans plusieurs grandes villes et vient de commencer en Algérie, Tunisie et Maroc. Le Touring-Club de France qui en a pris l'initiative, devra donc attendre l'arrivée d'assez nombreux résultats avant de pouvoir faire connaître la totalité de sa recette. Toutefois, on peut dès maintenant annoncer, d'après l'ensemble des résultats connus, qu'elle atteint déjà près de 3 millions et demi.

La vente de l'insigne qui aura lieu ce mois-ci dans les colonies françaises et à l'étranger viendra encore augmenter la recette. Les ressources de l'Œuvre du soldat au front, que le Touring-Club a créée et installée dans son hôtel de l'avenue de la Grande-Armée, et à qui le produit de la vente est totalement et uniquement destiné, en seront sensiblement accrues.

Les Jugements de Divorce

IMPORTANTE MODIFICATION A LA LEGISLATION ACTUELLE

Paris, 4 mars. — Le garde des sceaux a soumis au Parlement un projet de loi destiné à donner un effet définitif avant la transcription au divorce obtenu par les citoyens mobilisés avant leur départ pour l'armée.

Le projet abroge même l'article 252 portant « qu'à défaut par les parties d'avoir requis la transcription sur les registres de l'état civil dans le délai de huit mois le divorce est considéré comme nul et non avenu. »

La transcription est maintenue à raison de l'intérêt qu'elle offre pour les tiers, mais elle ne servira plus à parachever le divorce. Elle aura désormais le caractère d'une simple formalité de publicité. Elle devra être requise par les parties dans les deux mois. A défaut par celles-ci d'avoir dans ce délai satisfait à cette obligation légale, et avisé le ministère public de son accomplissement, celui-ci procédera d'office. Le jugement ou l'arrêt devenu définitif remontera quant à ses effets entre époux au jour de la demande.

Armée

INFANTERIE COLONIALE

Sont promus ou nommés dans le corps de l'infanterie coloniale, au grade de lieutenant :

Maury, lieutenant à titre temporaire au 7e régiment.

Fonsagrive (Vincent-Félix-Michel), lieutenant à titre temporaire au 7e régiment.

Réserve

— Les sous-officiers de réserve désignés ci-après ont été nommés, à titre temporaire, au grade de sous-lieutenant de réserve :

Domblides, adjudant de réserve au dépôt du 7e, affecté au bataillon de marche du 7e régiment; Taillebourg, adjudant de réserve au dépôt du 23e régiment, affecté au bataillon de marche du 7e.

BORDEAUX

Il y a 44 ans

LA GIRONDE du 6 Mars 1871.

Agitation à Paris. — *L'occupation de certains points de Paris par les Allemands a donné lieu à une agitation qui, un instant, a préoccupé l'opinion publique.*

« Au moment de l'entrée des troupes ennemies, divers bataillons de la garde nationale, inspirés par un patriotisme irréfléchi, dit un télégramme que reproduit la « Gironde », ont barricadé quelques quartiers, à Montmartre, à Belleville et aux Gobelins, et armé leurs retranchements de mitrailleuses. Cette situation s'est prolongée après l'évacuation de la capitale. »

D'autre part, 30 pièces de canon qui se trouvaient encore le 1er mars sur le boulevard Ornano ont été traînées à bras par les habitants — qui craignaient, déclarèrent-ils, que les Allemands ne s'en emparassent — jusque sur la butte Montmartre, au-dessus de la place Saint-Pierre.

Les nouvelles reçues sont assez confuses, mais ne font craindre pour le moment aucune complication.

Remerciments aux neutres. — *L'Assemblée nationale renvoie à sa commission d'initiative une proposition tendant à envoyer l'expression de la reconnaissance de la France « aux populations de la Belgique, de la Suisse et de l'Angleterre qui, par des moyens divers, lui sont venus en aide au milieu de nos épreuves ».*

La Santé de Mme Sarah Bernhardt

Voici le dernier bulletin de santé de Mme Sarah Bernhardt :

« Vendredi 5 mars, midi. Crise terminée. La convalescence suit son cours normal.

» DENUCÉ. »

Citations à l'Ordre du Jour

Nous lisons dans le « Journal officiel » du 1er et du 7 février, les deux citations ci-contre : « de Lagérie, sergent réserviste au 159e régiment d'infanterie : Le 19 août, avec sa demi-section et quelques isolés, s'est retiré le dernier d'un village perdu après avoir tiré toutes ses cartouches. (Ordre du 22 décembre 1914.)

De Lagérie, sergent réserviste au 159e régiment d'infanterie : Le 26 août a effectué avec la plus grande bravoure une reconnaissance très périlleuse sur un village fortement tenu par l'ennemi ; a été blessé grièvement au cours de la reconnaissance. (Ordre du 31 décembre 1914.)

Le sergent de Lagérie, dont la « Petite Gironde » a annoncé à la fin d'octobre la mort glorieuse, est le fils aîné du lieutenant-colonel de Lagérie, du 15e dragons.

Une Conférence sur notre Armée noire

Divers épisodes de la guerre actuelle nous ont montré nos soldats noirs luttant avec un héroïsme farouche, une ardeur irrésistible, et mettant à mal des corps d'élite allemands.

Malheureusement, la guerre de tranchées, qui nous a été imposée après la bataille de la Marne, ne leur a pas permis de poursuivre leurs exploits et convient bien mal au tempérament de ces hommes dont la fierté est de regarder en face le danger.

Mais ils auront bientôt leur revanche ! L'heure ne tardera pas à sonner où nous forcerons l'ennemi à renoncer à sa vie de termite, où nous le refoulerons sur son territoire. Alors, nos intrépides Sénégalais comme nos braves Algériens auront de nouveau l'occasion de montrer leurs qualités guerrières, de justifier leur réputation d'être des troupes de choc incomparables et de laver les offenses et les insultes dont la presse teutonne les a accablés quand, il y a quelques années, le colonel Mangin alla, en Afrique occidentale, étudier les conditions dans lesquelles pouvait s'opérer le recrutement indigène.

La fielleuse et reptilienne « Post » n'osa-t-elle pas, par exemple, écrire : « Ces corps d'armée africains n'ont pas le droit de paraître sur notre frontière, et les soldats allemands considéreront comme une injure de devoir se mesurer avec ces barbares sur le sol européen. Nous ne pouvons pas admettre que nos soldats puissent se trouver exposés à subir le choc de l'impression morale produite par de semblables hordes africaines déguisées par l'uniforme français. »

Vous ne voyez pas les troupes du kaiser rougir de se mesurer avec nos tirailleurs ? Mais s'il doit y avoir humiliation d'un côté, c'est sans aucun doute du nôtre, car, depuis que les bienfaits de notre civilisation ou tout au moins, si vous préférez, de notre influence se sont répandus dans les régions africaines où se recrutent nos soldats noirs, vous y chercheriez en vain des hommes capables de rivaliser dans la honte et dans le crime avec les hordes germaniques.

Sans donc scandaliser le monde civilisé, dont nous avons maintenant toutes raisons d'exclure l'Allemagne et sa complice l'Autriche, nos troupes africaines sont appelées à nous rendre encore de grands services.

Nous disions, dans un récent article, qu'un recrutement intense de tirailleurs s'était effectué ces derniers mois dans nos possessions de l'Ouest africain, et qu'à Kayes seulement 20,000 hommes étaient concentrés, dont l'instruction et l'entraînement donnaient toute satisfaction.

La Force noire, dont le colonel Mangin a parlé avec tant d'autorité dans son beau livre qui porte ce titre, et pour lequel le général Archinard, à qui nous devons la majeure partie de la conquête du Soudan, a écrit une si belle préface, nous apportera donc encore sous peu son précieux concours.

Et c'est d'elle que le public bordelais va avoir l'heureuse fortune d'entendre parler par un homme qui la connaît bien, pour avoir administré deux pays où elle se recrute : le Sénégal et la Guinée. Nous voulons parler de M. le gouverneur Camille Guy.

Ce sera un régal d'écouter samedi, à cinq heures, au Théâtre-Français, ce fonctionnaire, qui compte parmi les meilleurs de notre personnel colonial et fut précédemment un distingué professeur de l'Université, exposer, sous les auspices de la Société de géographie commerciale, ce que tout Français, principalement dans les conjonctures présentes, doit savoir de notre armée africaine, qui, après avoir servi loyalement la cause de notre expansion, vient se joindre à nos vaillantes troupes métropolitaines pour les aider à repousser de lâches agresseurs.

P. D.

Rappelons que la conférence de M. Guy sera accompagnée de projections.

Prix des places : 75 c., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr. Location ouverte de dix à dix-sept heures. Téléphone : 17-55.

Avis important. — Les carnets d'abonnement (anciens et nouveaux) seront reçus à cette conférence.

Concert spirituel à l'Hôpital auxiliaire n° 21

Un concert spirituel aura lieu dans la chapelle des jeunes aveugles, rue de Marseille, 61, le jeudi 11 mars, à trois heures de l'après-midi, au profit de l'hôpital auxiliaire numéro 21.

Il s'annonce déjà comme un gros succès, grâce au concours d'artistes tels que : Joseph Bonnet, le grand organiste, dont il serait superflu de faire l'éloge; Mlle Martini, la belle créatrice de « Sigurd » à Bordeaux, que tout le monde voudra réentendre; Ruy de Labenne, le jeune ténor bordelais, dont le talent si prometteur s'affirme de jour en jour.

Le programme détaillé et complet sera donné ultérieurement.

On trouve des billets, au prix de 3 fr., à l'hôpital, rue de Marseille, 61; maison Servan, place Gambetta; maison du Grand-Théâtre, place de la Comédie, et Marguery, cours de l'Intendance, 31.

Gala Garibaldi

« Carmen »,

Avec Mlles Marthe Chenal, Mathieu-Lutz, MM. Fontaine, Roselli, Payan.

C'est à une grande solennité artistique qu'on convie le public bordelais pour le mardi 9 mars, à huit heures, sur la scène du Théâtre-Français, pour la soirée du gala Garibaldi, donnée au profit des volontaires garibaldiens blessés, sous le patronage du général Garibaldi.

Les illustres pensionnaires de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, Marthe Chenal, Mathieu-Lutz, MM. Fontaine, Roselli, Payan, viendront interpréter l'opéra complet de G. Bizet, « Carmen ».

Rideau, à huit heures précises. Ouverture des portes, à sept heures un quart.

La soirée commencera par les hymnes et chants patriotiques, et cette importante partie du programme se terminera par la « Marseillaise », chantée par Marthe Chenal, les artistes, les chœurs, l'orchestre et la fanfare de scène. Pour la première fois à Bordeaux, la reproduction complète et exacte de l'Opéra-Comique de Paris.

Tout Bordeaux voudra entendre la plus belle interprtation de Rouget de Lisle et applaudir une des plus curieuses Carmen de l'époque.

Avec cet attrait sensationnel, la soirée donnée au bénéfice des volontaires garibaldiens blessés permettra de rendre un hommage à la [illegible] famille Garibaldi qui, depuis le grand-père Giuseppe Garibaldi jusqu'au petit-fils colonel Peppino, se distingue par trois qualités essentielles : l'extrême bonté, l'amour de la liberté et un courage à toute épreuve.

Location de dix heures à dix-sept heures. Téléphone 17-55. On loue par correspondance. Il sera prudent de retenir ses places à l'avance.

Bains-Douches à Bon Marché

L'Œuvre bordelaise des bains-douches à bon marché nous communique les résultats suivants obtenus dans ses sept locaux pendant le mois de février dernier.

Le total des bains-douches pris dans ces établissements s'est élevé à 12,896 fr., décomposés comme suit :

21, quai de la Monnaie, 1,994 fr.; 6, quai de Bacalan, 962 fr.; 30, rue Dauphine, 2,869 fr.; 45, rue de Nuits, 1,007 fr.; 22, place d'Aquitaine, 2,438 fr.; 4, place Saint-Projet, 2,011 francs; 94, rue d'Ornano, 1,615 fr. — Total, 12,896 fr.

Depuis le 1er janvier, l'Œuvre a donné 24,924 bains-douches, et depuis la fondation (1892), 3 millions 770,365.

Ambulance militaire de la Chambre des Employés de Commerce

On nous demande d'annoncer que dimanche prochain 7 mars, à la messe de onze heure un quart, en l'église Saint-Nicolas, des artistes aimés du public bordelais se feront entendre dans quelques œuvres des grands maîtres de la musique religieuse : Mlle Lauby, du Grand-Théâtre de Bordeaux; Mme Durgyll, du Grand-Théâtre de Bordeaux; M. Chardy, de l'Opéra de Marseille; M. Lapeyre, du Théâtre de Nantes, et M. Anouilh, violon solo du Grand-Théâtre.

Une quête sera faite au bénéfice des blessés de l'ambulance militaire de la Chambre syndicale des employés de commerce.

L'administration est assurée que le public et les employés de commerce voudront bien réserver leur obole à son œuvre patriotique.

La Guerre commerciale

Exposition-Musée (13, cours de Tourny)

A la conférence de jeudi, un doyen des représentants en couleurs a traité des produits chimiques. Il possédait très bien son sujet, il s'est spécialement attaché aux bronzes, qui nous venaient tous des Allemands; il a formé le vœu que nos industriels français doivent s'occuper sans plus tarder de cette fabrication, qui a une grande importance par son emploi. Il a annoncé une bonne nouvelle : En Allemagne, on avait arrêté la fabrication des bronzes, afin d'employer les matières premières à faire des cartouches, ce qui montre le manque de matières premières.

A la conférence de samedi, qui aura lieu à quatre heures et demie de l'après-midi, on traitera de la question des banques.

Académie de Bordeaux

Dans sa séance du 4 mars, M. Daniel Guestier, élu au fauteuil de M. Dezeimeris, a pris séance.

M. Brutails a lu quelques pages consacrées aux origines de l'art roman du Sud-Ouest.

M. Courteault a fait passer sous les yeux de ses confrères la photographie d'un dessin de Leblanc de Latour, daté du 8 janvier 1664, et représentant le couvent et les jardins du premier établissement des Carmes aux Chartrons.

Examen des Candidats Elèves Officiers

Les examens des candidats élèves-officiers de réserve d'infanterie et de cavalerie de la classe 1916, des subdivisions de Libourne et de Bordeaux auront lieu à la Faculté des lettres, cours Pasteur, les 13 mars, de 9 à 11 heures, composition française ; 13 mars, de 14 à 16 heures, composition d'histoire ; 14 mars, de 9 à 11 heures, composition de géographie ; 14 mars, de 14 à 16 heures, composition d'arithmétique.

L'appel des candidats aura lieu le 13 mars, à 8 h. 30, dans le local indiqué ci-dessus.

Le présent avis tiendra lieu de convocation pour les candidats qui auront remis leur demande en temps utile au général commandant les subdivisions.

Les Réfugiés

Familles ou individus à Bordeaux ou ailleurs recherchant leurs proches

M. Pierre Delodère, de Fives-Lille, réfugié cité Dutrey, 13, à Bordeaux-Bacalan, demande des nouvelles de sa femme et de ses six enfants, dont trois sont sous les drapeaux.

Mme Gabrielle Tournié, née Théry, de Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais), réfugiée à La Rivière de Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne), recherche sa famille, qu'elle a laissée à Hénin-Liétard.

Victor Wieme, réfugié belge de Wyngene, demeurant chez M. Lagué, à Pujo-le-Plan, par Villeneuve-de-Marsan (Landes), et Henri Scheerens, de Ruiselède, demeurant chez M. Garbage, à Pujo-le-Plan, par Villeneuve-de-Marsan (Landes), recherchent leurs familles.

Prière aux prisonniers civils rentrés en France et venant du camp de Zerbst, en Anhalt, de vouloir bien se mettre en rapports avec Mme Poupinet, 40, place Henri-IV, Argentan (Orne).

Léon de Buch, réfugié à Caixon, par Vic-Bigorre, chez M. Lizas, demande des nouvelles de sa famille, de Bruges (Belgique).

Recherches de Soldats

Les Soldats recherchés et les Soldats qui recherchent leurs familles

Les personnes pouvant donner des renseignements sur le soldat Dupouy, réserviste au 34e d'infanterie, 9e compagnie, secteur n. 6, disparu le 27 janvier, sont priées de vouloir bien en aviser sa femme, Mme Marie Dupouy, à Bélis (Landes).

Demandez dans toutes les Epiceries
LA LESSIVINE la Reine des Lessives

Petite Chronique

Armé de ciseaux, un jeune gamin a coupé les cheveux d'une fillette qui passait place Saint-Projet.

Noyé. — Occupé, pour le compte de M. B..., maître arrimeur, au déchargement du paquebot « Haïti », quai Carnot, Joseph G..., dix-neuf ans, 14, rue Joseph-Abria, a été atteint par une palanque, qui l'a projeté dans la rivière. Malgré d'actives recherches, son corps n'a pu être retrouvé.

Un triporteur conduit par Abel R..., quarante-trois ans, 46, rue Bergeret, a heurté et renversé M. Jean R..., cinquante-cinq ans, 7, rue du Commandant-Arnould, qui n'a reçu heureusement que de légères contusions.

A l'hôpital Saint-André : On a transporté et admis Pierre P..., soixante ans, qui a été trouvé malade place Charles-Lamoureux.

— Marguerite C..., quatre-vingt-trois ans, 72, rue Laseppe, qui était chez elle, inanimée, étendue sur le plancher de sa chambre.

Des boutons de sonnette ont été volés aux portes de M. Jean C..., 26, rue de la Course, et de M. de F..., 18, rue Cornac.

Au cours d'une discussion, le brocanteur Claude G..., 55, rue de la Course, a, pour donner plus de poids à ses paroles, frappé de plusieurs coups de poing Claudia V..., même adresse.

Deux portefeuilles ont été perdus ou volés. Le premier contenait 160 francs en billets de banque, appartenant à M. Edmond Ch...; le second, 50 francs, également en billets de banque, ainsi que divers papiers, à M. Robert M..., imprimeur, 108, rue Fondaudège.

On a arrêté Yves X..., dix-neuf ans, sans domicile fixe et sans papiers d'identité : il a été conduit au bureau de la place. Il en a été de même pour M. D. de F..., pour vérification de sa situation militaire, qui ne paraissait pas régulière.

CINÉMAS

CINÉTHEATRE (SCALA)

A dater de ce soir, programme absolument sensationnel : « La Fosse aux Lions », grand drame moderne inédit en couleurs, qui fera frissonner les plus sceptiques. Nouvelles séries de films de guerre qui se renouvellent dorénavant deux fois par semaine et qui prennent une grande partie du spectacle. Vues comiques et comédies inédites. A la demande générale, Henri Busquet, le comique désopilant des Folies-Dramatiques, paraîtra dans un nouveau répertoire. Tous les jours, matinée à 2 h. 30 et soirée à 8 h. 30. Location sans supplément. Téléphone 18-95.

SAINT-PROJET-CINÉMA

Les attractions se succèdent sans interruption : Aux 700 mètres d'actualités saisissantes dont cet établissement offre la primeur, viennent s'ajouter des œuvres émouvantes, telles que « la Tour du Diable », « la Bourse ou la Vie », et divers autres films amusants, qui font la joie des plus difficiles.

THEATRE-FRANÇAIS

(Les Films Gaumont-Actualités) : « La Rançon du Bonheur »; M. G. Cazenave, de l'Opéra (en intermède).

Samedi 6, dimanche 7 en matinée et soirée, trois représentations extraordinaires, avec un programme composé des grands films artistiques Gaumont. On entendra pour la première fois à Bordeaux le réputé ténor de l'Opéra, G. Cazenave, premier prix du concours de chant de « Comœdia », qui paraîtra en intermède dans les airs de grand-opéra : « La Juive », « Guillaume Tell », Roland à Roncevaux », et terminera par la « Marseillaise ».

On verra une comédie dramatique inédite, Mlle Suzanne Revonne, de la Comédie-Française, en tête : « La Rançon du Bonheur », film artistique appelé à un énorme succès.

TRIANON-THEATRE

Samedi, première du beau drame en quatre actes « le Sphinx », en première fois à Bordeaux.

Intermède musical par MM. Vazelli et Zibar.

Dimanche, matinée et soirée, même programme.

Lundi, première de « le Violoneux », opérette en un acte, avec Mlle Sylvestre, MM. Vazelli et Zibar.

Prochainement, « l'Amiral », comédie en deux actes de Jacques Normand, jouée par une troupe hors ligne.

A l'orchestre : ouverture de « Guillaume Tell ».

Location ouverte de 2 heures à 6 heures.

CHRONIQUE DU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. EYQUEM, vice-président

LES VIOLENTS

Un réfugié belge, Pierre Moreau, manœuvre, âgé de quarante et un ans, demeure rue Beyssac, 10. Le 24 février dernier, étant ivre, il a brisé les vitres d'une porte donnant accès dans l'appartement de son co-locataire, M. Métreau; il est entré dans ce logement, puis il a frappé M. Métreau.

Le tribunal correctionnel, devant lequel Pierre Moreau a comparu jeudi, l'a condamné à un mois de prison et à 5 fr. d'amende.

— Noël-Ferdinand Rédy, arrimeur, rue Malakoff, à Bègles, passait, le 15 février, rue Clare. Il bouscula sans raison un soldat de l'artillerie d'Afrique, Amédée Veaud, et, comme celui-ci lui reprochait son inconvenance, il l'injuria, puis le frappa au visage. Ayant reçu coup pour coup, Rédy entra dans la boutique d'un coiffeur, y prit un rasoir et vint menacer l'artilleur. On put le désarmer à temps : un autre militaire était utilement intervenu et avait consciencieusement frictionné les côtes de Rédy.

Son équipée vaut quarante jours de prison à Noël-Ferdinand Rédy.

Un de ses camarades, qui avait été arrêté en même temps que lui, a pu prouver qu'il n'était pas intervenu et le tribunal l'a acquitté.

LES VOLEURS

Jean Marcon, charretier, âgé de trente-six ans, domicilié rue Barreyre, et Henri Delrieu, manœuvre-tonnelier, âgé de quarante-quatre ans, domicilié 30, rue Baste, sont poursuivis pour vol d'un fût de rhum au préjudice de M. Lacassagne, et pour vol de douze bouteilles de cognac au préjudice de M. Bitaly.

Marcon est condamné à six mois de prison et à la relégation; Delrieu est condamné à six mois de prison.

— Marguerite Védry, âgée de vingt-trois ans, demeurant 2, rue Vareilhes, est inculpée de vol d'une montre au préjudice d'un tirailleur marocain, qu'elle a frappé à la tête avec une bouteille, lorsque ce militaire a réclamé son bien.

Six mois de prison par défaut.

— Jules Tessier, nomade, âgé de quarante-neuf ans, a été trouvé porteur d'un sac contenant un lapin qu'on lui reproche d'avoir volé.

Quatre mois de prison.

— Prévenue de vol d'un porte-monnaie contenant 28 fr., la blanchisseuse Marie Noguès, âgée de quarante-neuf ans, domiciliée à Bègles, a été condamnée à un mois de prison.

CONSEIL DE GUERRE (18e RÉGION)

Présidence de M. le colonel de gendarmerie BONNEFOY

Deux soldats du 18e régiment d'infanterie à Pau, ont commis de nombreux vols de bijoux. Ils louaient une chambre dans un hôtel et, à l'heure où la surveillance du personnel était un peu relâchée, ils exploraient les chambres, s'appropriaient les bijoux qui y avaient été imprudemment laissés.

D'autres fois, ils entraient chez un joaillier, se faisaient montrer des bijoux et en subtilisaient quelques-uns.

Le conseil les a condamnés : le premier, à cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire; le second, qui, habituellement, faisait le guet, à un an de prison.

Un troisième soldat du même régiment, qui avait commis l'imprudence d'engager au Mont-de-Piété les bijoux volés, a pu établir sa bonne foi; il a été acquitté.

— Alban Brumaud, soldat au 1er régiment de zouaves, avait été évacué sur Bordeaux après avoir été blessé à Craonne. Ayant lu sur un journal que Mme G..., de Bordeaux, demandait des nouvelles de son fils, soldat disparu, Brumaud lui écrivit, lui persuada qu'il pouvait avoir des renseignements très sûrs concernant le soldat G... qu'il disait savoir en traitement à Berlin (?) et réussit à se faire remettre une somme de 20 fr.

La supercherie ne tarda pas à être découverte et, dès qu'il fut guéri, Brumaud fut mis à l'instruction pour escroquerie. Le Conseil l'a condamné à six mois de prison.

BIBLIOGRAPHIE

La librairie Dorbon aîné, 19, boulevard Haussmann, à Paris, qui publiait avec grand succès ces jours derniers une dissertation de M. James M. Beck, ancien assesseur de l'attorney général des Etats-Unis, sous le titre : « **Cour suprême de la Civilisation ou l'Affaire de la Double Alliance contre la Triple Entente** », met en vente diverses études du plus haut intérêt.

Elle vient d'éditer, sous la direction de Me Meignien, docteur en droit, ancien président de la Compagnie des Agréés de la Seine, une série de publications qui présentent le plus vif intérêt, non seulement pour les industriels et commerçants, les magistrats, avocats et officiers ministériels, mais encore pour tous ceux qui sont en présence d'une des questions si nombreuses que soulève l'état de guerre.

Les Contrats et la Guerre, volume de 180 pages du prix de 3 francs, fait connaître d'abord les droits et les obligations de ceux qui, antérieurement à la guerre, ont passé des commandes ou des marchés non entièrement exécutés, puis viennent de nombreux chapitres sur les baux et locations, les réductions de loyer, les employés et ouvriers, les transports, les assurances, les réquisitions, le moratorium, les droits et obligations des fermiers, les faillites, les brevets d'invention, les modèles, etc. — Une annexe importante donne le texte des lois et décrets rendus pendant et après la guerre de 1870, même par la Commune de Paris, sur les différents sujets traités dans l'ouvrage.

Pillages, Destructions, Dommages, brochure de 0 fr. 60, donne aux sinistrés des pays envahis par l'ennemi ou atteints par la guerre toutes les indications nécessaires pour se rendre exactement compte de leurs droits.

Le **Code du Moratorium** (prix : 1 fr. 75) avec table très détaillée, contient, méthodiquement et clairement classés, tous les décrets rendus sur la prorogation des échéances, qui sont aujourd'hui au nombre de 35.

Dans un autre ordre d'idée, cette même librairie a publié un ouvrage remarquable du maître illustrateur **A. Robida** qui forme le plus magnifique souvenir des villes martyres. **Les Vieilles Villes des Flandres** (*Flandre française et Belgique*), un volume in-8° à 15 francs broché et 20 francs cartonné, qui contient une eau-forte et 155 compositions représentant les principaux monuments de Lille, Cambrai, Valenciennes, Douai, Alost, Anvers, Audenarde, Bergues, Bruges, Bruxelles, Courtrai, Dinant, Dixmude, Furnes, Gand, Huy, Liége, Louvain, Malines, Mons, Namur, Nieuport, Termonde, Tournai, Ypres, etc. (Envoi franco pour toute commande accompagnée de son montant.)

ÉTAT CIVIL

DECES du 4 mars.

Elise Castelnau, 31 ans, boulevard Antoine Gautier, 31.
Bernard Desyeux, 41 ans, rue Saint-James, 44.
Mme Traverse, 48 ans, rue Sainte-Eulalie, 47.
Guillaume Chéroux, 49 ans, rue Succursale, 33.
Veuve Pagès, 60 ans, rue de Caudéran, 13.
Bernard Milage, 67 ans, cité Saint-Aignan.
Veuve Glass, 70 ans, rue Moulinié, 38.
Veuve Chantal, 76 ans, rue Jean-Bédouret, 18.
François Dudon, 77 ans, rue Turenne, 14.
Veuve Dardes, 82 ans, quai de Bourgogne, 60.
Jean Lubet, 83 ans, rue Notre-Dame, 74.
Veuve Hoursolle, 84 ans, chemin de l'Eglise, Saint-Augustin, 27.

Décès militaire.

Mathias Carl, 24 ans, Allemand, 125e d'infant.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Teillol et Adolphe Clément prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mlle Simonne TEILLOL,

qui auront lieu le samedi 6 mars en l'église Saint-Louis.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Joseph, 63, à une heure et demie, d'où le convoi funèbre partira à deux heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. G. Damazan et son fils, Mme veuve Lambert, M. et Mme F. Lambert et leurs enfants, Mme veuve Damazan, les familles Damazan, Comte et Pistre prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme G. DAMAZAN, née LAMBERT,

leur épouse, mère, fille, belle-fille, tante, belle-sœur, amie et associée, qui auront lieu le **samedi 6 courant** en la basilique Saint-Seurin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de la Benatte, 22, à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

AVIS DE DÉCÈS ET MESSE

M. et Mme Honoré Poumeyreau, M. et Mme Joannès Poumeyreau, Mme veuve Dunin, M. et Mme Paul Maurin et leur fils, les familles Mène, d'Audenge, et Lanton, les familles Poumeyreau, M. et Mme Albert Bouny, de Pessac, ont l'honneur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Louis POUMEYREAU,

sergent au 7e colonial,

décédé le 25 février 1915, à l'âge de 26 ans, leur fils, petit-fils, neveu, cousin, petit-neveu et ami, et les informent qu'une messe sera dite le **lundi 8 mars 1915**, à neuf heures et demie, dans l'église d'Audenge.

La famille y assistera.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15c
10c. affranchissement, 5 c. pour les blessés.

UN CONSEIL AUX
HERNIEUX

Si vous êtes atteint de hernie, ne restez pas sans bandage.

Mais si votre bandage vous gêne, ne vous résignez sous aucun prétexte à en tolérer la présence.

Sous la pression excessive et mal dirigée des mauvais bandages, l'anneau herniaire ne fait que se dilater davantage, et votre hernie **grossira** ou **s'étranglera** tôt ou tard.

Si vous voulez sauvegarder votre santé et votre bien-être, vous devez avoir recours aux **nouveaux Appareils brevetés de A. CLAVERIE,** qui seuls pourront assurer la contention **intégrale** et la réduction **définitive** de votre hernie, en vous permettant de vous livrer sans arrière-pensée à l'exercice de votre profession.

Ce sont aussi les seuls universellement considérés comme capables de favoriser **toutes les chances de guérison définitive.**

Aussi nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que M. **CLAVERIE** est actuellement de passage dans notre contrée, et nous les engageons vivement à aller voir cet éminent Spécialiste, qui recevra de 9 h. à 4 h. à : **BORDEAUX,** dimanche 7, lundi 8, mardi 9 et mercredi 10 mars, grand hôtel des Sept-Frères (36, rue Porte-Dijeaux).
Tarbes, jeudi 11 mars, grand hôtel Moderne.
Oloron, vendredi 12 mars, hôtel Loustalot.
Dax, samedi 13 mars, hôtel de l'Europe.
Bayonne, dimanche 14, hôt du Panier-Fleuri.
Pau, lundi 15 mars, hôtel du Commerce.
Orthez, mardi 16 mars, Grand-Hôtel.
Lannemezan, merc. 17, h. de la Gare (Cistac).
Lourdes, jeudi 18 mars, hôtel de France.
Aire-sur-l'Adour, vendr. 19, h. du Commerce.
Saint-Sever, samedi 20, hôtel de France.
Mont-de-Marsan, dimanche 21, h. Richelieu.

Ceintures ventrières perfectionnées pour toutes les déviations des organes de la femme, — Bas pour varices. — Orthopédie, Prothèse.

BOURSE DE BORDEAUX

du 5 mars 1915

Comptant : Argentine 1900, 79. — Egypte, dette unifiée, 87 50. — Espagne 4 % extérieure, c. de 480, 84 90. — Russes réunies 4 1/2 % 1914, 86, 85. — Russie consolidé 1re et 2e séries, 76 50; dito 1901, 75 10. — Nord de l'Espagne, obligations 3 %, 2e hypothèque, 330. — Tramways électriques et omnibus de Bordeaux, obligations 5 %, 425.

BORDEAUX-PITTORESQUE (4e Série)
« Sur les Fossés »
Par Maurice FERRUS
Prix : UN franc
En vente dans les Magasins et Salles de Dépêches de la Petite Gironde

FEUILLETON DE LA PETITE GIRONDE du 6 mars 1915.

(120)

TROMPE-LA-MORT

PAR

JULES MARY

QUATRIEME PARTIE

Un Drame au Régiment

I

Le Fusil qui a tiré

(Suite).

» Je pars avec Jô-Jô, tu sais ? le » clown excentrique musicien dont le » numéro nous a tant fait rire, un soir, » au Nouveau-Cirque...

» C'est un type qui n'est pas dans » ton genre... Je crois bien qu'il ne » m'aime guère, mais il sait que j'ai de » la galette, ça l'attire, et moi, j'en » suis toc toc...

» Adieu, Blou-Blou, console-toi... Ce » n'est pas les jolies filles qui man» quent à Paris. »

Le misérable se mit à gémir tout bas, et pendant longtemps aucune parole ne troubla plus le silence et les ténèbres

Les deux hommes ne se voyaient pas : un nuage assombrissait maintenant le ciel et voilait la lumière des étoiles. Et pourtant quelque chose de terrible se passait là, dans cette obscurité. Un cœur, celui de Roger, venait d'être frappé mortellement, et le jeune homme, brisé, étendu de son long sur le sol, la tête enfouie dans les bras, étouffait la plainte lugubre qui s'échappait de sa poitrine.

Il entrevoyait l'abominable vérité !...

Cependant, il eut un sursaut d'horreur et de révolte.

— Non, ce n'est pas possible... Il y a là des apparences, soit, mais il ne peut s'agir de mon père...

Raffermissant sa voix, il interroge :

— Roublou, réponds...

— Tout ce que tu voudras, vieux.

— Tu m'as donné le signalement du vieillard... Quoi que tu en dises et malgré la mutilation de sa main, on le retrouvera difficilement. Mais quelqu'un peut y aider, de gré ou de force... Celui-là, c'est le chef de bande que tu appelles de son nom d'apache : Bibi-de-Bagnolet... Tu ne peux me le désigner autrement ?

— Je ne connais pas son vrai nom... Où il se terre, je l'ignore... C'est un malin qui se moque de toutes les polices du monde, mais pour ce qui est de le reconnaître, va, c'est facile... Quand on s'est trouvé en face de lui seulement une fois, on ne l'oublie jamais plus.

— Pourquoi ?

— A cause des trois lettres qu'on lui a marquées sur le front... Oui, trois lettres... T... L... M... et quand on lui demande ce que cela veut dire, on reçoit un regard qui ne vous engage pas à insister...

Roger n'interrogea plus.

— C'est tout ce que tu désirais savoir ?

— Oui, c'est tout... Merci, vieux.

Et de nouveau, ce fut le silence.

Roger pensait...

Cet homme, marqué de ces trois lettres, il l'avait vu chez son père... Il l'avait entendu même insulter son père.

Donc, entre eux, il y avait une liaison secrète... Entre Salvatour et ce bandit, quelle pouvait être cette liaison ?...

Celle d'un crime ? Une complicité ?

Il l'avait souffletée, cette face de brute, stigmatisée sinistrement...

Comment l'eût-il oubliée jamais ?

Donc, à n'en pas douter, l'homme qui avait préparé le meurtre de Michel, c'était ce bandit, ami de Salvatour.

Et l'homme qui avait payé ce crime, c'était Salvatour !

Dans l'esprit du pauvre garçon, des rapprochements se faisaient :

Un jour, au chevet de son père, il avait assisté à une scène étrange qui, malgré tout, avait produit sur lui une impression pénible.

Michel et Micheline demandaient pardon à Salvatour de l'avoir soupçonné du meurtre de leur mère !!... Ils demandaient pardon, soit, mais cet ami d'enfance de Tiffanges, ils n'avaient pu le soupçonner sans de graves raisons.

Puis, ç'avait été leur brusque départ de l'hôtel de l'avenue du Bois, un départ incompréhensible et qui ressemblait à une fuite...

Depuis lors il s'était senti dans un mystère, dans une sorte d'angoisse.

Chez les enfants de Tiffanges, les soupçons contre Salvatour, un instant évanouis, étaient-ils revenus avec plus de force que jamais ?

Roger avait voulu le savoir...

A la caserne, il avait interrogé Michel, violemment.

A Bois-Chaud, il était venu interroger Micheline, la supplier.

Et il s'était heurté, chez tous deux, à l'obstination d'un silence qui l'avait affolé... jusqu'à lui faire lever la main sur Michel !...

Maintenant, plus de doute après ce qu'il venait d'entendre. La lumière, la lumière affreuse, l'aveuglait...

Son père était un assassin !!...

....

Roublou disait :

— Je te le répète... de tout ce que tu viens d'entendre, tu feras ce que tu voudras... Quand les juges connaîtront cette histoire, et je te laisse le soin de la leur raconter, ils te remettront en liberté...

Et il ajouta d'un ton singulier, auquel Roger, trop bouleversé, ne prit pas garde :

— Moi, je te le jure, je ne viendrai pas te démentir !... Maintenant, vieux, tu peux dormir sur les deux oreilles, te voilà bien tranquille...

Tranquille !!...

Cette histoire connue des juges, c'était Salvatour en cour d'assises... c'était le déshonneur... c'était un scandale inouï...

Certes, Roger pouvait se sauver de cette accusation... mais comment ?

En accusant son père !

Le pouvait-il ?... Il se sentit perdu, cette fois, irrémédiablement perdu.

Et ce n'était pas tout.

Il fallait empêcher Roublou de parler !... Certes, les signalements des deux complices, si précis pour Roger et devant lesquels il n'avait pas hésité, seraient moins clairs aux yeux de la justice, mais qu'importait !... Des policiers adroits ne pourraient-ils remonter jusqu'à ceux-là que les signalements désignaient ? Et si le misérable aux trois lettres d'infamie réussissait à s'échapper, l'autre, Salvatour, son père, aurait-il la même chance ?

— Roublou, dit-il, je te remercie d'avoir voulu me tirer d'affaire... mais je veux que tu me laisses agir à ma guise... Tout m'accuse... Toutes les preuves sont contre moi... Pas de doute, ma condamnation est certaine...

— Non, si tu parles...

— Je ne parlerai pas...

— Tu ne profiteras pas de ce que je t'ai dit ?

— Non.

— Tu te laisseras condamner ?

— Oui... Bien plus, Roublou... Toi, tu ne cours aucun danger... Il n'y a pas un seul soupçon qui pèse sur toi... Si tu ne dis rien, tu es sauvé...

— Mais toi, tu es perdu...

— C'est mon affaire... Roublou, je te supplie de ne rien révéler de ce que tu m'as confié... Je t'en supplie, Roublou... et, puisque c'est à cause de toi que l'on m'accuse, j'ai presque le droit de te l'ordonner...

— Mais tu es fou... Pourquoi ?...

— Pour des raisons que tu ne comprendrais pas.

— Sais-tu qu'il s'agit de douze balles dans le corps ?

— Je le sais.

— Alors, tu as donc envie de mourir ?

— Peut-être bien... La vie n'est pas toujours gaie, vois-tu.

— C'est drôle. Je te croyais riche, et heureux, et indépendant.

— Je suis tout cela, mais je suis également comme toi, Roublou, poursuivi par un amour sans espoir... Jure que tu te tairas...

— Soit... fit le misérable avec un bref éclat de rire... Je garderai le secret... Je te promets bien qu'on ne tirera rien de moi, pas plus qu'on ne tirerait quelque chose d'un cadavre !...

— Je te remercie, Roublou.

— Il n'y a pas de quoi, vieux...

Il se mit à bâiller :

— A présent, si tu veux, mon salaud, on essayera de dormir...

Et, dans la vaste salle aux ténèbres opaques, ce fut un silence de tombeau.

....

Les heures s'écoulèrent... Combien ? Les deux prisonniers ne s'adressèrent plus la parole... Même ils avaient perdu tout contact, et tel fut, pendant ces premières heures de nuit, le silence profond, que chacun des deux pouvait se croire seul emprisonné.

Roger ne songeait guère à dormir...

Une idée fixe torturait son cerveau jusqu'à la folie :

— Salvatour assassin !

Et maintenant, il comprenait pourquoi Michel et Micheline s'étaient refusés à répondre à ses menaces comme à ses prières.

Ils ne voulaient pas lui révéler l'infamie de son père !...

Il ne fut distrait que par les changements réguliers des factionnaires qui se succédaient à la porte. On percevait alors un bruit de voix, l'échange de la consigne, puis le martèlement des pavés de la cour du château par les brodequins des soldats.

Une seule joie dans sa désolation : le souvenir de la lettre de Micheline.

Cette lettre lui réchauffait le cœur. De temps en temps il la prenait, la tâtait avec ses doigts comme un aveugle qui essaie de lire.

Et il se répétait :

— Elle m'aime !... En m'écrivant, elle savait ! Et malgré tout, elle m'aime !

(A suivre.)

VIN GÉNÉREUX
TRÈS RICHE EN QUINQUINA
BYRRH
SE CONSOMME EN FAMILLE COMME AU CAFÉ

Les Séances du Parlement

A LA CHAMBRE

Suite de la séance du jeudi 4 mars

LA REGLEMENTATION DES DEBITS DE BOISSONS

On a continué enfin l'examen de la loi sur la réglementation des débits de boissons. La Chambre s'était arrêtée la semaine dernière à l'article 12. On a adopté cette disposition :

« Tout débit qui a cessé d'exister depuis plus d'un an est considéré comme supprimé, et ne peut plus être transmis. »

Divers amendements ont été successivement retirés ou repoussés. Un amendement de **M. Paisant** prévoit que les débits détruits par des événements de guerre ne sont pas soumis à la zone de servitude de cent mètres autour des établissements publics.

On a réservé l'ensemble de l'article 12 et voté l'article 13, qui prévoit une amende de 200 à 2,000 fr., sans préjudice des pénalités fiscales, pour infraction à la loi.

M. Durandy a présenté un amendement d'après lequel, dans les agglomérations de plus de 1,000 habitants, aucun débit de boissons supérieure à 23 degrés ne pourra être exploité dans les locaux affectés à un autre commerce.

MM. Malvy, ministre de l'intérieur, et **Puech** ayant fait observer que le plus grand préjudice pourrait ainsi être porté aux débitants de tabacs et aubergistes, l'amendement a été retiré.

On a adopté un amendement de **M. Doisy** interdisant aux marchands ambulants de vendre des spiritueux.

Deux amendements de **MM. Lafont** et **Doisy**, interdisant aux femmes autres que celles de la famille du débitant de servir dans les débits, ont été disjoints.

Après un long discours de **M. Jobert**, la disposition par laquelle celui-ci permet à toute personne de requérir les officiers de police pour l'application de la loi sur l'ivresse a été renvoyée à la commission d'administration générale, **M. Malvy** s'étant, au surplus, déclaré favorable à son texte, par 418 voix contre 4.

L'amendement de **M. Georges Berry** tendant à la suppression du privilège des bouilleurs de cru a été retiré.

On a adopté les articles 1 (interdiction de vendre des boissons titrant plus de 23 degrés), et l'article 4 (interdiction aux individus condamnés pour crimes de droit commun de tenir un débit), et l'article 12, qui avaient été réservés.

L'ensemble de la loi a été voté par 472 voix contre 95.

L'Etat de Siège

M. Paul Meunier a demandé l'urgence pour une proposition de résolution tendant à la levée de l'état de siège politique établi par la loi du 5 août 1914.

M. Paul Meunier a rappelé les paroles de M. Challemel-Lacour contre un régime qui n'est que l'apparence légale de la dictature. Les paroles de M. Challemel-Lacour à l'Assemblée nationale sont toujours vraies.

M. Paul Meunier a ajouté que l'état de siège voté le 4 août n'était qu'une mesure provisoire, que les représentants du pays avaient la faculté de lever. Les Chambres ne sont pas liées par les termes de la loi du 4 août. L'état de siège politique doit être distingué de l'état de siège militaire. C'est l'avis de tous les jurisconsultes. L'état de siège était nécessaire le 2 août dernier.

La loi de mobilisation a donné au gouvernement des pouvoirs plus que suffisants pour la défense nationale et pour le maintien de l'ordre. L'état de siège politique n'est destiné, a dit M. Paul Meunier, qu'à combattre les ennemis de l'intérieur et à supprimer la liberté de la presse. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Paul Meunier a cité les protestations du président Grévy contre l'état de siège. (Applaudissements à gauche.) C'est en vertu de cet état de siège qu'on a suspendu « L'Homme libre », le journal de notre collègue Emmanuel Brousse; qu'on a suspendu la « Libre Parole », et saisi illégalement la « Dépêche de Toulouse », comme l'a démontré Jules Roche.

La censure préalable appliquée à la presse est aussi illégale.

Sans distinction de nuances, tous les directeurs de journaux et les Syndicats de presse ont protesté contre ce régime, et plusieurs ministres ont reconnu les incartades de la censure. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul Meunier dit qu'à aucun moment de notre histoire la France tout entière n'a été placée sous le régime de l'état de siège. Jamais Napoléon Ier ne s'est reconnu ce droit. (Rumeurs au centre; très bien ! à gauche.) En 1870 et après, il n'y eut jamais que 42 départements en état de siège. Gambetta, Jules Favre, Jules Ferry, les libéraux du corps législatif protestèrent contre ces mesures répressives.

C'est dans l'intérêt de l'unité nationale que la Chambre se fera honneur de se montrer généreuse et juste envers la France.

M. Viviani, président du conseil : Je me trouve en présence d'une véritable interpellation improvisée. Je n'ai jamais eu la figure d'un dictateur et je n'ai pas semé dans le pays les perquisitions et les arrestations. L'état de guerre a été proclamé par un vote du Parlement. Nous avons demandé l'état de siège en présence de périls certains. On ne pouvait à aucun moment distinguer entre l'état de siège militaire et l'état de siège civil.

M. Paul Meunier entend maintenir l'état de siège dans la z... des armées. Mais cela ne suffit pas, car il y a à l'intérieur le mouvement ...s armées, le jeu des dépôts.

Le gouvernement a le souci des nécessités de la défense. Seul il sait quand il pourra lever l'état de siège et l'heure n'est pas venue. (Applaudissements.) La Chambre peut discuter une loi de levée de l'état de siège. Mais si elle la votait, le président du conseil et ses collaborateurs ne pourraient rester au pouvoir. (Vifs applaudissements.) Quand avons-nous ...péré des arrestations ? Qu'on en cite une ! (Vifs applaudissements.) C'est faire injure au gouvernement de votre pays que d'en faire la caricature. (Applaudissements.) Quelle idée s'en ferait l'étranger ? Quand avons-nous violé la Constitution et empêché le Parlement de siéger et d'accomplir son contrôle ?

En ce qui concerne la censure, elle dépend de la rigidité de la loi de 1849. Les journalistes eux-mêmes s'y sont soumis de bonne grâce. Sans doute il y a eu des erreurs, mais comment peut-il en être autrement dans le flot des articles et des dépêches ?

M. Viviani, contrairement à l'opinion de Jules Roche, pense que l'application de la censure est légale.

Il n'y a pas de censure politique mais une censure civile. Quand avons-nous empêché les opinions de se manifester malgré les violences ? Nous n'avons usé que de la loi interdisant les informations militaires ou nous avons interdit les articles excitant les citoyens contre les fonctionnaires.

Je ne resterais pas au pouvoir si le projet de résolution était voté. On ne pourra dire que nous maintenons la loi par méfiance contre cet admirable pays.

Nous avons confiance dans le pays qui comprend lui que nous sommes dans des conditions exceptionnelles, tragiques, et nous espérons que la Chambre nous approuvera. M. Paul Meunier ne s'est pas trompé de pays, il s'est trompé de date. J'espère que la Chambre ne commettra pas la même erreur. (Applaudissements prolongés au centre, à gauche et sur divers autres bancs.)

En retournant à son banc, le président du conseil a été vivement félicité.

Après une intervention de **M. Jules Roche**, qui est venu réclamer un « modus vivendi » entre la presse en la censure, **M. Paul Meunier**, répliquant, a déclaré que ses amis et lui donnaient au gouvernement tous les moyens de défense, mais que l'état de siège politique n'a aucune raison d'être. Il a renoncé à l'urgence comptant que la commission compétente à laquelle est renvoyée sa proposition l'examinera consciencieusement. (Applaudissements sur quelques bancs.)

Séance du vendredi 5 mars

La Chambre n'a pu tenir sa séance aujourd'hui faute de députés.

A deux heures et demie seulement, **le président Deschanel** a déclaré la séance ouverte. Il n'y avait pas plus de trente présents.

Comme on avait retiré de l'ordre du jour plusieurs propositions, dont une votée par le Sénat, relative à la zone de servitude des cimetières dans les villes, on devait discuter une proposition relative aux accidents du travail en matière agricole. Mais aucun des orateurs inscrits n'était à son banc. Dans ces conditions, le président proposa de renvoyer la prochaine séance à jeudi, ce qui fut adopté sans discussion.

Et la séance fut levée à deux heures trente-cinq.

AU SÉNAT

La séance a été ouverte à 4 h. 30, sous la présidence de M. Dubost, président.

Eloge funèbre d'Albert Decrais

Au début de la séance, le **président** a prononcé l'éloge funèbre d'un de nos plus brillants parlementaires, le regretté Albert Decrais, sénateur de la Gironde, ancien ambassadeur, ancien ministre et grand-officier de la Légion d'honneur. C'est au milieu de l'intérêt ému de toute l'Assemblée que M. Dubost a retracé en ces termes la belle carrière politique de M. Decrais :

« Mes chers Collègues,

» J'ai le regret de faire part au Sénat de la mort de deux de nos collègues, MM. Decrais et Vincent, sénateurs de la Gironde et de l'Ardèche.

» M. Decrais a achevé parmi nous une carrière exceptionnellement brillante et si bien remplie que l'énumération des hautes fonctions qu'il a occupées suffirait à elle seule pour faire son éloge funèbre. Premier secrétaire de la Conférence des avocats en 1862, il fut en 1870 attaché à la mission Tachard, à Bruxelles, et en 1871 commença une carrière préfectorale qui de Tours, Nice et Bordeaux, le conduisit en 1879 au Conseil d'Etat. Il ne fit qu'y passer, entra dans la diplomatie et s'y porta rapidement aux postes les plus élevés. Il fut en effet ministre plénipotentiaire à Bruxelles, directeur des affaires politiques, ambassadeur à Rome, Vienne et Londres.

» Ayant ainsi conduit à son plus haut point cette nouvelle et féconde activité, il eut pu se reposer, et chargé d'honneurs, goûter au milieu de ses compatriotes le charme d'une retraite pleine de souvenirs et de méditations.

» Il n'en fit rien et, à soixante ans, ne voulut point connaître le repos. Ses compatriotes girondins le choisirent pour leur représentant, et soit comme député, soit comme sénateur, lui conservèrent toujours une entière confiance.

» Dans la carrière parlementaire comme dans les autres, il se porta avec aisance au premier plan, et de 1899 à 1902, géra avec une haute distinction le ministère des colonies. En ces dernières années, il goûtait davantage les douceurs de la paix et du silence, mais il n'en restait pas moins jusqu'à la fin un collaborateur actif de nos travaux.

» Un grand charme se dégageait de son amitié, de sa courtoisie raffinée, de l'abandon intime de ses conversations, en un mot, de cette vie qui avait su durer longtemps sans que vieillisse son intelligence, ou que son cœur se refroidisse. Son esprit vif et délié s'était, au contact de tant d'hommes, de tant d'affaires et de tant de pays, aiguisé jusqu'à l'extrême finesse, mais sans scepticisme. Acteur et témoin de notre reconstitution nationale, plus heureux que tant d'autres dont les yeux se sont trop vite clos, il salua avec le calme de la certitude l'aurore sanglante mais glorieuse de la justice historique.

» C'est avec une émotion profonde que dans les anxiétés de la première heure j'entendais ce frêle vieillard, déjà incliné vers la tombe, attester que toutes les énergies héréditaires de la race n'avaient point faibli, et qu'elles continueraient d'édifier les fondations ininterrompues de la grandeur française.

» Il est mort convaincu que demain nous prendrions l'élan vers la victoire définitive et réparatrice. »

CONTRE L'ABSINTHE

M. Guillaume Poulle déposa ensuite un rapport sur le projet de loi relatif à l'interdiction de l'absinthe et des liqueurs similaires.

L'urgence a été demandée par **M. René Bérenger.**

M. Grosjean, protestataire unique, s'y opposa assez vivement, en sa qualité sans doute de représentant du Doubs, où fleurit l'industrie de l'absinthe.

L'urgence n'en fut pas moins déclarée, et le projet aussitôt renvoyé à la commission en vue d'un très prochain débat.

LES PENSIONS CIVILES EN TEMPS DE GUERRE

L'ordre du jour appelait ensuite la délibération sur le projet de loi relatif aux droits à la pension des fonctionnaires civils de l'Etat qui accomplissent en temps de guerre un service militaire, et de leurs veuves ou orphelins dans le cas des blessures ou des décès résultant de l'exécution de ce service.

M. Perreau présenta un amendement, qu'il retira peu après sur une intervention de **M. de Selves,** rapporteur.

M. Guillier retira à son tour un amendement, et l'ensemble du projet fut alors adopté sans autre discussion.

LES DECRETS DE NATURALISATION

Un intéressant débat, qui motiva une intervention de **M. Briand,** eut lieu aussitôt après sur le projet de loi autorisant le gouvernement à rapporter les décrets de naturalisation des sujets originaires des puissances en guerre avec la France.

L'urgence ayant été déclarée à l'unanimité, **M. Jenouvrier,** sur l'article 1er, a demandé comment le gouvernement saura que l'Allemand ou l'Autrichien naturalisé français a conservé en réalité sa nationalité d'origine; comment, par conséquent, il po... s'estimer autorisé à retirer le bénéfice de la naturalisation. Nous avons accordé avant la guerre, et même depuis, de trop grandes facilités pour l'acquisition de la nationalité française.

Nous aurions dû suivre l'exemple des Anglais : traiter comme suspects tous les Allemands naturalisés depuis moins de dix ans. (Très bien ! très bien !)

Le garde des sceaux est alors monté à la tribune. Le projet n'a pas pour but de régler la matière complexe des naturalisations. La question se posera à un moment donné d'envisager notre législation organique. Aujourd'hui, nous voulons, dans certains cas déterminés, obtenir la facilité pour le gouvernement de retirer la naturalisation à des sujets de puissances ennemies qui n'en sont pas dignes. (Applaudissements.)

Dans certains cas, il sera, sans doute difficile d'user de la faculté que nous vous demandons : on ne pourra pas toujours enlever le masque que permet la loi Delbruck. Mais on aura souvent des présomptions suffisantes et il est intéressant que le gouvernement puisse retirer la nationalité, par exemple lorsqu'il y a insoumission. Il pourra tout de suite metre la main sur les biens.

En matière de naturalisation, nous avons le devoir de procéder à un examen de sang-froid et dans un grand esprit d'équité.

M. Henri Bérenger : Et dans un intérêt de défense nationale.

M. le Garde des sceaux : C'est entendu. Nous n'avons reconnu que les cas indiscutables, nous recevrons tous ceux qu'on voudra nous signaler.

M. Jenouvrier : Je prie donc le Sénat de voter le projet. (Applaudissements.) Le paragraphe 1er de l'article premier ne donne au gouvernement que des moyens inefficaces. Toutes les naturalisations depuis Casablanca sont suspectes. Je trouverais naturel qu'elles soient suspendues.

Le Garde des sceaux : Le demandez-vous ?

M. Jenouvrier : Je le demande pour les naturalisations prononcées en 1914.

M. le Rapporteur : La solution de M. Jenouvrier est simple, mais vous vous exposeriez à des injustices.

M. Henri Michel : Il faut retirer les naturalisations prononcées depuis la loi Delbruck. L'expérience nous montre qu'en Allemagne on met son honneur à être espion. (Applaudissements.)

Le salut de la France passe avant toute autre considération. (Bravos.)

Le rapporteur : M. Michel supprime la difficulté de preuve en posant une règle générale qui arrivera à consacrer des injustices. Retirez-vous la naturalisation des Alsaciens-Lorrains ?

M. Bérenger : Oui, pour les Allemands immigrants.

Le rapporteur : Il y a de grands patriotes qui ont eu la nationalité allemande. Pouvez-vous établir une présomption générale ? On ne l'a pas proposé. (Bruit.)

M. Michel : Je demande le renvoi à la commission. (Très bien ! à droite et sur divers bancs.)

Le président : Je suis saisi d'un amendement de M. Jenouvrier, qui retire les naturalisations données en 1913 et en 1914 aux Allemands, Austro-Hongrois et Ottomans.

M. Jenouvrier : Je demande le renvoi à la commission. S'il y a des innocents frappés, ils pourront redemander la naturalisation. Au moment où l'ennemi est à nos portes, nous ne pouvons hésiter devant une pareille mesure, qui est de salut public. (Très bien ! sur un certain nombre de bancs.)

La tournure prise ainsi par le débat ramène M. Briand à la tribune.

Le garde des sceaux : Je prie le Sénat de se tenir en garde contre les solutions improvisées. Le gouvernement, aussi soucieux que qui que ce soit de la défense nationale, a le devoir de ne vous proposer que des solutions qui ne puissent être injustes. Une mesure générale comme celle qui est proposée peut atteindre des cas intéressants. J'ai saisi le Parlement des cas insoutenables : le reste du problème est ajourné. N'ajournez pas davantage les mesures que j'ai proposées. Ne nous livrons pas à des manifestations sans portée publique.

Avec le texte proposé il y aura beaucoup de difficultés. On en a déjà indiqué une à propos des Alsaciens-Lorrains. Il y aura des femmes injustement frappées.

M. Michel : Les Allemands ne se gênent pas pour violer les lois !

Le garde des sceaux : Mon devoir est de vous montrer le côté délicat du problème.

Le président de la commission : La commission repousse la prise en considération de l'amendement. Ce serait la première fois qu'on légiférerait chez nous contre une nation. Il peut y avoir de ces naturalisés qui ont versé leur sang pour la France. Nous condamnons tous les excès de l'Allemagne; mais, nous, nous luttons pour le droit et la justice.

M. Michel : Et pour le salut de la France ! Périsse alors la France plutôt qu'un principe juridique ?

Le président : Si vous votez notre texte, il pourra être appliqué immédiatement; sinon, nous ne savons pas quand la loi sera votée.

Malgré l'opposition ainsi manifestée du gouvernement et de la commission, l'amendement fut pris en considération et renvoyé à la commission. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

La suite est donc renvoyée à la séance ultérieure.

La séance est levée à six heures et demie.

MAUX DE REINS
DOULEURS, RHUMATISMES

Les Pilules Foster sont un remède sans rival pour toutes les maladies des reins et de la vessie, ainsi que pour leurs premiers symptômes tels que les Douleurs, la Raideur et la Faiblesse du Dos, la Rétention ou l'Incontinence d'Urine, les Graviers Urinaires, le Mal de Dos causé par un Refroidissement, la Congestion des Reins et de la Vessie, l'Inflammation, etc., et les Maladies résultantes, telles que le Rhumatisme, l'Hydropisie, les Impuretés du Sang, etc.

L'étui : 3 fr. 50. Toutes pharmacies ou sur mandat franco partout et aux armées. H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris, et Pharmacie Bousquet, à Bordeaux.

Chronique Régionale

CHARENTE-INFERIEURE

Foires de la Charente-Inférieure.

Lundi 8 mars. — Chepniers, Lorignac, Saujon, Thairé, Tonnay-Boutonne.

Mardi 9. — Aigrefeuille, Brie-sous-Mortagne (marché aux bestiaux), Jonzac, Montils, Tout-Vent-Boutenac.

Mercredi 10. — Colombiers, Loulay, Montpellier, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Porchaire, Saint-Xandre, Villexavier.

Jeudi 11. — Beauvais-sous-Matha, Bourgneuf, Ecoyeux, La Ronde, Mortagne-sur-Gironde, Rochefort, Saint-Genis, Saint-Jean-de-Liversay, Saint-Martin-d'Ary.

Vendredi 12. — Saint-André-de-Lidon, Taillebourg.

Samedi 13. — Boutenac, Mirambeau, Mortagne, Saint-Augustin.

Dimanche 14. — Berneuil-lès-Saintes, Saint-Denis-du-Pin, Saint-Pardoux, Siecq.

Enseignement primaire.

La première session d'examen au brevet supérieur pour les aspirants, dans la Charente-Inférieure, en 1915, s'ouvrira le lundi 22 mars. Les inscriptions seront reçues à l'Inspection académique à La Rochelle jusqu'au 17 mars inclus.

Le ministre a décidé que les candidats au brevet élémentaire appartenant à la classe 1916 pourront, sur leur demande, se présenter à cette session.

Ces candidats devront aussi se faire inscrire à l'Inspection académique à La Rochelle, et déposer :

1. Leur demande d'inscription sur feuille de 60 centimes;
2. Leur acte de naissance.

Sapeurs-Pompiers.

Par décret du 25 janvier 1915, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés aux grades ci-après dans les corps de sapeurs-pompiers :

MM. Auguste Gaboriaud, lieutenant à la Jarrie.

Lucien Vinet, sous-lieutenant à Ciré.

Paul Sorignet, capitaine à Rochefort.

Julien Moreau, sous-lieutenant à Puyravault.

Pierre Raud, sous-lieutenant à Bouhet.

Ernest Masse, lieutenant à Saint-Jean-de-Liversay.

Moïse Gaucher, sous-lieutenant à Saint-Jean-de-Liversay.

LA ROCHELLE

POSTES ET TELEGRAPHES. — Mlles Imbourg et Guillot, dames employées à Paris et aux Sables, sont nommées à La Rochelle.

Mlle Cardaillac, postulante, est nommée dame employée à Saint-Martin-de-Ré.

Mlle Gouin, dame employée à Arras, est nommée à La Rochelle, en remplacement de Mlle Haudemon, décédée.

ECOLE BELGE. — Une école belge est ouverte depuis lundi 1er mars à Saint-Thomas-d'Aquin, rue Villeneuve.

Le gouvernement a désigné comme instituteur un Flamand, M. Balbuck, qui enseigne tour à tour en flamand et en français.

Le mobilier scolaire a été fourni par la municipalité rochelaise.

MORT A L'HOPITAL. — Mardi est décédé à l'hôpital Aufredy Jules Chaigneau, soldat territorial d'artillerie à pied. Marié, il habitait près de Menigoutte (Deux-Sèvres).

Les obsèques ont été célébrées mercredi matin. Les représentants officiels suivaient le convoi funèbre, ainsi que des délégations d'artilleurs, d'infirmiers, du Souvenir français et des Combattants de 1870, qui avaient déposé des couronnes sur le cercueil.

Le corps a été transporté pour l'inhumation à Saint-Germier (Deux-Sèvres).

NECROLOGIE. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Clément Arnaud, chef de bureau honoraire de la préfecture de la Charente-Inférieure, membre de la commission administrative du Bureau de bienfaisance, officier de l'Instruction publique, qui a succombé, à l'âge de soixante-quinze ans, aux suites d'une courte maladie.

Fonctionnaire intelligent et très serviable, M. C. Arnaud s'était acquis de nombreuses sympathies durant plus de quarante années de bons et loyaux services. Après avoir pris sa retraite, il mit encore ses forces et son activité au service des infortunés en acceptant les fonctions d'administrateur, qu'il remplissait avec beaucoup de tact.

Les obsèques de ce bon citoyen auront lieu aujourd'hui samedi 6, à quatorze heures. On se réunira rue Saint-Louis, 12.

Nous adressons nos vives condoléances à son gendre, M. Maisonneuve, le très aimable chef de la 3e division de la préfecture.

COMMISSIONS MUNICIPALES. — Jeudi 4 courant, la commission des finances s'est réunie à l'hôtel de ville, à quatre heures et demie, et a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Voirie : Réparation de la falaise du Casino du Mail. — Marine et ports : Travaux d'aménagement du quai Freycinet.

— La commission des voies et chemins s'est réunie à la même heure, et a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Voirie : Réparation de la falaise du Casino du Mail.

CONVOI DE BLESSES. — Vendredi matin un convoi de cent blessés est arrivé en gare de La Rochelle. Ils ont été conduits en automobiles dans les divers hôpitaux annexes. Le moral de ces braves gens est excellent. Ils sont pleins d'entrain.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de La Rochelle se réunira lundi 8 courant. A l'ordre du jour, treize questions.

LES CINEMAS. — A l'Olympia, dimanche 7 mars, en matinée à deux heures et demie, et en soirée, à huit heures et demie : Promenade en basse Bretagne, coloris; Fifi remplace le domestique, comique; Marie-Jeanne ou la Femme du peuple, drame; la Famille Boléro, comédie; les actualités; autour de la guerre.

MARCHE DE MARANS. — Voici les cours pratiqués au dernier marché :

Blé rouge, 1re qualité, 31 fr. 50 l'hectolitre; 2e qualité, 31 fr.; orge, 22 fr.; baillarge, 22 fr. 50; avoine, 25 fr.; haricots ronds, 63 fr.; lingots, 70 fr.; Alger, 60 fr.; rosés, 60 fr.; pommes de terre, 9 fr.; graines de trèfle, 110 fr.; de luzerne, 100 fr.; fèves, 22 fr.

SERVICE MEDICAL DE NUIT. — Le 7, M. le docteur Loppé, 16, rue Chaudrier; le 8, M. le docteur Guignot, quai Valin, 21.

ETAT CIVIL du 2 au 4 mars.

Décès : Maurice Passalacqua, 23 mois, rue du Mirage, 26; Jean Ratinaud, soldat au 7e régiment d'infanterie, 31 ans, hôpital Foulon, rue Massiou.

Mariage : Jean Baleste, marchand, mobilisé au 24e régiment d'artillerie, et Zulinne-Louise-Welestine Dumont, s. prof.

Publications de mariage : Paul-Alphonse Leygue, sous-inspecteur de l'assistance publique, et Renée-Yvonne Chénereau, s. prof., à Rochefort.

ROCHEFORT

SYNDICAT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE. — Le bureau du Syndicat, grâce au concours de la Chambre de commerce de Rochefort, peut mettre à la disposition de ses adhérents une somme assez importante en monnaie de bronze.

Les commerçants qui en désireraient sont priés d'en informer MM. A. Ferret, rue Audry, 6, et P. Oul, rue Martrou, 61, vice-président du Syndicat. La répartition se fera par sacs complets de 50 fr., avec un droit fixe de 0 fr. 35 par sac, pour les frais.

L'échange devant être fait contre billets de banque, les demandeurs voudront bien remettre le montant de leur demande en se faisant inscrire. Il leur sera remis un bon leur permettant de retirer la monnaie.

Les demandes devront être faites avant le mardi 9 mars, six heures du soir. La distribution se fera le jeudi 11, à partir de une heure de l'après-midi, chez M. Ferret, rue Audry, 6.

LE COMICE AGRICOLE. — Le Comice agricole de l'arrondissement de Rochefort s'est réuni en assemblée générale le 4 mars. Après l'exposé de la situation financière approuvé à l'unanimité, il a été décidé qu'une somme de cent francs serait prélevée en faveur des blessés sur le reliquat de l'exercice de 1914, et remise par les soins du président, M. Audry, conseiller général, à M. le préfet de la Charente-Inférieure.

MORTS GLORIEUSES. — Camille Gombault, soldat colonial. Ses parents habitent rue Lefèvre, 75.

— Théodore Lugand, sergent colonial. Sa femme habite rue Lefèvre, 69.

DISPARU. — Notre concitoyen le quartier-maître armurier Dupuy, employé sur la « Dague », est disparu.

PROBITE. — Un porte-monnaie a été laissé chez Mlle Debesse, bureau de tabac, au coin des rues Clément et Chanzy.

ACCIDENT. — M. Gaston Meyrou, 16 ans, rue du 14-Juillet, 99, a été blessé à la main droite en travaillant chez son patron, M. Corneau, charcutier.

RETRAITES OUVRIERES. — Tous les assurés en activité dont l'anniversaire tombe en mars sont invités à venir le plus tôt possible au bureau des retraites ouvrières pour y échanger leur carte annuelle périmée.

SPORT ATHLETIQUE ROCHEFORTAIS. — Dimanche 7 courant, l'équipe première du S. A. R. jouera sur son terrain, 202, rue du XIV-Juillet, un match de rugby avec un excellent quinze du 3e colonial.

Coup d'envoi à deux heures et demie.

Entrée générale : 0 fr. 25; militaires, 0 fr. 10, pour couvrir les frais d'organisation.

ETAT CIVIL du 4 mars.

Naissance : Germaine-Anna-Olynda Bourdolle.

Décès : Emile-Eugène-Amable Larché, 58 ans, Adélaïde-Zora Régnier, 88 ans, veuve Mortreuil; Pierre Neveu, 1 jour.

SAINTES

SYNDICAT DES VITICULTEURS DES CHARENTES. — Le ministre des finances a adressé aux préfets des instructions les autorisant à admettre exceptionnellement cette année, dans certains cas et dans certaines conditions, les demandes pour déclarations tardives des récoltes. Les membres de la Coopérative qui sont en instance dans cet objet sont invités à présenter tout de suite une requête à M. le Préfet de la Charente-Inférieure.

LA VENTE DU 75. — La vente de l'emblème du 75 a produit dans l'arrondissement de Saintes la somme de 15,539 fr. 85.

DEMOGRAPHIE. — Pendant 1914, il a été constaté dans l'arrondissement de Saintes 1,635 naissances, 401 mariages, 1,834 décès, 18 divorces, 36 reconnaissances, 48 mort-nés.

ORDONNANCE DE NON-LIEU. — A la suite de l'enquête ouverte par la justice et de l'expertise faite par M. Guimard, ingénieur des Arts et Métiers, constructeur à Saintes, une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue au sujet de l'accident mortel survenu au lieutenant Baron le 12 janvier dernier. Le mécanicien et la Compagnie des Chemins de fer économiques sont hors de cause.

ARTISTIC-GARDENIA. — Le bénéfice de la soirée donnée par la Société Artistic-Gardenia au profit des blessés militaires et des familles nécessiteuses de la ville de Saintes s'est élevé à 300 fr.

Cette somme a été répartie entre les hôpitaux de la ville et l'Union des cheminots saintais.

UNION DES CHEMINOTS SAINTAIS. — Le président de l'Union des cheminots saintais a reçu les lettres de remercîments suivantes :

« Je vous adresse mes nouveaux remercîments en vous priant d'en transmettre une bonne part aux dames et jeunes filles dont vous vous êtes assuré la précieuse collaboration.

» Votre envoi est bien arrivé, et, comme toujours, il a été judicieusement choisi.

» L'union de toutes les bonnes volontés, dont il m'est permis chaque jour de constater les heureux effets, assurera bientôt, j'en ai la conviction, le triomphe de la France.

» Lieutenant-colonel commandant le 6e régiment d'infanterie, COURTOIS. »

— « J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dernier envoi destiné aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats du 206e. Je suis leur interprète à tous en vous exprimant toute leur gratitude pour le plaisir et le bien-être que l'Union des cheminots saintais leur a procurés, et en vous priant d'accepter leurs bien sincères remercîments, auxquels j'ajoute personnellement les miens.

» Vous avez raison d'avoir confiance dans les braves Charentais que je suis fier et heureux de commander, et que j'espère vous ramener bientôt, après la victoire définitive qu'il nous tarde à tous d'entreprendre.

» Lieutenant-colonel commandant le 206e régiment d'infanterie,

» HASENWINKEL. »

LUSSANT

JOURNEE DU 75. — La quête a produit un total de 264 fr. 10.

SAUJON

CINEMA. — Programme du 7 mars : Plein air: Dakar; la Jolie Bretonne, drame; la Lutte fratricide; actualités; faits de guerre.

DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE

JOURNEE DU 75. — Grâce à nos charmantes quêteuses et quêteur, Mlles Y Bofferou, G. Marquais, D. Tatourneau, O. Chazal, A. Arnaud, S. Rudelin, C. Denis et M. A. Moinet, l'insigne du 75 a rapporté la somme de 70 fr. 25.

Tous nos remercîments aux personnes qui veulent bien adoucir le sort de nos vaillants soldats, ainsi qu'aux gentilles vendeuses.

CHARENTE

Chemins de Fer économiques

La Compagnie des chemins de fer économiques des Charentes rappelle au public qu'il existe entre Angoulême et Montbron deux trains dans chaque sens. L'horaire résumé est le suivant :

Angoulême, départ : train AI, 8 h. 27; train 21, 16 h. 30.

Montbron, arrivée : train AI, 10 h. 17; train 21, 18 h. 20.

Montbron, départ : train 26, 8 h. 5; train BP, 13 h.

Angoulême, arrivée : train 26, 10 h.; train BP, 14 h. 50.

Les trains spéciaux AI et BP ont lieu tous les jours, sauf le jour de la foire mensuelle de Montbron, le 1er de chaque mois, où ces trains sont remplacés par des trains spéciaux de foire dont l'horaire est porté en temps utile à la connaissance du public.

Le train 21 continue sur Roumazières, le train 26 vient de Roumazières.

— D'autre part, la Compagnie des Chemins de fer économiques informe le public que les trains spéciaux suivants seront mis en circulation tous les jours et à titre d'essai à partir du 11 mars 1915, jusqu'à nouvel avis (excepté le jour de la foire mensuelle de Blanzac, c'est-à-dire le premier samedi de chaque mois, et le jour de la foire mensuelle de Villebois-Lavalette, c'est-à-dire le deuxième samedi de chaque mois, jour où ces trains seront remplacés par des trains spéciaux de foire, dont l'horaire sera porté en temps utile à la connaissance du public) :

Angoulême-Etat : départ, 10 h. 25; Angoulême-ville, 10 h. 40; Blanzac, arrivée, 12 h. 20.

Blanzac, départ, 14 h. 20; Angoulême-ville, arrivée, 16 h. 10; Angoulême-Etat, 16 h. 32.

Pour les stations, haltes ou arrêts intermédiaires, consulter l'horaire détaillé affiché dans les gares de la Compagnie.

ANGOULEME

OUVREZ LE BAN ! — Un jeune Angoumoisin, sous-officier dans un régiment de chasseurs à cheval, raconte en ces termes, dans une lettre adressée à ses parents, la remise d'une décoration, faite sur le front :

« La veille du Mardi-Gras, nous avons eu une très belle cérémonie, dont on se souviendrait même en vivant cent ans.

» Il s'agissait de la remise de la décoration à un commandant d'artillerie.

» A neuf heures du matin, nous étions rassemblés avec les servants du commandant en question à A... Le général de division arrive. Après avoir passé la revue, comme c'est l'usage, et avoir mis pied à terre devant l'officier qu'il va décorer, il commande : « Ouvrez le ban ! »

» Nous étions tous très surpris, car nous n'avions pas un mirliton comme musique.

» A peine le commandement donné, un fracas épouvantable se fait entendre : douze pièces de 75, dissimulées autour de nous, envoyaient aux Boches, à 600 mètres de nous, leur ouragan de mort sur des positions repérées d'avance.

» D'où nous étions, nous entendions les cris de terreur et d'angoisse de ces misérables, pendant que le général, d'une voix tranquille, disait : « Commandant D..., au nom du Président de la République, je vous fais chevalier de la Légion d'honneur. »

» Il l'embrassa, puis : « Fermez le ban ! » Et douze autres coups déchirent l'air, allant porter aux Boches une musique qui leur donne envie de danser tout autre chose que la polka. Cela ressemble plutôt à un galop.

» Ah ! si à ce moment on nous eût donné l'ordre de charger ! Malheureusement notre tour n'était pas encore venu. Enfin, ça viendra bien ! »

Ce jour-là, on peut en être sûr, l'auteur de cette lettre fera son devoir.

LES CHEVAUX REQUISITIONNES EN AOUT. — Un certain nombre de personnes se demandent à quel bureau ils doivent s'adresser pour obtenir le paiement des sommes complémentaires qui leur sont dues en raison du réquisitionnement de leurs chevaux effectué au mois d'août.

Les intéressés doivent présenter leurs demandes ou réclamations au bureau de recrutement de leur subdivision, c'est-à-dire à celui d'Angoulême pour les arrondissements d'Angoulême, Cognac et Ruffec; à Périgueux pour l'arrondissement de Barbezieux; à Magnac-Laval pour l'arrondissement de Confolens.

Les commandants de recrutement transmettront les réclamations écrites au président de la commission d'évaluation, qui en référera au ministre de la guerre.

AGRESSION. — Mercredi soir, vers neuf heures et demie, l'agent de police auxiliaire Merlaud a été attaqué par un individu qui a pu prendre la fuite. Une enquête est ouverte.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Dans son audience du jeudi 4 mars, le tribunal correctionnel d'Angoulême a condamné à six mois de prison un repris de justice nommé Pierre Chevalier, de profession inavouable, qui pour faire sortir un client de chez sa maîtresse, une fille soumise, s'était présenté comme agent de la Sûreté.

LA ROCHEFOUCAULD

PROMOTION MILITAIRE. — Le « Journal officiel » a publié ces jours-ci la promotion au grade de lieutenant de M. René Chambaud, sous-lieutenant d'artillerie, détaché au quartier général de la 62e division.

Le lieutenant Chambaud, originaire de La Rochefoucauld, est ingénieur des arts et manufactures, licencié ès sciences.

CHALAIS

FOIRE. — Favorisée par une journée à peu près belle, la foire de Chalais avait attiré dans nos murs beaucoup de monde. Les divers marchés étaient assez bien garnis. Les prix des cours suivent :

Veaux amenés, 200; vendus de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 le demi-kilo.

Moutons peu nombreux, de 0 fr. 45 à 0 fr. 55 le demi-kilo.

Le marché aux cochons était bien approvisionné Les prix ont varié de 48 à 58 fr., suivant la grosseur et la qualité.

Les nourrains et les laitons se vendent toujours bien au prix du cours précédent. La marchandise s'enlève facilement.

Au marché à la volaille, il y en avait beaucoup. Elle s'est vendue de 0 fr. 80 à 1 fr. 10 la livre, suivant grosseur et qualité. Lapins, la pièce, de 1 fr. 50 à 3 fr. 50; pigeons, de 2 à 2 fr. 50; œufs, 0 fr. 75 et 0 fr. 80 la douzaine.

Dans l'après-midi, le marché au gros bétail a eu lieu comme à l'habitude. Les bœufs se sont vendus de 1,200 à 1,500 fr. la paire; vaches de trait, de 500 à 1,100 la paire; velles, de 350 à 550 fr la paire.

Le foin vaut 50 fr. les 500 kilos.

BARBEZIEUX

VENTE D'UN CHEVAL REFORME. — Le mardi 9 mars 1915, à treize heures et demie, il sera vendu aux enchères, à Barbezieux, marché aux bestiaux, un cheval réformé provenant de la gendarmerie.

JARNAC

REVUE D'ARMES. — Une revue d'armes du 5e territorial, en garnison à Jarnac, a été passée mercredi sur le champ de manœuvre des Bouvents, par le colonel Gross, commandant les 2e et 6e subdivisions à Angoulême.

Nous avons vu avec plaisir nos braves territoriaux manœuvrer dans un ordre parfait.

Nous adressons au commandant Hébré, du 5e territorial, ainsi qu'aux officiers et soldats sous ses ordres, nos plus sincères compliments.

PHARMACIES. — Le service sera assuré, du samedi soir 6 au lundi matin 8, par la pharmacie Brunet, place du Baloir.

RUELLE

A LA FONDERIE. — Par décision ministérielle du 1er mars 1915 ont été promus dans le personnel administratif des directions de travaux :

A l'emploi de commis principal de deuxième classe :

Troisième tour : M. Philippe Lassagne, commis principal de troisième classe.

A l'emploi de commis de deuxième classe :

Troisième tour, ancienneté : M. Laurent Goursaud, commis de troisième classe.

Par décret du 25 février 1915, sur le rapport du ministre de la marine, il est accordé une pension de 767 fr. à Mme Gabrielle Cambuzet, veuve Chabanais, le mari agent technique de deuxième classe, décédé.

COUTURE

LE 75. — Nos aimables quêteuses, Mlles Marguerite Gaschet, Louise Simon et Suzanne Lafond, ont recueilli la somme de 31 francs pour la vente des insignes du 75.

Sincères félicitations.

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique de Paris

Situation générale du 5 Mars

Des pluies sont tombées sur l'ouest et le nord de l'Europe, ainsi qu'en Algérie. Il neige à Pétrograd.

En France, on a recueilli 8mm d'eau à Toulouse, 3 à Biarritz et Bordeaux, 1 au Puy de Dôme, Nantes et Calais; on signale ce matin des brouillards sur nos côtes de la Manche et de l'Océan.

La température s'est relevée sur le Danemark, le nord de la Russie, dans nos régions de l'est, du centre et du sud. On notait ce matin —14° à Pétrograd, zéro à Genève, 4° à Nantes, Marseille et Belfort, 6° à Rome, 7° à Paris, au Havre et Bordeaux, 8° à Dunkerque, 9° à Brest et Biarritz, 10° à Monaco, 11° à Alger, 12° à Perpignan, et dans les stations élevées, zéro au fort de Servance et au Puy de Dôme, —8° au mont Mounier.

LA TOUX
Quelle que soit son origine
est TOUJOURS INSTANTANÉMENT SOULAGÉE
par l'emploi des
PASTILLES VALDA
Antiseptiques
REMÈDE MERVEILLEUX, INCOMPARABLE
pour la GUÉRISON RADICALE
des RHUMES, RHUMES de CERVEAU, MAUX de GORGE, LARYNGITES récentes ou invétérées, BRONCHITES aiguës ou chroniques, GRIPPE, INFLUENZA, ASTHME, EMPHYSÈME, etc.
FAITES BIEN ATTENTION
DEMANDEZ, EXIGEZ
Dans toutes les Pharmacies au prix de 1.25
La BOITE de VÉRITABLES
PASTILLES VALDA
PORTANT LE NOM
VALDA

Notre Nouvelle Carte de la Guerre

CARTE de l'Europe Centrale

Cette carte, tirée en sept couleurs, sur papier très fort, mesure 53×80 centimètres. Elle est très claire et suffisamment complète pour suivre les grandes batailles qui se livrent et vont se livrer en France, en Belgique, en Allemagne occidentale et orientale, en Pologne et en Autriche.

Son prix, accessible à tous, est de

50 centimes

Nos lecteurs peuvent l'acheter dans nos magasins, chez nos dépositaires, dans les kiosques et chez les marchands de journaux.

Nous l'enverrons franco, pliée en huit, contre 55 centimes.

GRAINS ET FARINES

Bordeaux, 5 mars.

Blés : On cote : Blé roux d'hiver n. 2, disponible, en revente, 34 fr. 50 à 35 fr. les 100 kilos, nus, pris bord Bordeaux; blés du Centre et du Poitou, 32 fr. 75 à 33 fr. les 100 kilos, gares départ; blés de pays, 26 fr. 75 à 27 fr. les 80 kilos, aux usines.

Farines. — On cote : Farines américaines, 45 fr. à 45 fr. 50 les 100 kilos, logés, quai ou magasin Bordeaux; farines premières de cylindres du Haut-Pays, 45 fr. les 100 kilos, logés, gares ou quai Bordeaux.

Issues. — On cote : Son gros écaille, 18 fr. 25 à 18 fr. 50 les 100 kilos; son ordinaire, 17 fr. 50 à 17 fr. 75 les 100 kilos; repasse fine, 21 fr. à 22 fr. les 100 kilos; repasse ordinaire, 17 fr. à 17 fr. 50 les 100 kilos, nus, gares Bordeaux; repasse Plata, 16 fr. les 100 kilos, magasin Bordeaux.

Maïs. — On cote : Maïs roux Plata, sur mars-avril, 24 fr. 25 les 100 kilos, logés, quai Bordeaux.

Avoines. — On cote : Avoines grises d'hiver du Poitou, 30 fr. à 30 fr. 50 les 100 kilos, nus, gares Bordeaux ;avoines grises de Bretagne, 30 fr. les 100 kilos, nus, quai Bordeaux; avoines d'Espagne, 30 fr. à 31 fr. les 100 kilos, logés, gares ou quai Bordeaux; avoines d'Amérique, Clipped, mars, 30 fr. les 100 kilos, nus, pris à bord Bordeaux.

Orges. — On cote : Orge de pays, 26 fr. à 26 fr. 25 les 100 kilos, nus, gares Bordeaux.

Seigles. — On cote : Seigle de pays, 25 fr. 50 à 26 fr. les 100 kilos, nus, gares Bordeaux.

MARCHÉ GÉNÉRAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX

Du 4 mars.

Espèces	Amenés	Vendus	Les 50 kil. de viande nette — 1re qté	2e qté	3e qté	Extrêmes
Bœufs	105	87	95 à 99	90 à 95	85 à 90	80 à 100
Vaches	26	23	85 90	80 85	75 80	70 92
Veaux	147	121	100 104	96 100	92 96	90 105
Moutons	133	133	115 119	110 115	105 110	100 120

MARCHE DE TOULOUSE

Toulouse, 4 mars.

Blés. — Marché calme. — Ventes du jour, 600 hectolitres.

Avoine, de 14 fr. à 14 fr. 50 les 50 kilos; maïs blanc, de 16 fr. 50 à 17 fr. les 75 kilos.

Farines. — Marché calme. — Ventes du jour, 200 balles.

Autres cours sans changement.

(Cote officielle des Marchandises

Paris, 4 mars.

Sucre blanc, de 57 fr. 50 à 58 fr. 25; sucre raffiné, de 93 fr. à 93 fr. 50.

Huile de lin, 65 fr. 50.

Paris-La Villette, 4 mars.

Bœufs. — Amenés, 1,698; invendus, 209. 1re qualité, 2 fr. 10; 2e qualité, 2 fr.; 3e qualité, 1 fr. 88. Prix extrêmes : de 1 fr. 70 à 2 fr. 20.

Vaches. — Amenés, 694; invendus, 176. 1re qualité, 2 fr. 10; 2e qualité, 2 fr.; 3e qualité, 1 fr. 88. Prix extrêmes : de 1 fr. 66 à 2 fr. 20.

Taureaux. — Amenés, 229; invendus, 33. 1re qualité, 1 fr. 96; 2e qualité, 1 fr. 90; 3e qualité, 1 fr. 80. Prix extrêmes : de 1 fr. 66 à 2 fr. 06.

Veaux. — Amenés, 627; invendus, 40. 1re qualité, 2 fr. 40; 2e qualité, 2 fr. 20; 3e qualité, 1 fr. 98. Prix extrêmes : de 1 fr. 68 à 2 fr. 68.

Moutons. — Amenés, 10,555; invendus, 1,500. 1re qualité, 2 fr. 46; 2e qualité, 2 fr. 26; 3e qualité, 2 fr. 06. Prix extrêmes : de 1 fr. 96 à 2 fr. 60.

Porcs. — Amenés et vendus, 4,936. 1re qualité, 2 fr. 04; 2e qualité, 1 fr. 96; 3e qualité, 1 fr. 78. Prix extrêmes : de 1 fr. 54 à 2 fr. 08.

Très nombreux arrivages. Toutefois, les bœufs et les vaches se maintiennent, mais il y a une baisse de 4 fr. aux 100 kilos pour les taureaux; de 2 à 6 fr. pour les veaux; de 10 fr. pour les moutons, et de 4 à 6 fr. pour les porcs.

Londres, 3 mars.

Cuivre. — Disponible, 63 liv.; à trois mois, 63 liv. 3 sh. 8 d.

Etain. — Disponible, 179 liv.; à trois mois, 160 liv. 5 sh.

Plomb. — Disponible, 20 liv. 5 sh.

Zinc. — Disponible, 43 liv.

Fer. — Disponible, 56 liv. 6 sh.; à trois mois, 56 liv. 10 sh.

Londres, 3 mars.

Essence de térébenthine. — Disponible, 43 sh. avril, 38 sh.; mai-août, 38 sh. 4 d 1/2.

Résine. — Disponible, 11 sh. 6 d.

HERNIES

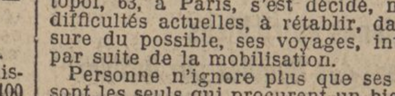

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

Nous sommes heureux d'informer les personnes atteintes de hernies que le renommé spécialiste **M. J. GLASER,** boulevard Sébastopol, 63, à Paris, s'est décidé, malgré les difficultés actuelles, à rétablir, dans la mesure du possible, ses voyages, interrompus par suite de la mobilisation.

Personne n'ignore plus que ses appareils sont les seuls qui procurent un bien-être absolu et immédiat, qu'ils peuvent se porter jour et nuit sans gêne, et qu'ils font disparaître les hernies.

Nous engageons vivement les personnes atteintes de hernies à venir essayer l'appareil de M. GLASER à :

Bazas, le 6 mars, Hôtel du Cheval-Blanc.
BORDEAUX, les 7 et 8 mars, Hôtel de Nice, 4, place du Chapelet.
Libourne, le 9 mars, Hôtel Loubat.
Périgueux, le 10 mars, Hôt. des Messageries.
Mussidan, le 11 mars, Hôtel de la Gare.
Ribérac, le 12 mars, Hôtel de France.
Cognac, le 13 mars, Hôtel de Londres.
Barbezieux, le 14 mars, Hôt. de la Boule-d'Or.
Angoulême, le 15 mars, Hôtel des Postes.
St-Jean-d'Angély, le 16 mars, H. du Commerce.
Saintes, le 17 mars, Hôtel du Commerce.
Marennes, le 18 mars, Hôtel du Commerce.
Rochefort, le 19 mars, Hôt. du Grand-Bacha.
La Rochelle, le 20 mars, Hôtel de France.
St-Maixent, le 21 mars, H. de l'Ecu de France.
Poitiers, les 22 et 23 mars, Hôtel du Palais.
Niort, les 25 et 26 mars, Hôtel des Etrangers.
Brochure franco sur demande.

LE DIABÈTE
est radicalement GUÉRI et en peu de temps par le
VIN URANÉ PESQUI
qui fait diminuer de 1 gramme par jour
LE SUCRE DIABÉTIQUE
Le VIN URANÉ PESQUI donne la force et la vigueur; il calme la soif et empêche les accidents : Gangrène, Anthrax, etc., etc.
Dans toutes les Pharmacies.

Le Directeur : Marcel GOUNOUILHOU.
Le Gérant : Georges BOUCHON.

Bordeaux
Imprimerie G. GOUNOUILHOU
rue Guiraude, 11.
Machines rotatives Marinoni.

BOURSE DE PARIS

DU 5 MARS

3 %, 70.
3 % amortissable, 76.
3 ¼ libéré, 90 80.
Maroc 1914, 415.
Congo lots, 61 50.
Extér., c. de 40, 88 40.
Extér., c. de 240, 86 50.
Extér., c. de 480, 85 10.
Italien 3 ¼, 74 50.
Russe 1880, 76 40.
Russe c. 1re et 2e, 76 75.
Russe 1891, 62 50.
Russe 1896, 58 80.
Russe 1906, 91 45.
Russe 1909, 80 50.
Rus. 4 ¼ 1914, 1, 86 75.
Banque de la Noblesse 3 ¼, cou., 67.
Ottoman 1914, 65.
Serbe 1913, 72.
Turc unifié, 60.
Bque de France, 4,670.
Bque de Paris, 875.
Crédit foncier, 670.
Foncier colonial, 90.
Banque française Rio-Plata, 200.
Foncier égyptien, 554.
Midi, 930.
Nord, 1,251.
Orléans, 1,110.
Ouest, 740.
Nord d'Espagne, 340.
Saragosse, 355.
Briansk ord., 325.
Usine Rhône priv., 560.
Rio, gr. c., 1,477.
Penaraya, 1,205.

Sosnowice, 792.
Nord-Sud, 110.
Omnibus, 410.
Suez, 4,150.
Suez fondateurs, 1,775.
Parisienne dist., 401.
Electr. de Paris, 476.
Câbles télégraph., 138.
Sels Gemmes, 241.
Provodnik, 390.
V. de Paris 1871, 370 25.
Ville de Paris 1875, 472.
Ville de Paris 1876, 489.
Ville de Paris 1892, 285.
V. de Paris 1898, 331 50.
Ville de Paris 1904, 324.
Ville de Paris 1912, 219.
Foncières 1879, 468.
Foncières 1883, 342.
Foncières 1885, 362.
Foncières 1895, 363.
Foncières 1903, 395.
Foncières 1909, 217.
Foncières 1913 lib., 414.
Foncières 1913 n. l., 407.
Foncières 1913 4 %, 428.
Communales 1879, 468.
Communales 1891, 320.
Communales 1892, 354.
Communales 1899, 343.
Communales 1906, 395.
Commun. 1912 lib., 210.
Commun. 1912 n. l., 207.
Est 3 % nouveau, 361.
Fusion anc., 359.
Fusion nouv., 363.
Midi 3 % anc., 362.
Midi 3 % nouv., 366.

Nord 3 % anc., 368.
Nord 3 % nouv., 369 75.
Orléans 4 %, 434.
Orléans 3 % anc., 365.
Orléans 3 % nouv., 367.
Orléans 2 ½, 337.
Ouest 3 % anc., 364.
Ouest 3 % nouv., 370.
Nord d'Esp. 1re, 337.
Saragosse 1re, 345.
Saragosse 2e, 327.
Est-Oural, 4 %, 388.
Riazan 4 %, 361 50.
Chant. Loire 5 %, 469.
Transatl. 3 %, 295.
Dnieprovienne, 2,369.
Stiegler, 21 50.
Albi, 420.
Nord-d'Alais, 74.
Catemou ord., 45.
Suberbie, 185.
Suebrble part, 56.
Monaco, 3,750.
Monaco 5e, 755.
Wyoming ord., 31 50.
Butte, 253.

Chino, 185.
Crow-Mines, 100 50.
De Beers ord., 258.
De Beers préf., 312.
East Rand, 35 75.
Ferreira Deep, 52 50.
Horseshoe, 59.
Goldfields, 37.
Lena, 43.
Modderfontein, 116 50.
Elliot, 79 50.
Primrose, 18.
Randmine, 116 50.
Ray Copper, 83.
Robinson Deep, 31.
Shansi, 18 50.
Spassky, 54 75.
Spies, 19 75.
Utah Copper, 268 50.
Village, 41 25.
Balia, 304.
Hartmann, 405.
Lianosoff, 350.
Malacca, 91.
Toula, 1,099.

COURS DES CHANGES

Londres, 25.27 1/2 à 25.37 1/2; New-York, 5.24 à 5.29; Suisse, 95 1/2 à 97 1/2; Italie, 88 1/2 à 90 1/2; Hollande, 2.09 1/2 à 2.11 1/2; Espagne, 5.10 à 5.20; Rouble, 2.12 1/2 à 2.27 1/2.

Marché ferme mais plutôt calme. Les rentes françaises sont recherchées, et le 3 % après 69,80 reprend à 70 fr. Le Turc a été traité à 60 francs contre 55 francs dernier cours coté. Les valeurs industrielles russes sont demandées.

A 700 fr. Epicerie, dépôt de pain et buvette à céder, grand passage, loyer 540 fr. Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

BAR-TABAC à céder sur une place, angle. Bén. net 6,000f. à placer par an. On se retire. Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

A v.imm.r.Ste-Cather., rev. 13,590, px avant. Bauré, 40, crs Tourny.

Achèterais meublé ou maison vide suite bail. H. B. 10, jnal.

ON désire acheter d'occasion et en bon état wagonnets, rails, brouettes de mines, canons à vapeur, plan incliné. Adres. offres E. 29, Ag. Havas.

ON demande cuisinière bonne à tout faire, sauf couture et repassage, sérieuses références exigées. Ecr. D. C. R., journal.

300 ouvrières et entrepreneurs, coupeurs et coupeuses dées pr bourgerons et pantalons. Travail bien payé. 31, rue de Lyon.

EMPLOYE demandé droguerie. Verre à vitre. 39, r. Augustins.

VIN EXTRA
20f l'hº 23, r. Peyronnet 22f l'h
VINICOLE NOUVELLE
VINS BLANCS toutes qualités.

SUIS ACHETEUR, paiement comptant à la propriété, de toutes quantités vin rouge et blanc. Env. échantil. et prix Mon C. Bergier, 51, crs d'Espagne, Bx.

A céder commerce vins ½ gros, bénéfice net 16,000 francs. Prix 16,000 francs. Adresse bur. jnal.

TONNELIERS demandés. Ecr. A. 6, bur. jal.

SUIS VENDEUR 200,000 k. laine Bordeaux et tissus divers. Ecr. G., 28, Ag. Havas.

LAINES MERCERIE 2, 3, 4 bouts. Louis Coulondre, Laines filées. Nîmes (Gard).

PAIN TOUYA au levain naturel, spécialité pour nos prisonniers de guerre, rue de la Cour-des-Aides, 14 (St-Pierre).

Employé de bureau, 18 ans, connt régie, dem. emploi. Référ. Ecr. Farge, 11, rue des Argentiers.

VENTE PUBLIQUE DE VINS
LUNDI 8 MARS, à deux heures, chez M. Ferbos, entrepositaire, 62, Quai des Chartrons, à Bordeaux,
Par le ministère de MM. P. MOREAU et L. TERME-DUBROCA, Courtiers assermentés :
LIQUIDATIONS INTÉRESSANTES

DIABÈTE - ALBUMINE Guérison certaine sans régime par les GLOBULES HOC Notice Grat. PHARMACIE des VOSGES, 50, rue Turenne, Paris

Auto limous. à vdre, occ. exceptlle, 17, impasse Tanneries, Bordx.

CAMION automobile 3 tonnes demandé. Faire offres J. K., bureau journal.

A V. camion automobile léger, 1,500 fr. Barbereau, route du Médoc, 34, Le Bouscat.

CHAUF. AUTO, 24 ans, libre tt serv., référ., dem. pl. maison sérieuse. Adr. bur. jnal.

ON dem. employé expéditeur chaussures jolie écriture. Carmouze, Caudéran. Très pressé.

ON dem. ouvriers charrons, rue Lafon, 6, Bordeaux-Bastide.

AVANCES SUR TITRES Paiement de Coupons. P. Vidailhet, 44, all. de Tourny.

ON dem. pte voit. ou jardre 4 pl. pr cheval 1m30. Ecr. détails ou prix Labeyrie, 39, rue Tastet.

ON dem. 3 pièc. vides banlieue. Ecrire H. R. 35, bur. jnal.

Restituez à la VIGNE ce que vous lui enlevez
Le Meilleur et le Meilleur Marché des ENGRAIS AZOTÉS
Tourteaux de Lie détartrés par Procédé spécial
5-7 % d'azote, éléments de potasse et d'acide phosphorique. Humus
Convient à toutes Cultures
Demandez nos Prix et Conditions
Usine des Produits tartriques, Bègles-Bx

SALIES-DE-BÉARN
L'Hôtel du Parc est ouvert.

PRENDRAIS pensionnaires pr durée guerre. Maison confort., chef-lieu canton, parc, campagne agréable. Adresse bureau du journal.

DAME capable demande place quelconque, accepterait place contremaîtresse ou gérance, prétentions modestes, sérses référ. Ecrire Mme J. Chabert, poste restante, Bordeaux.

Demoiselle, instruite, bonne musicienne, dem. place auprès de jeunes filles ou d'enfants. Ecr. Mlle Trivier, 68, q. d. Chartrons.

Argent à prêter à 5 % contre hypoth. s. maisons Bordeaux ou banlieue. S. M. 50, bur. jnal.

SAGE-FEMME 1re cl. reçoit pensionnaires maison confort., recom. Mme A. Puyo, née G. Rivière, 34, c. Champion.

MERCERIE MODÈLE
121 Cours d'Alsace-Lorraine, 121
Fournitures pour Couturières. Toutes les Garnitures pour Costumes de Dames. Dentelles, Broderies, Voilettes.

Mme TÉNOSKA du Théâtre Bénévol, reçoit t. l. jrs, 5, RUE JUDAÏQUE.

Bons forgerons, ajusteurs, tourneurs et raboteurs sur métaux ddés. Maison G. Carde et Fils et Co, Bordeaux-Bastide.

Tourneurs, monteurs apprentis demandés, 33, avenue Thiers.

ON dem. OUVRIÈRES pr chem. milit., 38, crs Chap.-Rouge.

Jeune fille, brevet supérieur, demande élève. S'adres. bur. jnal.

DIFFICILE AUX SOLDATS

Il est difficile aux soldats, surtout dans les tranchées, d'avoir soin de leurs dents. Pourtant rien de plus utile pour la santé que de conserver une bonne dentition.

Et rien de plus facile aujourd'hui, grâce au **Dentol**. Quelques gouttes de **Dentol** dans un quart de verre d'eau; avec cela se rincer soigneusement la bouche; tous les microbes qui attaquent nos dents sont détruits, et nos dents se conservent parfaitement saines.

Le **Dentol** se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie. — Dépôt général : **Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.**

Le DENTOL est un produit français, propriétaires français, personnel exclusivement français.

CADEAU Il suffit d'envoyer à la Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris, cinquante centimes en timbres-poste, en se recommandant de la *Petite Gironde*, pour recevoir, franco par la poste, un délicieux coffret contenant un petit flacon de **DENTOL**, une boîte de **Pâte DENTOL** et une boîte de **Poudre DENTOL**.

VIN pièce, régie, port compris, contre remb. Ech. 0f60. Cie de MONTEMAR, Narbonne 70 et 58f

ARGENT à tous sur la seule signature de l'emprunteur BANK, 20, R. Colbert, Marseille (18e année)

ON dem. un apprenti pâtissier, 12, rue Saint-James.

Ancien employé d'administration cherche emploi surveillant, recouvrements, etc. Ecrire L. Lemercier, 124, rue Pelleport.

Perdu vendredi dernier, entre 7 et 8 heures du soir, une pièce du Pérou montée en broche. Rapporter 136, rue Mondenard. Réc.

PERDU le 3, rte Médoc, chapelet grenat, av. médail. Rap. Mme Leroy, 171, rue St-Genès. Réc.

PERDU 10 janvier 2 diz. chapelet marron, avec croix de nacre, et 28 février chapelet blanc dans sac cuir noir. Rapporter rue Naujac, 63. Bonne récompense.

PERDU bague marquise, brillants, souvenir famille, forte récompense. Ecrire Villenave, Sabres (Landes).

LA personne vue mardi matin, à 9 h. 10, ramassant un piquet d'aigrettes noires au coin du Petit Paris, est priée de le rapp. 14, r. Foy, chez Mme Frugès. Réc.

JE NE FUME QUE LE NIL